



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



# *Rapport d'activité des services de l'État à Saint-Pierre et Miquelon*





## SOMMAIRE

	Page
Préfecture.....	3
Affaires Maritimes.....	27
Affaires Sanitaires et Sociales.....	35
Agriculture et Forêt.....	43
Aviation Civile.....	53
Concurrence, Consommation et Répressions des Fraudes.....	61
Douanes.....	69
Education Nationale.....	77
Equipement.....	89
Gendarmerie Nationale.....	97
Jeunesse, Sport et Affaires Culturelles.....	103
Météo France.....	109
Police Aux Frontières.....	113
Services Fiscaux.....	119
Travail, Emploi et Formation Professionnelle.....	127
Trésorerie Générale.....	139



# PREFECTURE

Délégué du gouvernement, le préfet est chargé de l'ordre public, du contrôle administratif et du respect des lois. Il met en oeuvre les politiques publiques définies par le gouvernement et dirige les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat à l'exception des missions fiscales, comptables et de l'action éducatrice.

Partenaire majeur du développement local, il fédère les énergies et coordonne les interventions des acteurs publics et privés. Arbitre et expert, le préfet est le garant, au nom de l'Etat, du fonctionnement de la vie collective.

La préfecture est implantée sur deux sites (l'un à Saint-Pierre, l'autre à Miquelon) et elle est organisée en deux principaux services, le cabinet du préfet et le secrétariat général.

## **I – CABINET DU PREFET**

### **1. Présentation**

Le cabinet est dirigé par le chef de cabinet M. Robert NIEDERLANDER, arrivé sur l'Archipel en janvier 2008 qui succède à M. Maurice BUNEL. Il comprend 6 agents ainsi répartis :

- un bureau du Cabinet dont la charge est confiée Mme Nathalie DETCHEVERRY. Le bureau du Cabinet dispose de 2 agents : Mme Martine LEVEQUE-RUAULT, secrétaire du chef de Cabinet et M. Nicolas SOLERI et pour exercer les missions qui incombent au Cabinet.
- le secrétariat particulier du Préfet assuré par Mme Sylvia de LIZARRAGA.
- et la délégation de la préfecture à Miquelon-Langlade, dont M. Alain ORSINY a la charge, assisté de Melle Marjorie GASPARD.

La délégation au droit des femmes est confiée à Mme Véronique PLANTEGENEST, agent du service des Affaires Sanitaires et Sociales qui dépend pour les fonctions de délégué au droit des femmes du Cabinet du Préfet.

### **Moyens financiers**

Le Cabinet a eu en charge jusqu'au mois d'octobre 2007 la gestion financière du BOP 160 «Coopération régionale» dont l'enveloppe annuelle en 2007 s'élevait à 47 500 €.

## **2. Missions principales exercées :**

### **a) Les missions traditionnelles :**

Le champ de compétences et d'interventions du Cabinet du Préfet décline les missions suivantes :

- la sécurité intérieure et l'ordre public,
- la sécurité des biens et des personnes,
- les affaires politiques et réservées,
- la coordination de la communication de l'Etat,
- les affaires administratives générales,
- la coopération régionale (jusqu'au mois d'octobre),
- le droit des femmes.

### **Les visites et missions :**

Les services du Cabinet se sont investis dans l'établissement des programmes et le suivi de la logistique pour les visites suivantes :

- M. André TANTI, directeur général de l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer au mois d'avril ;
- Mme DILLMAN FAURE, directrice générale de la maison de la France au Canada au mois d'avril ;
- Escale du bâtiment de projection et de commandement de la marine nationale « Le Tonnerre » en avril ;
- M. Pascal EMPEREUR BISSONET, médecin de l'institut de veille sanitaire au mois de mai ;
- M. Guy RICHARD, pharmacien inspecteur régional pour une mission d'inspection et la visite des pharmacies au mois de mai ;
- M. Patrick PAIN, inspecteur de l'éducation nationale au mois de mai ;
- Escale du remorqueur de haute mer « MALABAR » au mois de mai ;
- M. Stéfano SOTGIA, responsable de la mission vétérinaire au mois de juin ;
- M. Harper BOUCHER, sous-commissaire à la GRC au mois de juin ;
- M. Jean-François DAVID, président de la section de la chambre territoriale des comptes au mois de juin ;
- Escale du BEM « LE MONGE » au mois de juin ;
- M. Pierre RICHEZ, mission d'inspection IVGIR au mois de juin ;
- Mme Danielle DEVILLERS, présidente du tribunal administratif au mois de juin ;
- M. Jacques RAMBAULT, directeur de la délégation au littoral et à la mer – Agence de l'eau Seine-Normandie au mois de juillet ;
- Une mission d'IFREMER pour la société EDC au mois de juillet ;
- M. Xavier HINDERMEYER, chef de la mission de la connaissance et du système d'information (Ministère Ecologie) accompagné de M. Serge MULLER, conseil national patrimoine naturel, de M. Jean-Philippe SIBLET, Directeur adjoint du service du patrimoine naturel au MNHM, de M. Matthieu CLAIR, chargé de mission cartographie MNHM et de M. Arnaud HORELLOU, Chef de projet ZNIEFF au MNHM (mission muséum national d'histoire naturelle) au mois de juillet ;
- Mme Nicole CARREL, directrice exécutive Outre-Mer de la Poste au mois de juillet ;
- Mme Micheline HOTYAT, rectrice de Caen au mois d'octobre ;

- MM MAROT, LANGLOIS BERTHELOT et MICAS du bureau des collectivités locales au ministère de l'Intérieur chargé de mission collectivités locales de l'agence française de développement (mission d'appui au redressement financier de la collectivité territoriale au mois d'octobre ;

## **b) Les médailles, décorations et cérémonies :**

Le Cabinet a instruit 32 dossiers de médailles et de décorations :

- 3 décorations dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur (2 sont en cours);
- 4 décorations dans l'Ordre National du Mérite ;
- 18 médailles d'Honneur du Travail ;
- 3 médailles d'Honneur de Sapeurs-Pompiers ;
- 4 palmes académiques (dont 2 en sont en cours).

Par ailleurs, dans le cadre des cérémonies patriotiques et journées nationales de commémoration, les services du Cabinet, en ont, comme à l'accoutumé, assuré l'organisation (8 mai, 18 juin, 14 juillet, 2 et 11 novembre ainsi que le 24 décembre...)

## **c) Défense et sécurité civiles :**

Des réunions pour la refonte des plans de secours (ORSEC et ROUGE), ont d'ores et déjà débuté.

Par ailleurs, une mesure de protection de population a été prise le 18 janvier 2007 par le préfet de l'Archipel consécutive à un constat de mauvais état de la structure d'un barrage. Une interdiction provisoire de résider dans une zone située en aval du barrage du « Goéland » a donc été prise par le représentant de l'Etat.

En matière de prévention, la commission de sécurité, présidée par le préfet, a procédé à la visite de 15 établissements recevant du public.

Par ailleurs, un examen de BNSSA, Présidé par le Préfet a été organisé en juin 2007

Enfin, des actions de prévention dans le cadre de la semaine de la sécurité civile sur le thème « sensibilisation des enfants aux risques et à la connaissance des acteurs de secours » ont été organisées au mois d'octobre. Elles se sont traduites par une bonne mobilisation des acteurs locaux de la sécurité civile. La préfecture en collaboration avec le service de l'éducation nationale, la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires et la délégation locale de la Croix Rouge ont mis en place diverses manifestations principalement à destination des scolaires. Ces actions ont visé à sensibiliser d'une part les jeunes à la prévention des risques d'incendies domestiques et d'autre part les élèves du secondaire sur l'importance des acteurs de la sécurité civile. Des démonstrations de désincarcération ont été pratiquées à cette occasion.

#### **d) Communication :**

Un agent du cabinet assure la mise à jour régulière du portail Internet de la préfecture. Les documents qui servent à alimenter le site lui sont transmis par les différents services de la préfecture et de l'Etat. Au 31 décembre 2007, ce sont 59658 visites qui ont été enregistrées. Par ailleurs, au cours de l'année 2007, la préfecture a édité 4 lettres d'information « L'Etat et Vous ».

#### **e) Sécurité publique :**

En matière de sécurité routière, à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007 et en partenariat avec la mairie de Saint-Pierre, le Conseil général et l'association APS, le Cabinet a conduit une opération bénévole « Nez Rouge » visant à la reconduite d'automobilistes à leur domicile sur simple appel téléphonique.

Des actions pédagogiques ont également été menées par la Gendarmerie au sein des écoles primaires en partenariat avec la société AGF Assurance.

Par ailleurs, la préfecture, en collaboration avec la gendarmerie, le service de l'éducation nationale et la société « AGF Paturel » ont mis en place pour la 8<sup>ème</sup> édition de la « semaine de la sécurité routière » une campagne de sensibilisation en faveur des plus jeunes (règles en matière de sécurité routière) et des automobilistes (bon fonctionnement des feux de signalisation de leurs véhicules). Diverses actions ont été organisées à destination des scolaires au travers d'animations et ateliers pédagogiques par les acteurs locaux qui oeuvrent au quotidien en faveur de la sécurité routière. Le préfet s'est également rendu en compagnie des acteurs locaux dans une école primaire pour remettre aux élèves de la documentation à but éducatif.

### **B- Coopération régionale :**

La 9<sup>ème</sup> commission mixte de coopération régionale entre la France et le Canada prévue par l'accord international du 2 décembre 1994 s'est tenue les 22 et 23 octobre 2007 à Saint-Pierre-et-Miquelon. Un programme d'actions par thématique a été établi. Afin d'améliorer l'efficacité des travaux de la commission mixte, les délégations ont convenu de définir un mode de fonctionnement qui permette d'assurer un suivi régulier de l'état d'avancement du programme d'actions de chaque groupe thématique.

### **C- Les anciens combattants :**

Les missions régulièrement dévolues à un service départemental des anciens combattants et victimes de guerre, sont à Saint-Pierre-et-Miquelon assurées par le Cabinet du Préfet. Le service de Saint-Pierre compte **24** combattants de guerre de 39-45, **7** de la guerre d'Algérie et **2** anciens militaires, **5** anciens combattants de métropole et plus de **80** veuves au bénéfice desquelles la commission d'action sociale statue sur l'attribution d'une aide financière en fin d'année. L'enveloppe répartie en 2007 s'élevait à 16 500 €. En 2007, le bureau a instruit :

- 9 dossiers de demande de titre de reconnaissance de la Nation ;
- 79 demandes de secours au titre de l'action sociale.

### **3. Principaux axes d'activité pour 2008 :**

#### **En matière de sécurité et protection civile :**

- poursuite de la refonte des plans d'urgence (ORSEC, plan ROUGE...) avec les différents partenaires
- Mise à jour du plan POLMAR-Terre ;
- Exercice de sécurité civile pour l'automne 2008
- Poursuite de l'établissement des plans d'intervention pour les lieux et situation à risques (barrages, pénurie d'eau...) ;
- Etablissement d'un échéancier pour la visite des établissements recevant du public ;
- Poursuite des actions en matière de sécurité maritime ;
- Et suivi de la sûreté aéroportuaire.

#### **En matière de sécurité routière :**

- Campagne d'information et de sensibilisation des automobilistes au port de la ceinture
- Actions de sensibilisation en partenariat avec les associations et les collectivités sur les dangers de l'alcool au volant ;
- Actions de prévention en direction des jeunes élèves par la gendarmerie, en partenariat avec l'éducation nationale

#### **En matière d'anciens combattants :**

- Mise en place d'une rencontre éducative entre élèves et anciens combattants.
- Relance du bleuet de France
- Organisation d'une manifestation avec les scolaires pour le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 sur le thème « la flamme de la mémoire ».

## **II – DÉLÉGATION DE MIQUELON**

### **1. Présentation :**

De par sa spécificité, la délégation de la préfecture de Miquelon qui comprend 2 agents se caractérise par sa polyvalence et exerce différentes missions, respectivement en tant que Délégué du Préfet, Chef de la station maritime et Régisseur.

### **2. Missions principales exercées :**

#### **A - Affaires traitées en tant que Délégué du Préfet :**

- Organisation et accueil des visites et séjours des personnalités en mission sur l'archipel et des diverses manifestations :
  - Visite de Monsieur le Consul Général de France pour les provinces atlantiques
  - Visite de Monsieur l'ambassadeur de France au Canada.
  - Première visite du nouveau Secrétaire Général de la Préfecture.

- Première visite du Président du Tribunal Supérieur d'Appel et du Président du Tribunal de Première Instance
- 9ème commission mixte de coopération régionale.
- Semaine nationale de la sécurité civile avec les sapeurs pompiers de Miquelon.
- Première visite du Chef du Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- Visite du Général Claude VICAIRE, Commandant de la gendarmerie Outre-Mer.
- Missionnaires chargés de l'audit sur la filière pêche et aquaculture.
  
- Préparation de manifestation relative à la remise de l'ONM au Président de l'association Miquelon Culture Patrimoine
- Délégation de la fédération des francophones de Terre Neuve et du Réseau de Développement Économique et d'Employabilité CANADA.
  
- Organisation des manifestations à caractère patriotique.
- Commission de sécurité (2 établissements visités)
- Commission chargée de l'établissement et de la révision de la liste électorale.
- Participation aux différentes réunions programmées pour l'organisation des chantiers saisonniers
- La poursuite de l'implication dans la relance des activités aquacoles sur la commune de Miquelon-Langlade.

### **Les missions régaliennes de l'Etat :**

Ces missions consistent en l'exercice de la citoyenneté (délivrance des titres d'identité et l'organisation des élections)

- dossiers traités en matière de délivrance de titres :

- Cartes nationales d'identité : 68
- Passeports : 72
- Permis de conduire : 10 extensions et 3 duplicas
- Cartes grises nouvelles : 30 et 43 transferts

- Les élections :

3 élections (1 élection professionnelle et 2 élections politiques) se sont déroulées au cours de l'année 2007. La délégation de Miquelon a participé à leur préparation : l'élection des représentants de la Chambre d'Agriculture de Commerce d'Industrie et des Métiers au mois de novembre, les présidentielles en mai et les législatives en juin.

### **B - Affaires traitées en tant que Régisseur :**

Le montant des recettes pour l'année 2007 s'élève à la somme de 474 608,10 €. Ces dossiers sont traités de façon détaillée dans le rapport envoyé à Monsieur le Trésorier Payeur Général.

## **C - Diverses fonctions administratives :**

### **Affaires traitées en tant que chef de la station maritime :**

- Coordonner les moyens mis en oeuvre pour les recherches et le sauvetage en mer.
- Suivre et transmettre les statistiques de la pêche artisanale.
- Effectuer les mouvements aux rôles des navires de pêche.
- Traiter les demandes d'immatriculation ou de changement de propriétaire des navires de plaisance. Au cours de l'année 2007, 6 navires de plaisance ont été immatriculés
- Instruire les dossiers dans le cadre d'interventions sociales : 8 dossiers de demandes de retraites ou reversions ont été examinés

Par ailleurs, 63 demandes de remboursement des soins/arrêts de travail , 8 enquêtes sociales ont également été traitées pour le compte des affaires maritimes.

### **Affaires traitées dans le domaine des services fiscaux :**

- information et aides aux personnes pour les déclarations de revenus : 308
- convention entre la collectivité et les associations : 3

### **Affaires traitées dans le domaine du travail et de l'emploi :**

- information sur les différentes conventions collectivités : 3

### **Affaires traitées dans le domaine de la Caisse de Prévoyance Sociale :**

- demande de remboursement des soins/évasans : 786
- transmission arrêts de travail, maladie : 211
- demande de retraite/réversion : 11
- attestations prénatales, postnatales : 28
- encaissement des charges sociales nombre : 150 (pour un montant total de 74 529,20 €)

### **Affaires traitées dans le domaine social (CRE) :**

- demande de retraites/reversions : 10

## **III. DROIT DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ :**

### **Présentation :**

La délégation comprend une correspondante, secrétaire administratif du service des Affaires Sanitaires et Sociales (SASD) à 0,8 EPT

### **Missions principales exercées :**

La mission première de ce service est de favoriser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes est un facteur clé du développement social et économique. L'égalité de droit, acquise au cours des dernières décennies, doit devenir une égalité de fait. Pour que se concrétise cette égalité de fait, le service des droits des femmes incite à la création de conditions favorables aux changements. C'est en concertation avec l'ensemble des partenaires de la scène nationale et locale qu'il entend construire ce projet de société.

Le succès de cette mission est lié à la réalisation des objectifs suivants :

- Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle,
- Promouvoir et défendre les droits des femmes en luttant contre les violences à l'encontre des femmes et en préservant et en consolidant les acquis,
- Promouvoir la parité,
- Mettre en œuvre l'approche globale de l'égalité en incitant les partenaires publics à prendre en compte dans l'ensemble des politiques publiques l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Opérations réalisées pour l'exercice 2007 :**

- Prix de la vocation scientifique et technique : la Délégation aux droits des femmes de l'archipel, en partenariat avec la Mairie de Saint-Pierre a attribué 4 prix de 1000 € à des jeunes filles choisissant des filières traditionnellement masculines. Deux prix sont financés par l'Etat, les deux autres par la Mairie.

- Partenariat avec l'association IRIS : clé de la participation financière du service du droits des femmes au fonctionnement de l'association. Cette subvention est attribuée dans le cadre de la convention annuelle avec l'association qui assure entre autres, l'accueil, l'écoute et l'orientation des femmes en détresse, et qui organise des campagnes d'information sur la contraception. Cette association reçoit un public en difficulté majoritairement féminin. Ces femmes recherchent de l'information sur leurs droits, leurs orientations, leurs problèmes financier et les aléas de la vie quotidienne en général. Il est à noter que le nombre de femmes accueillies et accompagnées pour des situations de violences familiales est en très nette augmentation.

- Partenariat avec l'association « Naître, Allaiter, Grandir à SPM » : participation du service du Droit des femmes au fonctionnement de l'association qui a pour objectif principal d'encourager et de soutenir l'allaitement maternel, d'informer sur l'importance d'une saine alimentation pour la maman et pour l'enfant et de créer un réseau d'entraide entre les mamans et les futures mamans. La première semaine du mois d'octobre est la semaine internationale pour l'allaitement

- Lutte contre les violences faites aux femmes avec la diffusion de la campagne nationale de promotion du 3919 et la communication et l'information sur les médias locaux.

- Diffusion de la campagne nationales Contraception : diffusion et communication autour de la campagne nationale « choisir son moyen de contraception ».

### **3. Moyens financiers :**

Crédits de fonctionnement : 8 547 €

Crédits d'intervention : 27 845 €

## **II. LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :**

### **SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES :**

#### **I – BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION :**

##### **1 - MOYENS FINANCIERS :**

Le bureau de la réglementation dispose d'une régie de recettes qui résulte de la délivrance des titres. L'intégralité des montants encaissés sont reversés au conseil territorial.

La recette encaissée en 2007 s'élève à 44 175,72 €, contre 55 487,42 en 2006, soit une diminution de l'ordre de 20% (la durée de validité des passeports est passée de 5 ans à 10 ans).

##### **2 - MISSIONS PRINCIPALES EXERCÉES :**

Le bureau de la réglementation exerce, d'une part, des missions régaliennes de l'Etat et, d'autre part, des missions d'administration générale.

###### **➤ LES MISSIONS RÉGALIENNES DE L'ÉTAT :**

Ces missions concernent l'exercice de la citoyenneté (délivrance des titres d'identité : cartes nationales d'identité, passeports, permis de chasse et permis de conduire) et l'organisation des élections (politiques et socioprofessionnelles).

###### **➤ Les titres d'identité :**

###### **- Cartes nationales d'identité (CNI)**

567 cartes ont été délivrées en 2007, contre 1 120 en 2006. Depuis décembre 2005, les habitants de l'archipel ont accès aux cartes dites sécurisées. Il est à noter qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, les CNI sont délivrées à titre gratuit.

###### **- Passeports**

789 titres ont été délivrés au cours de l'année 2007 au lieu de 1 145 en 2006. Depuis mai 2006, la préfecture délivre le nouveau passeport électronique.

###### **➤ Permis de chasse : 24 délivrances de titres (dont 10 duplicatas).**

###### **➤ Permis de conduire : 60 nouveaux brevets, 26 extensions, 68 duplicatas et 21 permis internationaux, pour un total de 175 titres délivrés globalement contre 186 en 2006. Depuis le 22 décembre 2006, la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon est raccordée au FNPC (Fichier National des Permis de Conduire).**

### ➤ **Les élections :**

Les élections présidentielles se sont déroulées les 21 avril et 5 mai 2007, les élections législatives les 10 et 17 juin 2007 et enfin, le 20 novembre 2007, ont eu lieu les élections de la chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie et de métiers (CACIM).

### ➤ LES MISSIONS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

– La circulation :

788 cartes grises ont été délivrées au cours de cette année, réparties de la façon suivante :

- 336 nouvelles immatriculations
- 419 transferts
- 33 duplicatas
- 141 destructions

Par ailleurs, 8 suspensions provisoires immédiates du permis de conduire ont été effectuées par le Préfet contre 5 au cours de l'année précédente.

Le programme informatique local de gestion des cartes est en cours d'élaboration.

Depuis 2007, le Préfet a en charge la commission des taxis.

## **3 – PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉ POUR 2008 :**

Echéances à venir :

- élections municipales des 9 et 16 mars 2008 ;
- élections prud'homales du 3 décembre 2008.

## **II- BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES :**

Le bureau des affaires juridiques exerce le contrôle de légalité des actes administratifs et budgétaires des collectivités locales et des établissements publics, en application des dispositions de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, s'occupe d'une manière générale de la mise en œuvre de la réglementation sur les armes, la chasse, les étrangers et les associations ainsi que des saisines du conseil général et de l'instruction des recours contentieux introduits devant le tribunal administratif à l'encontre des services de l'Etat.

### **I- Le contrôle de légalité :**

Le contrôle de légalité sur l'archipel concerne 3 collectivités, un syndicat mixte, 2 centres communaux d'action sociale et une caisse des écoles à savoir :

- le conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- la commune de Saint-Pierre ;
- la commune de Miquelon-Langlade ;
- le syndicat mixte eau et assainissement de Miquelon ;
- le centre communal d'action sociale de Saint-Pierre ;

- le centre communal d'action sociale de Miquelon ;
- la caisse des écoles de Saint-Pierre.

A ce titre, en 2007, le contrôle de légalité des actes administratifs a porté sur 448 décisions du conseil territorial, 377 décisions de la commune de Saint-Pierre, 140 décisions de la commune de Miquelon-Langlade, 42 décisions du centre communal d'action sociale de Saint-Pierre et 31 décisions de la caisse des écoles de Saint-Pierre. Ce contrôle a entraîné l'envoi de 4 lettres d'observations.

Par ailleurs 16 documents budgétaires ont été analysés et ont généré 5 saisines, pour défaut d'équilibre réel, de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon, toutes déclarées recevables. Consécutivement à ces saisines, 5 budgets ont été réglés et rendus exécutoires par le Représentant de l'Etat.

Eu égard aux difficultés budgétaires et financières du conseil territorial, une mission d'expertise – Ministère de l'Outre-Mer et Agence Française de Développement – s'est rendue à Saint-Pierre au mois d'octobre. Cette mission s'est traduite par l'élaboration d'un protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier qui a été adopté, par délibération, par le conseil territorial le 19 décembre. Ce protocole fixe des objectifs de gestion pluriannuels, tenant compte des éléments conjoncturels et structurels, que la collectivité s'engage à respecter afin de sortir le plus rapidement possible de ses difficultés budgétaires et financières. En contre partie du respect de ces engagements, l'Etat garantit un soutien non seulement financier mais également technique et administratif. Cette action s'inscrit dans le prolongement de la volonté de trouver, avec l'aide de l'Etat, des solutions pérennes aux difficultés budgétaires et financières rencontrées, de manière à rétablir l'équilibre par une démarche partenariale prévue sur plusieurs années.

Enfin, 79 marchés publics ont été examinés au titre du contrôle de légalité.

## **II- Les saisines du conseil territorial :**

Conformément aux dispositions de l'article LO. 6413-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil territorial peut être consulté sur les projets de loi et propositions de loi et les projets d'ordonnance ou de décret qui introduisent, modifient ou suppriment des dispositions particulières à Saint-Pierre-et-Miquelon.

En 2007, 16 projets ont été soumis à l'avis du conseil territorial et les avis rendus (au nombre de 14) ont été transmis au Ministère de l'Outre-Mer.

## **III- Les recours devant le tribunal administratif :**

Le bureau des affaires juridiques est chargé de l'instruction des mémoires en défense contre les recours contentieux introduits à l'encontre des services de l'Etat. A ce titre, 9 mémoires en défense ont été traités en 2007.

## **ARMES, ÉTRANGERS ET ASSOCIATIONS**

### **I. LES ARMES :**

#### **1) Armes soumises à déclaration :**

Dans le courant de l'année 2007, 28 déclarations d'acquisition d'armes de 5<sup>e</sup> catégorie ont été enregistrées à la préfecture.

#### **2) Armes soumises à autorisation :**

En 2007, 9 autorisations d'acquisition et de détention d'armes de 4<sup>e</sup> catégorie à titre sportif ont été délivrées par la préfecture.

L'opération de neutralisation des armes de 4<sup>e</sup> catégorie, prévue dans le courant de l'année 2006, n'a toujours pas eu lieu. Ces armes sont actuellement entreposées dans un local de la Brigade de la gendarmerie de Saint-Pierre.

17 armes de 4<sup>e</sup> catégorie (revolvers et pistolets) ont été détruites le 01/03/2007 par l'Atelier Fer de l'Équipement en présence des représentants de la gendarmerie, suite au non-renouvellement des autorisations de détention d'armes au titre de la défense.

S'agissant des autres demandes d'autorisation de détention d'armes de 4<sup>e</sup> catégorie à titre sportif, l'instruction de leur dossier est en cours.

Suite à l'information début 2006 des détenteurs d'armes de la nécessité pour ceux-ci de se mettre en conformité avec les dispositions de l'article 31 du décret n° 2005-1463 du 23 novembre 2005 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions, l'ensemble des intéressés a régularisé sa situation en 2007.

### **II. LES ÉTRANGERS**

#### **Carte de séjour temporaire :**

Au cours de l'année 2007, un nouveau titre de séjour temporaire (valable un an) mention « salarié » a été délivré.

7 titres de séjour temporaire portant la mention « Vie privée et familiale » et une carte de séjour temporaire « salarié » ont été renouvelés.

Une demande d'acquisition de la nationalité française a été déposée par une ressortissante canadienne.

Six personnes ont acquis la nationalité française par décret n° 017/582 du 04/05/2007.

Il faut noter que l'application AGDREF mise en place le 22 décembre 2006 n'a pas posé de difficulté particulière quant à son application.

- **Carte de résident :**

S'agissant des cartes de séjour de 10 ans, 3 étrangers ont bénéficié de ce titre en 2007 :

- un certificat de résidence algérien (article L. 314-9 3° du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)) ;
- 2 cartes de résident au titre de l'article 314-8 du CESEDA, dont un renouvellement.

Un Document de circulation pour étranger mineur (DCEM) a été délivré en 2007.

**Application AGDREF :**

Depuis 2007, suite à l'installation de l'application AGDREF, plus aucune carte cartonnée n'est délivrée par la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les cartes détenues par les étrangers résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon sont aujourd'hui toutes réglementaires et plastifiées.

### **III. LES ASSOCIATIONS**

**Associations « en activité » :**

Actuellement, 290 associations sont censées être actives sur l'archipel.

Enfin, 10 déclarations de création d'association ont été enregistrées dans le courant de l'année 2007. 34 déclarations de modifications de siège, et/ou de statuts et/ou du bureau des associations loi 1901 ont été déposées à la préfecture en 2007.

4 associations ont été dissoutes en 2007.

### **IV. ÉLECTIONS**

Le chef de bureau de la réglementation est parti le 1er août 2007 sans être remplacé. Il a cependant fallu organiser simultanément deux élections professionnelles le renouvellement des membres de la Chambre de l'Agriculture, de Commerce, de l'Industrie et des Métiers pour le renouvellement partiel des membres de la CACIM le 20 novembre 2007 et de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) le 23 janvier 2008. Afin de faire face à cette situation le bureau des armes, étrangers et associations a effectué l'organisation des élections à la CACIM, le dernier trimestre de 2007.

## **BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE**

En 2007 les activités du Bureau de l'Environnement et du Cadre de Vie ont été diverses.

### **Au titre des Installations classées** : (code de l'environnement – livre V – titre 1<sup>er</sup>)

- Poursuite de l'action engagée pour la mise aux normes des dépôts d'hydrocarbures de la zone du Cap à l'Aigle à Saint-Pierre avec l'appui de la Direction de l'Équipement.
- Préparation et organisation de la réunion du COTERST relative à l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée comprenant les anciennes installations de stockage d'hydrocarbures ainsi que leur extension, au lieu dit "Dépôt d'hydrocarbures du Cap à l'Aigle" à Saint-Pierre, présentée par la SAS Louis HARDY. L'arrêté n° 261 du 16 mai 2007 a autorisé l'exploitation de ce dépôt.
- Poursuite de l'action engagée pour la mise aux normes des installations de réfrigération et de congélation de la société Interpêche . Suite à l'étude de danger réalisée par SOCOTEC et remise en avril 2007 la société a été invitée à présenter un échéancier des travaux à effectuer, accompagné d'un plan de financement.
- Instruction d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une centrale de fabrication d'enrobés à chaud présentée par le GIE, exploitation des carrières, après mise en demeure. Préparation et organisation de l'enquête publique réglementaire.
- Au cours de l'année 2007, 7 visites d'installations classées ont été effectuées par les inspecteurs.
- Suivi du dossier relatif au plan d'élimination des déchets de l'archipel.

### **Au titre de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau** : (code de l'environnement – livre II – titre 1<sup>er</sup>)

- Le Bureau de l'Environnement a assuré le suivi de l'instruction du dossier relatif à la réalisation et l'exploitation de la plate-forme de stockage des boues de la station de pré-traitement des eaux usées du réseau d'assainissement de la ville de Saint-Pierre, présenté par la collectivité territoriale. Les arrêtés n° 682 et 683 du 23 octobre 2007 ont respectivement autorisé la construction et l'exploitation de cette plate-forme et modifié le protocole du suivi du milieu marin cité à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 238 du 2 mai 2000.

### **Au titre de l'environnement et du cadre de vie en général :**

Après avis de la Commission Territoriale de la Nature, des Paysages et des Sites, 3 autorisations d'extraction d'agrégats marins ont été accordées par voie de mer en rade de Saint-Pierre et à l'anse à l'Allumette. Une demande d'extraction, par voie de terre sur le site de la Roche à la Biche à Miquelon a été accordée à titre exceptionnel.

### **Au niveau minier :**

- En janvier 2007 il a organisé la réunion relative à la présentation, par les sociétés titulaires du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux au large de l'archipel, du rapport annuel 2006 et du programme de travail pour 2007.
- La mutation du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux au large de l'archipel, dit : « Permis de Saint-Pierre et Miquelon » a été autorisée par arrêté ministériel du 22 octobre 2007 au profit des sociétés Conocophilips Canada Resources Corp et Murphy Oil Company Ltd.

### **Au niveau économique :**

Trimestriellement a été calculé et publié l'indice local des prix à la consommation. Durant l'année 2007 il a augmenté de **2,79%** (2,70% hors tabac). Cette évolution provient principalement des secteurs des produits alimentaires **+4,77%**, des services **+2,2%**, et des produits manufacturés **+1,97%**

### **Activités pétrolières et Stocks stratégiques de produits pétroliers :**

Le Bureau de l'Environnement et du Cadre de vie a établi le rapport annuel relatif aux activités pétrolières à Saint-Pierre et Miquelon pour le Ministère de l'Industrie.

Il a d'autre part assuré le suivi mensuel des stocks stratégiques de produits pétroliers, en application de l'article 57 de la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993 et du décret n° 95-597 du 6 mai 1995.

## **SERVICE DES ACTIONS ET DES FINANCES DE L'ÉTAT :**

Le Service des Actions et des Finances de l'Etat a la charge de la programmation et du suivi de l'action financière de l'Etat dans l'Archipel. Deux bureaux participent à cette mission:

- le bureau des finances de l'Etat composé de 3 agents à temps complet ;
- le bureau des actions de l'Etat, comptant 2 agents.

### **I- Les réalisations au titre de l'année 2007**

#### **1- La gestion des crédits de l'État :**

Le bureau des finances de l'Etat a eu en charge la gestion des crédits de 20 programmes de 9 ministères pour :

- les dépenses de personnel concernant les traitements proprement dits, les accessoires de solde, les frais de mission et différents remboursements ;
- les dépenses de fonctionnement des services de l'Etat comprenant les engagements de dépenses soumis au visa du contrôleur financier local, l'ordonnancement et le suivi du budget de l'Etat ;
- les dépenses d'équipement et d'investissement regroupant diverses opérations.

Au total, 6500 factures ont été traitées et 2550 mandats émis.

En outre, le bureau des finances de l'Etat a assuré le suivi de l'attribution des dotations financières allouées aux collectivités locales :

- Dotation globale de fonctionnement
- Dotation globale d'équipement
- Dotation générale de décentralisation
- Dotation spéciale instituteur
- Dotation d'aménagement des communes DSU/DSR
- Dotation d'aménagement des communes DNP
- Fonds de compensation pour la TVA
- Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion

Au cours de l'année 2007, le bureau des finances de l'Etat s'est également attaché à continuer d'apporter son appui technique aux services déconcentrés de l'Etat dans le contexte de la LOLF.

## **2- Les Actions de l'État :**

La programmation et la réalisation des actions de l'Etat ont été assurées par le biais de 2 dispositifs complémentaires :

- le contrat de développement signé le 8 juin 2007 entre l'Etat et la Collectivité Territoriale, qui prévoit une participation financière de l'Etat de l'ordre de 19 M€ sur la période 2007/2013 ;
- les crédits des Budgets opérationnels de programmes du ministère de l'outre-mer :
  - BOP 123 : «conditions de vie outre-mer » décliné en 4 actions: logement, aménagement du territoire, continuité territoriale, action sanitaire et sociale ; le montant de ce BOP s'est élevé en 2007 à 6 972 295 € en AE et 6 669 600 € en CP.
  - BOP 160 : «intégration et valorisation de l'outre-mer» comportant 2 actions : collectivités territoriales et coopération régionale représentant un montant total de crédits de 1 783 987 €.

L'ensemble des crédits délégués a permis :

- de remplir les engagements financiers de l'Etat en matière de logement (1 286 383 AE et 890 000 CP), de continuité territoriale(3 075 468 €), d'allocation vieillesse (797 770 €) et à titre exceptionnel d'aide au chauffage (100 000 €) ;
- d'apporter un accompagnement financier à 28 opérations d'investissement, dont 17 relevant des 3 collectivités territoriales et 11 émanant d'initiatives privées. Les aides à l'investissement se sont élevées au total à 1 712 674 € ;
- d'attribuer des subventions exceptionnelles aux trois collectivités de l'archipel pour un montant total de 1 735 000 €.

Par ailleurs, le bureau des actions de l'Etat a veillé, en collaboration avec les services du conseil territorial, à la mise en oeuvre du Document Unique de Programmation du 9ème FED (DOCUP) et au suivi des délégations des fonds européens.

## **II- Les Perspectives pour 2008 :**

L'activité du service en 2008 sera en priorité dirigée autour des axes suivants :

- le passage en phase opérationnelle des actions prévues au Contrat de développement ;
- le développement et le suivi des actions de coopération régionale ;
- la préparation du Xème FED en concertation avec les services du Conseil Territorial ;
- la préparation du passage à l'application informatique commune « CHORUS », qui se substituera progressivement à l'application NDL et gèrera d'ici 2010 l'ensemble des dépenses, des recettes non-fiscales et de la comptabilité de l'Etat conformément aux dispositions de la LOLF.

## BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE ET DU COURRIER

L'effectif du bureau de la coordination administrative et du courrier de la préfecture est de quatre agents, soit :

- un secrétaire administratif de classe normale, chef du bureau,
- deux adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, dont un exerçant ses fonctions à temps partiel (90 % d'un équivalent temps plein),
- un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Depuis le 3 décembre 2007, un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe stagiaire remplace un des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe absent pour cause de congé de maternité.

Le bureau dispose d'un véhicule de bureau de type « Kangoo », d'un télécopieur, d'ordinateurs individuels reliés à l'Internet, à l'Intranet ministériel et au réseau informatique de la préfecture.

Ses missions consistent, pour la partie « courrier » à

- enregistrer et distribuer le courrier reçu aux services concernés,
- enregistrer et expédier le courrier émis par les services,
- enregistrer les arrêtés préfectoraux et contrôler la publication du recueil des actes administratifs (RAA),
- exécuter diverses prestations annexes (mise en consultation du journal officiel et du recueil des actes administratifs, tenue de l'agenda de la salle de réunions, enregistrement du dépôt légal, enregistrement des appels d'offres, apposition des cachets du contrôle de la légalité).

Et pour la partie « coordination administrative » à

- assurer la coordination entre les services déconcentrés de l'État et la préfecture,
- assurer le secrétariat du collège des chefs des services déconcentrés,
- remplir les missions particulières demandées par le Secrétaire Général.

De plus, le bureau assure le standard téléphonique de la préfecture (hors permanences).

Le véhicule « Kangoo » est utilisé par l'adjoint technique pour la livraison des plis, courriers et colis, aussi bien au départ qu'à l'arrivée.

Au cours de l'année 2007, le bureau a traité 861 décisions et arrêtés préfectoraux, 4 755 courriers reçus, 2 753 courriers envoyés. Le véhicule de service a parcouru 8 254 kilomètres.

Le bureau a également participé au recueil des données nécessaires à la mise à jour de l'annuaire des services publics de Saint-Pierre et Miquelon.

L'organisation du bureau a été revue à la fin de l'année 2006 et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, il a été renommé en « bureau de la coordination administrative et du courrier », et placé sous la responsabilité d'un secrétaire administratif de classe normale.

Depuis la réorganisation des locaux de la préfecture, l'accueil des usagers est également assuré par les agents du bureau.

Dans le courant du premier semestre 2008, la mise en place d'une solution de gestion

électronique des documents devrait permettre de moderniser le traitement du courrier émis et reçu.

## **SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

I- Missions :

A) Domaine d'action :

a) Systèmes d'information :

Matériels :

Le Service Territorial des Systèmes d'Information et de Communication gère l'ensemble des moyens matériels concourant au traitement automatisé de l'information dont disposent la préfecture et les services de la Police Nationale.

Le parc installé représente un total de 69 micro-ordinateurs.

Ces systèmes sont le support d'applications bureautiques, fonctionnelles et réglementaires.

Le service effectue la maintenance de premier niveau sur la plupart des matériels.

Logiciels et application :

La suite libre OpenOffice est installée sur tous les postes de travail et utilisée principalement sauf pour les documents nécessitant impérativement la suite de Microsoft.

La messagerie, les logiciels utiles à l'établissement des titres d'identité, de séjour ou de voyage, la gestion budgétaire et financière, le suivi d'activité des services sont informatisés par recours aux applications nationales adaptées.

Le service des traitements exploite une application développée et maintenue localement par un prestataire et PASS35 (logiciel commercial) permet d'enregistrer et gérer le temps de présence des agents.

Communication :

La préfecture dispose d'équipements téléphoniques et d'un lien informatique à haut débit (via internet) avec le Réseau Général de Transport (« R.G.T. ») du ministère de l'intérieur.

La résidence préfectorale est équipée d'une installation téléphonique indépendante.

B) Compétences :

**b) Systèmes d'information :**

La part d'initiative locale dans le domaine des applications est limitée à la bureautique et aux domaines pour lesquels la préfecture n'est pas dotée d'une application nationale.

Pour le reste, le Service Territorial des Systèmes d'Information et de Communication se conforme aux préconisations émanant des autorités ministérielles.

Le Service Territorial des Systèmes d'Information et de Communication gère les acquisitions et contribue à l'optimisation des dépenses et la recherche d'économies pour les domaines qui le concernent.

### **C) Communication :**

En l'absence de compétences personnelles et d'équipements spécifiques, le Service Territorial des Systèmes d'Information et de Communication veille au maintien en état de fonctionner des installations de communication de la préfecture et des résidences.

Pour cela il s'appuie sur les services de SPM TELECOM et de la société SINTEC, prestataires uniques sur l'archipel dans ces domaines.

Les équipements d'accès au réseau du ministère sont gérés à distance par un service spécialisé.

### **B) Moyens :**

Humains :

#### **Chef du service :**

Le chef du service est Jean-Michel DERUELLE, ingénieur des systèmes d'information et de communication en poste depuis le 1er septembre 2004.

Il s'est vu confier la mission complémentaire de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information de la Préfecture par décision du Préfet.

#### **Technicien des Systèmes d'Information et de Communication**

Monsieur Richard LE GOFF, technicien SIC a rejoint la préfecture le 15 mai 2005.

### **Matériels :**

#### **Systèmes d'information :**

A ce jour le parc installé représente 56 micro ordinateurs répartis comme suit :

- 43 postes de travail de type bureautique (dont 2 à la délégation de Miquelon),
- 5 ordinateurs portables,
- 18 postes à vocation technique,
- 3 postes de type bureautique installés dans les résidences.

Tous ces postes sont reliés à un réseau informatique moderne (mis en service en 2003) à l'exception de :

- le poste de gestion de l'autocommutateur, pour des raisons de sécurité,
- les postes des résidences, pour des considérations techniques et de sécurité, en l'absence de liaison câblée.

Le nombre d'imprimantes individuelles est en baisse constante ; seuls les chefs de service seront à terme dotés d'une imprimante individuelle et auront accès, comme l'ensemble des agents, aux imprimantes de groupe.

La préfecture dispose de matériels en stock afin de limiter les effets de l'éloignement et des délais d'acheminement qui en découlent ; le maintien des liaisons gouvernementales s'en trouve ainsi facilité.

#### **Communication :**

Le réseau informatique est relié au Réseau Général de Transport du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales par une liaison chiffrée.

L'accès à internet est possible pour l'ensemble des agents, en fonction des autorisations qui leur sont attribuées, par l'intermédiaire des infrastructures du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales.

La Police de l'Air et des Frontières et la délégation de Miquelon sont raccordées à la préfecture et bénéficient

des services disponibles.

La préfecture dispose d'un autocommutateur servant des postes abonnés analogiques et numériques et raccordé au réseau téléphonique publique par un accès externe multiple à sélection directe.

Des équipements de téléphonie par satellite est à la disposition du cabinet pour les situations particulières.

La préfecture ne dispose pas de moyens de radio-communication.

## **Perspectives et objectifs :**

### **Sécurité :**

Un accent a été mis sur la sécurisation des installations.

La fiabilité s'est vue confortée par une augmentation du nombre d'éléments doublés.

Un secours et un filtrage électriques ont été mis en service.

La sécurité active, et notamment en ce qui concerne le facteur humain, continuera à faire l'objet d'une attention particulière et permanente.

### **Gestion :**

Chaque renouvellement, chaque mise en service est l'occasion d'étudier la solution la mieux adaptée à satisfaire les différentes exigences de fonctionnalité, de sécurité, mais aussi d'économie.

Ainsi les équipements pour lesquels la nécessité de demeurer en service en permanence n'est pas avérée sont au minimum placés en veille lorsqu'ils ne sont pas utilisés, voire même éteints chaque fois que cela est possible.

## **LE SERVICE DU PERSONNEL ET DES MOYENS GÉNÉRAUX :**

### Organisation:

Le service s'articule autour de deux bureaux :

- le bureau du personnel et des moyens généraux, chargé de la gestion du personnel, de l'élaboration et du suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement, de la gestion immobilière et de la logistique de la préfecture ;
- le bureau des traitements, chargé de l'élaboration et la mise en paiement des traitements et des indemnités des agents de la préfecture et de plusieurs services de l'Etat (Agriculture, Justice, Protection judiciaire de la jeunesse, Centre pénitentiaire, DASS, Concurrence, consommation et répression des fraudes, Tribunal administratif), de la préparation des dossiers de pension, de la réalisation des déclarations annuelles des salaires (DADS), du suivi des cotisations au régime de la retraite additionnelle et, d'une manière générale, du suivi du budget du personnel.

Cet ensemble est dirigé par un attaché, chef de service, assisté de deux chefs de bureaux et de cinq agents,

### Effectifs :

Les effectifs à gérer étaient, au 31 décembre 2007, de 55 agents, équivalant, compte tenu des temps partiels ou incomplets, à 51,30 agents à temps plein. Il faut noter que deux de ces agents, dont un cadre A, ne travaillent pas pour la préfecture, mais sont mis à la disposition du Conseil territorial.

En cours d'année, le service a dû prendre en compte plusieurs mouvements de personnel,

dont :

- Au sein du corps préfectoral, le départ de M. Jacky HAUTIER, Secrétaire général, et l'arrivée de son remplaçant, M. André VARCIN.
- Au sein du cadre national des préfetures, sont partis, par voie de mutation, un attaché, chef du service des actions et des finances de l'Etat, et un secrétaire administratif du service des affaires juridiques et du contentieux; sont arrivés, par voie de mutation, un attaché principal, nommé chef du service des actions et des finances de l'Etat, par voie de concours local un secrétaire administratif, nommé chef du bureau du personnel et des moyens généraux, et un agent des services techniques, affecté à la résidence du préfet.

Il faut y ajouter quelques mouvements internes :

- permutation entre le responsable du service de la coordination administrative et du courrier et celui du service du personnel et des moyens généraux;
- basculement du chef du bureau du personnel et des moyens généraux au bureau de la réglementation;
- affectation d'un adjoint administratif de l'imprimerie au bureau du courrier.

#### Budget 2007 :

Le budget global de la préfecture en 2007 était de 3 680 163,82 euros. Il était ainsi réparti :

- rémunération du personnel: 2 847 071,82 euros;
- fonctionnement: 443 163,66 euros;
- investissements: 404 513,04 euros.

#### Travaux réalisés :

L'importance du budget d'investissement est à la mesure de l'ambitieux programme de réhabilitation de notre parc immobilier. Ses objectifs sont, notamment, la mise en conformité avec les normes de sécurité et une gestion plus efficace de nos dépenses d'énergie. Ce programme, débuté en 2005, a vu en 2007 la réalisation de la troisième et dernière tranche de travaux dans le bâtiment principal de la préfecture pour un montant de 335 000 euros. Elle concernait l'ensemble des bureaux restants au premier étage, le couloir et la pose d'un carrelage antidérapant sur le plancher du secteur accueil.

Cette année, également, ont commencé les travaux de rénovation du bâtiment de l'imprimerie, après étude par un bureau spécialisé de métropole. Ils prévoient, notamment, la réalisation d'un plancher en béton armé, le remplacement des menuiseries extérieures et la réfection de la toiture, pour un montant total de 525 000 euros, financés, pour une petite part, sur le budget 2007 et pour une grande part sur le budget 2008, avec une subvention spéciale du ministère de l'intérieur.

#### Perspectives 2008 :

En ce qui concerne les effectifs, malgré les restrictions budgétaires et la baisse de notre plafond d'emploi (passé de 55 à 54 agents), il est prévu le recrutement de deux secrétaires administratifs pour compenser un départ non remplacé en 2007 et un départ en retraite annoncé en 2008, et le recrutement d'un adjoint technique à l'imprimerie administrative. Ces recrutements se feront par voie de concours organisés localement.

En matière d'investissement, l'année 2008 devrait voir la fin des travaux de rénovation du bâtiment de l'imprimerie. Par ailleurs, une étude va être réalisée en vue de la mise aux normes

légales d'accessibilité des handicapés aux services de l'Etat situés dans le bâtiment de la préfecture. Les travaux, qui pourraient être financés par le fonds interministériel d'accessibilité aux personnes handicapées (FIAH), doivent être terminés pour le début 2010.

## **SERVICE DE L'IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE**

### **I- Présentation du service :**

L'effectif du personnel de l'imprimerie administrative, en début d'année 2007, s'établissait comme suit :

- Agents rémunérés par l'Etat :
  - 1 agent géré par le Ministère des P et T, détaché à la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour servir à l'imprimerie administrative.
  - 5 agents du cadre national des préfectures.
- Agent rémunéré par la Collectivité territoriale :
  - 1 agent.

Le déplacement d'un adjoint administratif de l'imprimerie vers le service du courrier de la Préfecture a libéré un poste qui devra être pourvu le plus rapidement possible au cours de l'année 2008 afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Des travaux de réfection de l'ensemble du bâtiment ont débuté à l'automne 2007. Le service de l'Imprimerie a ainsi dû être délocalisé pendant la durée des travaux. Le service est actuellement situé avenue Commandant-Roger-Birot dans la zone artisanale.

### **II- Description chiffrée des activités de fonctionnement :**

Le « Recueil des actes administratifs », tiré à 250 exemplaires est diffusé de la façon suivante :

- 88 abonnements pour les services administratifs ;
- 118 abonnements pour les particuliers ;
- 22 abonnements hors de l'archipel.

Les recettes réalisées en 2007 de l'ordre de 68 658.09 euros se répartissent comme suit :

- administrations : 11 236.02 euros
- particuliers : 57 422.07 euros

### **III- Missions principales exercées :**

Durant l'année écoulée, l'imprimerie a assuré en priorité l'impression et la diffusion du « Recueil des actes administratifs » ainsi que l'ensemble des travaux demandés par la Préfecture et le Conseil Territorial. L'imprimerie a participé activement, sur le plan local, au déroulement des élections présidentielles d'avril et des élections législatives de juin.

Le service a également assuré l'impression de tous les documents nécessaires au fonctionnement des services administratifs et dans la mesure de ses possibilités techniques et humaines, satisfait les besoins exprimés par le secteur privé qui, par le nombre de commandes en augmentation constante, représente une part importante dans l'activité du service.

#### **IV- Principaux axes d'activité pour l'année 2008 :**

L'imprimerie assurera l'impression et la diffusion du « Recueil des actes administratifs » ainsi que l'ensemble des imprimés nécessaires au fonctionnement des services administratifs. Un rendez-vous important pour lequel l'imprimerie sera sollicitée est à noter : les élections municipales de mars 2008.

Dans la mesure de ses possibilités techniques et humaines, l'imprimerie administrative essaiera de satisfaire les besoins exprimés par la clientèle privée.

L'achèvement des travaux entrepris sur le bâtiment situé 4 rue Général-Leclerc et la réintégration du service au complet dans des locaux réhabilités en conséquence constituent une phase essentielle dans l'activité de l'imprimerie pour 2008. En effet, la possibilité de travailler avec l'ensemble du matériel dans des conditions optimales s'avère une priorité pour assurer le bon fonctionnement du service.

## AFFAIRES MARITIMES



# SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES

## **I- Présentation du service :**

Service déconcentré de la direction des affaires maritimes (ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire), le service des affaires maritimes de Saint-Pierre et Miquelon exerce des attributions dans les domaines suivants :

- administration des marins : organisation de l'activité professionnelle, protection sociale et formation ;
- administration des navires : immatriculation et délivrance des titres de navigation, sécurité, administration des navires de plaisance ;
- administration des pêches maritimes et des cultures marines : encadrement économique du secteur, réglementation, police et organisation des activités ;
- l'administrateur des Affaires maritimes, chef du service, assure également sous l'autorité du Préfet de la Collectivité, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, la mise en œuvre des moyens au titre des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

Au plan local, et suivant la nature de ses missions, le service est placé sous l'autorité du Préfet de la Collectivité territoriale pour les compétences déconcentrées.

Au 31 décembre 2007, l'effectif du service se composait de 8 agents :

- 2 agents de catégorie A.
- 2 agents de catégorie B.
- 4 agents de catégorie C.

Le chef de service et son adjoint sont arrivés à l'été 2007. Il convient d'y ajouter deux observateurs des pêches contractuels employés par le service dans des tâches de statistiques et de contrôles à bord des navires de pêche.

Le délégué du Préfet à Miquelon assure traditionnellement les fonctions dévolues à une station maritime et constitue le point de contact local du service des affaires maritimes qui y assure des permanences ponctuelles.

Le service est doté d'une embarcation pneumatique semi-rigide de 6 mètres d'une puissance de 140 CV, affectée à des missions de surveillance, et de trois véhicules dont une camionnette tout terrain permettant de tracter l'embarcation.

## **2 – Moyens financiers :**

Avec la mise en œuvre de la LOLF, l'intégralité des dépenses de fonctionnement du service est intégrée au sein d'un unique BOP, « sécurité et affaires maritimes outre-mer et à l'étranger ». Le montant des sommes déléguées pour le service s'élevait à 94000 euros pour l'année 2007. Une partie conséquente de ce budget est consacré au financement des nombreuses missions à l'étranger qui incombent au service (environ 12 par an, au titre de la coopération avec le Canada et de la participation aux sessions des organisations régionales de pêche). Les dépenses liées aux personnels sont plus difficiles à évaluer, celles-ci étant intégrées désormais au sein d'un BOP commun à l'ensemble des personnels dépendant antérieurement du ministère de l'Équipement et des Transports).

### **3 – Missions principales exercées :**

#### **3.1 – Gestion des marins et des navires :**

##### **➤ Gestion des marins – Formation professionnelle maritime :**

98 marins actifs sont enregistrés au service des affaires maritimes de Saint-Pierre-et- Miquelon, dont 54 à la pêche et 44 au commerce. Le service assure le suivi administratif de la carrière de ces marins et exerce les attributions de l'inspection du travail maritime.

L'année 2007 a donné lieu à la poursuite des efforts de formation au travers de l'organisation, avec le concours de l'Association pour la Formation Continue (AFC), de plusieurs stages locaux : Certificat d'initiation Nautique et Certificat de Base à la Sécurité.

Au total, le service des affaires maritimes a délivré 13 titres de formation professionnelle maritime en 2007 suite aux formations suivies localement, en métropole et par instruction de dossiers d'équivalence.

Le service des Affaires Maritimes a également organisé des sessions d'examens menant à la délivrance de 83 titres de conduite en mer des navires de plaisance à moteur dont 83 permis côtier et 1 permis hauturier. 6 permis ont été délivrés par équivalence.

##### **➤ Action sociale :**

Le service des affaires maritimes de Saint-Pierre-et-Miquelon a la charge de 370 assurés et ayant droit au titre de l'Etablissement national des invalides de la Marine (ENIM – régime particulier de protection sociale des marins professionnels). Le chef de service est le représentant de l'ENIM à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il s'agit du seul régime particulier de sécurité sociale, l'ensemble des autres catégories d'assurés dépendant du régime général géré par la Caisse de Prévoyance Sociale. Il assure dans ce cadre le versement des prestations sociales en nature (remboursement de soins) et en espèces (indemnités journalières), et sert les aides diverses et secours prévus par l'ENIM (aide-ménagère, à l'habitat, au chauffage et aux vacances, représentant une centaine de dossiers particuliers).

Le service des affaires maritimes gère 370 pensionnés relevant de l'ENIM et 260 assurés et ayant droits (actifs et pensionnés). Le chiffre de pensionnés est supérieur à celui des assurés et ayant droits, car certaines personnes touchant une pension de l'ENIM, sont assurés auprès de la CPS. En 2007, 16 nouveaux dossiers de pensions ont été instruits et liquidés.

En 2007, des conventions CPS/ENIM ont été signées permettant aux ressortissants de l'ENIM de bénéficier du tiers payant auprès du centre de santé de la CPS.

##### **➤ Gestion des navires :**

Le service des Affaires Maritimes de Saint-Pierre-et-Miquelon gère environ 820 navires de plaisance ainsi qu'une trentaine de navire professionnels. Le SAM est désigné comme Centre de Sécurité des Navires compétent pour les navires de pêche ainsi que les petits navires de commerce et effectue à ce titre les visites périodiques de sécurité, permettant de vérifier leur conformité aux réglementations de sécurité en vigueur.

Les unités professionnelles de pêche regroupent 23 navires de pêche artisanale :

- 9 embarcations armées en 4<sup>ème</sup> catégorie pratiquant une pêche côtière occasionnelle.
- 11 navires armés en 3<sup>ème</sup> catégorie, pratiquant les arts dormants dans leur grande majorité.
- 3 navires armés en 2<sup>ème</sup> catégorie pour les arts traînants.

Pour les unités de commerce, le SAM gère les dossiers de la vedette SNSM, de deux vedettes à passagers pour la desserte inter-îles, d'un sablier ainsi que du baliseur des Phares et Balises.

Enfin, le centre de sécurité des navires du Havre gère les dossiers de deux rouliers, ALDONA et CAP BLANC et d'un navire à passagers, ATLANTIC JET en service sur la desserte inter îles ainsi qu'internationale. En 2007, les titres de l'ALDONA n'ont pas été renouvelés, pour des motifs liés à l'armement de sécurité du navire, qui a été finalement désarmé.

### **3.2 – Pêche maritime et cultures marines :**

Une part importante de l'activité du service des affaires maritimes a été consacrée à l'organisation et au suivi des campagnes de pêche. Il prépare et participe aux réunions internationales de gestion et d'organisation des pêcheries pour lesquelles Saint-Pierre-et-Miquelon dispose de quotas de pêche: Conseil consultatif franco-canadien, Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) et Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), soit 5 déplacements en 2007. Les réunions tenues en 2007 ont permis de conserver les niveaux de quotas attribués à l'archipel au même niveau qu'en 2006. Il veille à l'application et au respect des mesures techniques de gestion et de contrôle décidées par ces organisations.

Le service propose au préfet, après avis du comité des ressources halieutiques, les réglementations concernant la pêche locale et délivre les licences de pêche. Il assure en cours de campagne le suivi de la consommation des quotas de pêche. En 2007, un important travail de rénovation du décret encadrant les pêches maritimes dans les eaux aux abords de l'archipel a abouti à la présentation d'un projet de texte actuellement en consultation au niveau ministériel. Le service à compétence pour définir et mettre en œuvre la politique de contrôle des pêches, en liaison avec le procureur de la république et les moyens de surveillance des autres administrations. L'OPANO et l'ICCAT lui ont également donné compétence pour mener les contrôles à bord des navires étrangers escalant ou débarquant à Saint-Pierre. Des missions de surveillance des zones de pêche côtière sont également effectuées par l'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM), dans les zones littorales bordant l'archipel. Le service participe au suivi, avec le concours de la station locale d'IFREMER, des débarquements de captures. Il a continué de suivre les dossiers des concessions de cultures marines et d'aquaculture existantes sur l'archipel. Deux nouveaux dossiers ont été instruits en 2007.

Enfin, le service ne dispose pas de compétences en matière d'aide économique à la pêche, celles-ci étant du ressort du Conseil Territorial. Le service apporte cependant son appui technique à l'instruction des dossiers d'aides et est étroitement associé aux réflexions liées à l'organisation économique du secteur. Un travail important a ainsi été effectué dans le cadre de la préparation du volet maritime du contrat de développement Etat-territoire 2007-2013, signé en juin 2007.

### **3.3. Sauvegarde de la vie humaine en mer et prévention des pollutions marines :**

Le service des affaires maritimes veille à l'application de la réglementation de sécurité pour les embarcations de plaisance et professionnelles, par des actions de contrôle, mais également des actions de prévention et d'information concernant la sécurité de la navigation. Le service des affaires maritimes est point de contact pour les services de sauvetage maritime canadien, responsable de la coordination des opérations de sauvetage en mer dans les eaux entourant l'archipel. Il met en oeuvre les moyens de sauvetage français et peut coordonner des opérations de sauvetage locales. Il suit également l'application des plans de sauvetage franco-canadiens en liaison avec l'administration des gardes-côtes de terre-Neuve. Il n'y a pas eu en 2007 d'exercice conjoint de sauvetage franco-canadien. Le service a coordonné en 2007 deux opérations de sauvetage et apporté son concours aux autorités canadiennes dans un certain nombre d'autres opérations. Le service est chargé, sous l'autorité du préfet, de coordonner les opérations de lutte en mer en cas de pollution maritime. Il est le point de contact des autorités canadiennes pour les actions de coopération dans ce domaine et participe à ce titre aux exercices organisés par la Garde-Côtière canadienne. L'année 2007 a vu la finalisation d'un projet d'accord franco-canadien en matière de coopération dans la lutte contre les pollutions maritimes, qui doit encore être signé formellement par les autorités des deux pays.

Cette coopération en matière de sauvetage et de pollution induit de très nombreux échanges entre le service des affaires maritimes et la direction de la Garde-Côtière de Terre-Neuve.

## **4 – Principaux axes d'activité pour 2008 :**

### **4.1 – Pêches maritimes :**

Sous le contrôle et avec l'appui de l'Administration Centrale, il conviendra de continuer à défendre au mieux les intérêts de l'archipel afin de maintenir et, dans toute la mesure du possible, d'accroître les droits de pêche prévus dans le cadre des accords bilatéraux franco-canadiens et ouverts dans les organisations régionales des pêches (ICCAT et OPANO). Une demande d'augmentation des quotas de l'archipel sera notamment faite auprès de l'ICCAT, un certain nombre de quotas pluriannuels devant être renégociés à l'automne 2008. A la suite de la parution du nouveau décret réglementant la pêche dans les eaux de Saint-pierre-et-Miquelon, l'arrêté de 1987 portant application particulière de ce décret devra faire l'objet d'un travail de refonte. Suite aux délégations intervenues dans le cadre du contrat de développement Etat-Territoire, l'année 2008 verra la mise en oeuvre du système de VMS sur les navires de pêche. Un accord devra être recherché avec le Canada pour encadrer les échanges de données bilatérales pour les flottilles fréquentant les zones des deux Etats. Un effort sera également mené sur la gestion de pêcheries nouvelles (raie, limande) afin de trouver le cadre permettant une gestion efficace et durable de ces ressources.

D'une manière générale, un appui continuera d'être apporté aux actions de diversification engagées pour l'exploitation de produits nouveaux (Coquilles Saint-Jacques de pêche, Myxine, récolte d'algues), mais aussi aux différentes entreprises en matière d'aquaculture et de conchyliculture

## **4.2 – Gens de mer / ENIM :**

Le service, en liaison avec l'AFC, poursuivra le déroulement des actions de formation professionnelle maritime répondant aux besoins locaux et à un souhait de promotion des métiers liés à la mer. L'extension du tiers-payant à d'autres professionnels de santé est un objectif à rechercher, de même que l'extension à l'ENIM des majorations locales des tarifs de remboursement appliquées par la CPS. Un des objectifs prioritaires reste cependant, la liquidation d'un certain nombre de dossiers restant en suspend à la suite d'évacuations sanitaires au Canada de ressortissants de l'ENIM, antérieurement à juin 2006. Une meilleure approche devra être également recherchée avec les services sociaux locaux afin de mieux coordonner les aides et secours versés par les différents organismes.

## **4.3 – Sécurité des navires et de la navigation :**

La poursuite des visites annuelles de sécurité et le renouvellement des titres de sécurité continueront d'être au cœur des missions du service.

### **Action en mer :**

Après la signature de l'arrangement administratif franco canadien relatif à la coopération en matière de sauvetage en mer, la collaboration efficace et directe qui existe depuis plusieurs années entre la garde côtière canadienne et le service des Affaires Maritimes de Saint-Pierre et Miquelon sera poursuivie. Un projet d'arrangement administratif entre nos pays relatif à la coopération en matière de lutte contre les pollutions marines a été approuvé en 2007. Ce document doit être signé définitivement en 2008. Il en découlera l'élaboration d'un plan d'action conjoint entre l'archipel et la province de Terre-Neuve.



AFFAIRES SANITAIRES ET  
SOCIALES



# DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

## I- Présentation du service :

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) met en œuvre les politiques nationales dans le domaine de la santé, de la protection sociale et de la solidarité. A ce titre son action recouvre :

- Le contrôle, l'allocation des ressources et la planification dans les champs sanitaire et médico-social des établissements sous compétence de l'Etat et de l'Assurance maladie ;
- les actions de santé publique ;
- la sécurité sanitaire et la santé environnementale ;
- la lutte contre les exclusions ;
- la protection sociale.

La DASS est également mise à la disposition du Président de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon pour l'exercice de ses attributions dans les domaines social et médico-social au titre de la lutte contre les exclusions et de la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'effectif de la DASS comprend successivement **2 cadres A** (1 inspecteur de l'action sanitaire et sociale faisant fonction de chef de service et 1 ingénieur d'études sanitaires), **4 cadres B** (3 secrétaires administratifs et 1 assistant de service social) et **2 cadres C** (2 adjoints administratifs).

Le service emploie en outre **2 agents contractuels** (1 secrétaire du service social et 1 agent d'entretien) et bénéficie de la **mise à disposition de 3 agents** (1 informaticien en provenance du Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 1 assistante de service social du Conseil Territorial et 1 assistant de service social de la Direction de l'Équipement).

## II- Moyens financiers :

### 1. Moyens de fonctionnement

Budget de fonctionnement (hors rémunérations principales).	:	80 648.00 €
Action sociale en faveur des agents.....	:	12 000.00 €

### 2. Crédits d'intervention

Programme santé publique, prévention.....	:	15 000,00 €
Promotion veilles et sécurité sanitaire.....	:	30 500,00 €
Insertion et lutte contre l'exclusion.....	:	133 010,00 €
Centre d'Aide par le Travail.....	:	78 756,00 €

### **III- Missions principales exercées :**

#### **3. Contrôle, allocation des ressources et planification dans les champs sanitaire et médico-social des établissements sous compétence de l'Etat, de la Collectivité Territoriale et de l'Assurance maladie**

##### **a) Projet de reconstruction du nouvel hôpital de Saint-Pierre**

A la suite de la commission d'appel d'offre du 19 décembre 2006, arrêtant la décision de retrait du volet « maison de retraite – EHPAD » au sein du projet initial, l'opération de reconstruction du nouvel hôpital de Saint-Pierre, d'une superficie totale de 11 500 m<sup>2</sup>, s'est vu modifier avec une nouvelle superficie réduite à 9 000 m<sup>2</sup>, soit un abaissement de 7 millions € dans le coût financier total, lequel se trouve désormais fixé à 41.5 millions €.

Le marché public ayant été notifié aux entreprises, pour la plupart des lots, en août et septembre 2007, les travaux au titre du nouvel hôpital ont officiellement débuté en septembre 2007 avec la phase du terrassement qui s'est achevée en décembre.

##### **b) Travaux de reconduction du Schéma Territorial de l'Organisation Sanitaire et Sociale (STOSS) pour la période 2008 – 2013**

Sur la base de la lettre du 30 juin 2007 cosignée par le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, titulaire dans le domaine sanitaire de la compétence du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), et par le Président du Conseil Territorial, pour le champ social et médico-social, a été engagé l'ensemble des travaux relatifs à la reconduction du Schéma Territorial de l'Organisation Sanitaire et Sociale (STOSS) 2002 – 2007.

Ces travaux, dont l'animation est traditionnellement assurée par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS), se sont traduits par la constitution de deux groupes de travail au titre du comité de pilotage du STOSS ; le comité stratégique du STOSS regroupant quant à lui l'ensemble des élus de l'archipel et des principaux représentants institutionnels.

Les deux groupes de travail comprennent successivement le groupe n°1 « Offre de soins sanitaires (Ville – Hôpital), Gestion des alertes et Urgences sanitaires, Qualité du dispositif sanitaire territorial » et le groupe n°2 « Personnes âgées et Personnes handicapées ». Les travaux de ces groupes, (comité de pilotage du STOSS), engagés en 2007, doivent déboucher en 2008, sous l'arbitrage du comité stratégique, à la cosignature par le Préfet et le Président du Conseil Territorial, du document du nouveau STOSS pour la période 2008 – 2013.

#### **4. Actions de santé publique**

Faisant suite à la démarche évoquée dans le cadre du rapport d'activité 2006, la désignation d'un médecin inspecteur de santé publique auprès de la DASS de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est concrétisée en 2007 avec la diffusion de la note de service ministérielle de la Direction de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget (DAGPB) du 5 novembre 2007 auprès de l'ensemble des DDASS et des DRASS de la France métropolitaine et de l'Outre-mer. A la suite de la réception de l'ensemble des candidatures et d'un travail de sélection, Madame Janick DEVORT, médecin inspecteur affecté à la DRASS d'Ile de France a été retenue. Cette désignation, officialisée

par son arrêté en date du 25 février 2008, apporte un terme à une situation d'absence de référence médicale auprès de la DASS depuis 2003. Madame DEVORT assurera ainsi à la fois une assistante technique à distance et deux missions annuelles sur l'archipel en vue de développer en particulier des actions de prévention et de promotion de la santé.

Dans le domaine de la santé publique, l'action financière annuelle de la DASS, à hauteur de 15 000.00 €, s'est principalement orientée en 2007 vers la prise en charge des conduites addictives (Association APS), et à destination d'actions en faveur de l'éducation à la vie affective et sexuelle et de la prévention aux infections sexuellement transmissibles (Association IRIS – EPE)

## **1. Sécurité sanitaire et santé environnementale**

En 2007, comme en 2006, le service Santé Environnement a poursuivi ses missions en matière de contrôle des eaux d'alimentation et de loisirs distribuées dans l'archipel, dans le domaine de la qualité de l'habitat, de la sécurité sanitaire des aliments, de la conformité sanitaire des centres d'hébergement et de loisirs, des centres aérés, des crèches, des équipements et des aires de jeux.

Par ailleurs, dans la continuité de la mission mixte de l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) et de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), organisée en 2006 à l'initiative de la DASS, une enquête épidémiologique en santé publique s'est déroulée en 2007 en raison de l'inquiétude de la population qui percevait un nombre anormalement élevé de cancers et de leucémies sur l'archipel. Cette étude se justifiait également du fait de l'isolement géographique de la population et de l'absence de système local d'information sanitaire susceptible d'apporter des éléments de réponse à cette appréhension.

Cette enquête, d'une durée de 5 mois, accompagnée par la DASS sous l'autorité du Préfet, en partenariat avec la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), le Centre Hospitalier François Dunan (CHFD) et l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM), s'est réalisée sur la base de trois populations de référence sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 2006. La communication du rapport définitif de cette étude est prévue pour avril 2008.

## **2. Dispositifs sociaux et lutte contre les exclusions**

Suite à la réorganisation opérée en 2006, les actions sociales du service se sont poursuivies en 2007 principalement dans les domaines du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), du service social polyvalent, de l'Allocation de Retour à l'Activité (ARA), du Fonds Territorial d'aide aux Impayés d'Energie (FTIE), de la gestion des logements sociaux du parc de la Collectivité territoriale, du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et de l'hébergement d'urgence.

Au 31 décembre 2007, ont été successivement traités quelques 350 situations individuelles dans le cadre du RMI (31 allocataires), 4 dossiers au titre de l'ARA, 14 dossiers au titre du FTIE, 37 dossiers de logements sociaux (2 commissions dans l'année), 34 dossiers de FSL et 18 demandes d'hébergement en urgence.

L'aide financière annuelle de la DASS, à hauteur de 133 000.00 €, s'est principalement engagée dans le cadre du budget d'hébergement d'urgence (Association IRIS – EPE), de la lutte contre l'exclusion (Association IRIS – EPE, CLEF), d'actions en faveur de chantiers d'insertion et du contrat éducatif local (Associations AFC et Saint-Pierre Animation), de colonies de vacances (Associations Saint-Pierre Animation et Assur loisirs). Il ressort en particulier pour 2007, en terme d'activité, une hausse significative des demandes d'hébergement en urgence de la part de personnes (le plus souvent des femmes, avec ou sans enfants) à la suite de conflits familiaux. Face à cette hausse des demandes, les deux logements d'hébergement d'urgence se sont révélés insuffisants pour

répondre à la demande sociale ; des solutions hôtelières ont dû pallier cette insuffisance. En effet, l'occupation du logement n°1 est passée de 246 jours en 2006 à 255 jours et celle du logement n°2 de 180 jours en 2006 à 272 jours ; le taux d'occupation hors dispositif (chambres d'hôtel) passant de 0 journée en 2006 à 40 jours en 2007.

Une action significative a été menée dans le domaine de l'enfance avec la mise en place de la commission d'agrément des demandes d'adoption en avril 2007. Satisfaisant à une situation douloureuse d'attente de la part des couples candidats, il a pu être traité en 2007 5 dossiers d'agrément.

Il a enfin été engagé une réflexion visant à la mise en place d'un dispositif d'agrément des assistantes maternelles sur l'archipel (soumission au Président du Conseil Territorial d'un projet structuré en décembre 2007 en vue d'une mise en place en 2008).

### **3. Protection sociale**

Dans le cadre de l'activité d'accompagnement et de contrôle au titre de la protection sociale, l'action du service a été marquée principalement en 2007 par un travail de collaboration avec la Caisse de Prévoyance Sociale en vue de l'application sur l'archipel d'un certain nombre de prestations sociales.

Dans le domaine de la vieillesse, l'année 2007 a vu l'aboutissement de démarches visant d'une part, l'application sur l'archipel de la revalorisation des prestations de vieillesse (arrêté du 25 mai 2007) et, d'autre part, l'extension aux usagers de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la retraite anticipée des assurés ayant commencé à travailler jeunes et eu une longue carrière ((décret du 15 mai 2007).

Dans le domaine des prestations familiales, l'adaptation sur l'archipel de certaines prestations (allocation de rentrée scolaire, prestation d'accueil du jeune enfant, allocations familiales et complément familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé) est attendu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2008 à la suite d'une instruction finalisée du dossier intervenue en 2007.

## **IV- Principaux axes d'activité pour 2008 :**

### **La finalisation et la signature du Schéma Territorial de l'Organisation Sanitaire et Social (STOSS) 2008- 2013**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2008 doit intervenir la finalisation des travaux du comité de pilotage (groupes de travail) et du comité stratégique du Schéma Territorial de l'Organisation Sanitaire et Sociale (STOSS), d'ores et déjà engagés en 2007, en vue de la cosignature du nouveau STOSS pour la période 2008 – 2013.

La reconduction du nouveau schéma territorial constituera dès lors le début des travaux visant principalement la réalisation des objectifs définis dans le domaine de la santé et la mise en place d'un schéma territorial de prise en charge des personnes âgées (schéma gérontologique).

### **Le suivi administratif et financier des travaux liés à l'opération de reconstruction**

### **du Centre Hospitalier François Dunan (CHFD)**

Le suivi de l'opération de reconstruction du nouvel hôpital de Saint-Pierre est à même de se poursuivre en 2008 au fur et à mesure de l'état d'avancement des différentes phases des travaux.

La phase principale du gros œuvre débutant en 2008, le suivi annuel de l'opération se poursuivra ainsi jusqu'à son terme fixé prévisionnellement à l'année 2011.

### **La poursuite des démarches engagées en vue de la mise en place de la Maison Territoriale des Personnes Handicapées (MTPH) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

Dans le cadre et à la suite de la signature du Schéma Territorial de l'Organisation Sanitaire et Sociale (STOSS) 2008 – 2013, seront également poursuivis les travaux visant successivement à la mise en place du dispositif institutionnel de prise en charge des personnes handicapées découlant de la loi du 11 février 2005 (Maison Territoriale des Personnes Handicapées et Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et dans le domaine des personnes âgées, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en lien direct avec le processus de mise en œuvre d'un schéma gérontologique sur l'archipel.

### **Le début de la constitution du Plan Territorial de Santé Publique (PTSP) et du Groupement Territorial de Santé Publique (GTSP)**

Complémentaire au STOSS et découlant de la loi du 9 août 2004 de santé publique, le Plan Régional de Santé Publique (PRSP) doit être mis en œuvre à Saint-Pierre-et-Miquelon sous la forme d'un Plan Territorial de Santé Publique (PTSP), ceci conformément à l'article L. 1411-11 du code de la santé publique.

Complété par la constitution d'un Groupement Territorial de Santé Publique (GTSP – GRSP en France métropolitaine), le PTSP a vocation à regrouper principalement, sous la forme de volets, le Plan Blanc de l'hôpital, le Schéma Territorial de Prévention et d'Education à la Santé, le Programme Territorial d'Etudes et de Statistiques ou projet d'Observatoire Territorial de la Santé...

### **La poursuite du développement des actions dans les domaines de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Dans le cadre d'un développement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), un dispositif d'agrément et de suivi des assistants familiaux (familles d'accueil) sera envisagé dès 2008.

Au titre de la PMI, en coordination avec les objectifs du STOSS 2008 – 2013, et suite aux études réalisées en 2007, il sera principalement procédé à la mise en place d'un dispositif d'agrément et de suivi des assistants maternels sur l'archipel.

AGRICULTURE ET FORÊT



# DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

## I- Présentation du service :

La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (« DAF ») met en œuvre, sous l'autorité du Préfet de la Collectivité Territoriale, la politique de l'État dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, de l'environnement, de la santé animale et de la sécurité alimentaire. Elle constitue ainsi l'échelon territorial déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (« MAP »). Elle est également le correspondant local du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (« MEDAD ») pour les missions qui relèvent des Directions régionales de l'Environnement (« DIREN »), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (« ADEME ») et du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (« CELRL »). Par convention en date du 12 décembre 1989, les services de la DAF sont mis à la disposition du Président du Conseil Territorial, en matière d'équipement et d'aménagement rural, de santé animale et de formation agricole. Dans ce cadre, la DAF a en charge la gestion des « Régies de travaux agricoles et forestiers » de Saint-Pierre et de Miquelon, du Cabinet vétérinaire et du Laboratoire d'analyses alimentaires.

### 1) Le personnel :

Pour remplir ses missions, la DAF dispose de :

- 10 agents titulaires et 2 Volontaires Civils à l'Aide Technique (« VCAT ») rémunérés par l'Etat ;
- 6 agents titulaires et 9 agents contractuels, rémunérés par la Collectivité Territoriale, soit au total, à la date du 31 décembre 2007, une communauté de travail de 27 agents (soit environ 25 ETP).

En 2007 il n'y a pas eu de mouvement de titulaire. Les deux VCAT, Céline THOMAS, affectée à la surveillance des eaux de surface et des barrages, et Christophe CAIGNARD, chargé du suivi des dossiers agricoles, ont fini leur contrat et ont été remplacés (respectivement Nicolas MORGANDINI et Michael MARTINEZ). La vétérinaire Cendrine CLAVEAU a été remplacée en mai par Jean GILET.

### 2) Les implantations :

La DAF est présente sur 5 sites (4 à St-Pierre et 1 à Miquelon) :

le **Siège**, situé rue Albert Briand (bâtiment du MAP hébergeant les services administratifs, agricoles et environnementaux) : 9 personnes, auxquelles s'ajoutent 2 agents de l'ONCFS et 1 VCAT travaillant à mi-temps pour l'ONCFS et à mi-temps pour le CELRL ;

- le **Laboratoire d'analyses** et le **Service vétérinaire**, situés au Quai de l'Alysse (bâtiment du Ministère de l'Équipement partagé avec l'IFREMER et la DE) : 5 personnes ;
- le **Cabinet vétérinaire (rue Molière) : 3 personnes (2 temps plein et 1 temps partiel) ;**
- la **Régie de Saint-Pierre** (dans le bâtiment de l'ancienne Quarantaine animale) : 6 agents ;
- la **Régie de Miquelon** (lotissement de l'Anse de Miquelon) : 5 personnes (bureaux et ateliers).

### 3) Les moyens financiers :

#### Dépenses de fonctionnement

Origine	Objet	Montant
MAP (BOP 154, 206)	Fonctionnement des services	57 342 €
	Salaires	734 383 €
	Dépenses d'équipement / locaux	7 895 €
MEDAD	Fonctionnement des services	4 973 €
	Communication	2 000 €
Conseil Territorial	Fonctionnement des services	56 530 €
	Salaires (Régies et cabinet vétérinaire)	549 429 €
	Cabinet vétérinaire (à déduire Recettes = 47 039 €)	38 446 €

#### Dépenses d'intervention

Origine	Objet	Montant
MAP (BOP 154, 149)		
	Subventions à l'agriculture (ODEADOM= 65 090 € et OGAF= 49 999 €)	115 089 €
	Subventions à l'aquaculture (ODEADOM)	100 000 €
	Surveillance alimentaire (Laboratoire)	47 511 €
	Forêts	25 000 €
MEDAD	Subventions pour la protection de la nature	83 853 €
FACE	Electrification rurale	1 426 605 €
Agence de l'Eau	Barrage du Goéland	983 681 €
	Assainissement	80 401 €
Conseil Territorial	Subventions à l'agriculture (dont ISA <sup>1</sup> = 90 103 €)	125 547 €
	Forêts (à déduire Recettes = 1 645 €)	0 €

### **B. Principales missions et faits marquants pour 2007 :**

L'année 2007 a été marquée par la rédaction d'un Projet stratégique du service (validé le 11 janvier 2008). Trois diagnostics ont été conduits (territorial, externe et interne) aboutissant à la rédaction d'une Note de stratégie qui résume les grands enjeux auxquels la DAF doit faire face. Cet exercice aura notamment permis de clarifier les missions et de tracer une feuille de route pour les deux ans à venir.

<sup>1</sup> Indemnité Spéciale Agricole

## 1) Agriculture et aquaculture

### *aides aux entreprises agricoles et aquacoles*

En parallèle et en appui de la réflexion engagée pour le CDECT<sup>2</sup>, un nouveau programme d'aide financière a été élaboré pour la période 2008-2013 auprès du MAP et de l'ODEADOM<sup>3</sup>. Pour l'agriculture, il met l'accent sur l'aide à l'installation et sur l'animation du secteur agricole. En aquaculture, il va permettre d'améliorer l'appui technique aux entreprises par la mise à disposition, notamment, d'un nouvel ingénieur halieute au moins jusqu'en 2010.

La DAF apporte des conseils techniques pour la production de fourrage à Miquelon et sur la production maraîchère à Saint-Pierre : en 2007, le protocole expérimental pour la production de fourrage a permis de conseiller les producteurs sur la combinaison - variété fourragère/fertilisation/chaulage - la mieux adaptée au contexte local.

### *travaux agricoles*

La DAF assure – par l'intervention de la Régie de Miquelon – certains travaux agricoles tels que le labourage ou la fenaison : plus de 2 100 heures de travail ont ainsi été décomptées en 2007. Toutefois en raison d'oppositions locales, le programme de remise en culture fourragère à Miquelon a subi un important retard.

Enfin une étude – pilotée par la DAF – d'étudiants-ingénieurs de l'ESITPA<sup>4</sup> a montré tout l'intérêt qu'auraient les agriculteurs à mieux identifier les productions locales dans les commerces de l'archipel.

## 2) Environnement / Forêt

### *Ressource en eau*

Le retard pris dans la reconstruction du barrage du Goéland a imposé la mise en sécurité des habitants résidant en aval de l'ouvrage. Lors de ces événements, la DAF a apporté son expertise au Préfet tant dans le choix des décisions que le suivi de leur mise en œuvre. Par la suite, les travaux n'étant pas terminés et la remise en eau toujours incomplète, une réflexion a été engagée sur les moyens de reconstituer la ressource en prévision de l'hiver.

Un important travail de recherche a été mené sur le choix d'indicateurs pertinents pour l'évaluation de la qualité des cours d'eau de l'archipel<sup>5</sup>.

Le service (voir Laboratoire) a également assuré les analyses physico-chimiques de suivi des eaux en aval du chantier du Goéland.

### *Chasse et pêche*

En lien étroit avec la garderie et les techniciens de l'ONCFS<sup>6</sup>, la DAF rédige les arrêtés et donne un avis technique sur les propositions d'ouverture et fermeture annuelle de la chasse et sur les quotas alloués. La saison de chasse 2006-2007 a été bonne : 383 chevreuils ont été abattus, le

<sup>2</sup> Contrat de Développement Etat-Collectivité Territoriale 2007-2013 signé le 8 juin

<sup>3</sup> Office pour le Développement de l'Agriculture dans les DOM et COM

<sup>4</sup> Ecole Supérieure d'Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture de Rouen

<sup>5</sup> La qualité biologique des cours d'eau de Saint-Pierre-et-Miquelon ; application des indices biologiques basés sur les macro-invertébrés benthiques – Céline THOMAS – 13 juillet 2007

<sup>6</sup> Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : l'équipe de Saint-Pierre-et-Miquelon comprend deux agents techniques et trois gardes mis à disposition par la Fédération des Chasseurs.

nombre de lièvres est en nette augmentation, les canards noirs et canards de surface également. Un lâcher d'environ 500 faisans élevés à Miquelon a été réalisé pour la deuxième année consécutive.

La décision d'engager un chargé de mission pour la rédaction du futur Schéma cynégétique a été prise lors de la réunion du Conseil de la Chasse du 3 août. Ce document a vocation à définir les règles de gestion pour les 5 années à venir.

En matière de pêche, la pose d'un piège à saumon sur la Belle rivière à Langlade n'a pas donné les résultats escomptés. Des pourparlers ont eu lieu avec les associations de pêche pour la mise en place d'une garderie.

### *Biodiversité*

Le long travail de compilation et de confrontation des idées en matière de biodiversité, initié en 2006, a vu son aboutissement par la rédaction du **Plan d'action pour la biodiversité de Saint-Pierre-et-Miquelon**. Il a été transmis au MEDAD<sup>7</sup> en novembre. Ce document a vocation à dresser la liste des actions souhaitables pour les deux ans à venir.

Une mission du Muséum National d'Histoire Naturelle en juillet a permis de cerner les besoins en matière d'inventaire et de protection de la faune et de la flore : reconnaissance de la valeur patrimoniale des espèces sauvages, nécessité de réaliser des inventaires ZNIEFF<sup>8</sup>, détermination de secteurs sensibles à protéger (zones humides notamment), mise en œuvre sur certains secteurs de statuts de protection plus adaptés, nécessité de sécuriser et valoriser la connaissance déjà acquise, etc.

### *Gestion forestière*

Des Orientations Forestières ont été élaborées, mettant l'accent sur la protection de la forêt. Elles ont été validées par la **Commission forestière**, puis approuvées par le MAP, et doivent faire maintenant l'objet d'une déclinaison en **Plan de gestion pour la Collectivité**. Un essai d'une meilleure gestion a été initié par la mise en place de « Permis de coupe de bois » délivrés par la DAF. Un total de 400 m<sup>3</sup> de bois a ainsi été enlevé par des particuliers pour leur consommation personnelle. Parallèlement la DAF s'est efforcée de faire lever les obstacles à l'importation de bois de chauffage depuis le Canada.

### *Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres*

La DAF apporte son concours aux actions du CELRL en assurant sa représentation locale et l'expertise nécessaire. Les premiers travaux de réparation des dunes dégradées ont été lancés (25 000 €). Un site Internet a été ouvert ([www.dune-miquelon-langlade.net](http://www.dune-miquelon-langlade.net)) et une exposition sur l'histoire de l'Isthme a été réalisée.

### *ADEME<sup>9</sup>*

La DAF apporte son concours aux actions de l'ADEME, Jean-Pierre CLAIREAUX en est le correspondant local. Une mission de l'agence, dont le rapport a été rendu en janvier, a réactualisé la réflexion sur la gestion des déchets.

---

<sup>7</sup> Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durables

<sup>8</sup> Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

<sup>9</sup> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

### 3) Santé publique vétérinaire et phyto-sanitaire

#### *Surveillance de la zone aquacole*

Le service vétérinaire de la DAF assure la surveillance de la zone de production de coquilles St Jacques à Miquelon : l'eau de mer est analysée toutes les semaines en été et des coquillages sont acheminés à Nantes pour la recherche de phycotoxines dangereuses pour l'homme. Aucun dépassement de seuil d'activité phyto-planctonique n'a été noté dans l'eau de mer. 105 analyses sur chair ont donné lieu à 13 résultats défavorables (correspondants eux-mêmes à des périodes de non-récolte).

#### *Hygiène de la fabrication et distribution des denrées alimentaires*

##### \* Exportation des produits de la pêche

La Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est autorisée depuis 2006 à exporter des produits de la pêche vers l'Union européenne. Le service assure le contrôle et la certification des productions de 3 entreprises : 89 certificats ont été délivrés pour 1 622 tonnes de poissons et crustacés (1 598 tonnes en 2006).

Une mission de la Commission européenne est venue en juin évaluer la capacité de l'archipel à exporter des coquillages vivants sur l'Europe. Ses conclusions ont été défavorables en raison des délais importants liés à l'éloignement du laboratoire d'analyse IDAC de NANTES. L'accès à un laboratoire canadien a été préconisé.

##### \* Contrôles aux frontières

241 contrôles à l'importation ont été réalisés à l'aéroport et au port de St-Pierre.

##### \* Contrôles intérieurs

193 contrôles ont été réalisés sur les points de vente de l'archipel, auxquels il faut ajouter l'inspection en abattoir (10 en boucherie et 200 en volailles).

Le service s'est inscrit en 2007 dans la démarche d'assurance qualité (norme ISO 17020) de la Direction de l'Alimentation du MAP, processus qui est destiné à augmenter la confiance vis-à-vis des inspections. Il vient notamment de mettre en place la traçabilité de son activité sur un logiciel dédié appelé SIGAL.

Par ailleurs le Pôle « alimentation » s'est réuni deux fois à l'initiative de la DAF. Une sensibilisation des médecins à la déclaration des TIAC<sup>10</sup> a notamment été réalisée.

#### *Laboratoire d'analyses des eaux et denrées alimentaires*

Le laboratoire du service, réaménagé en 2006, était à nouveau totalement opérationnel. Il réalise les analyses bactériologiques les plus courantes ou assure la logistique des envois pour le reste.

890 analyses (34 % sur les productions des ateliers agréés à l'exportation, 27 % sur des produits vendus dans les commerces, 16 % sur les eaux de consommation ou de baignade) ont été réalisées. Dans l'ensemble les résultats sont très bons.

---

<sup>10</sup> Toxi-Infection Alimentaire Collective

### *Clinique vétérinaire*

Le cabinet vétérinaire du Conseil Territorial est le seul de l'archipel. La DAF assure sa gestion courante et s'assure de la continuité du service auprès du public. Les vétérinaires sont recrutés sur contrat pour une durée d'un an renouvelable. Une permanence est assurée une fois par semaine à Miquelon. En 2007 une assistante vétérinaire a été recrutée à temps partiel.

## **4) Entretien du patrimoine de la Collectivité**

### *Foncier agricole*

La DAF instruit les demandes d'affectation des terrains de la Collectivité pour l'activité agricole et assure la surveillance de leur utilisation. Ces terrains se répartissent essentiellement sur la zone agricole autour de l'agglomération de Miquelon (73 ha).

### *Sentiers de randonnée, espaces ludiques, camping,...*

Depuis les années 90, la Collectivité entretient un réseau de sentiers pédestres à travers ses Régies de travaux.

Deux campings/caravanings et des aires de jeux sont entretenus par les deux Régies (plus de 4 000 heures de travail). La DAF assure le conseil technique. Conscient de la nécessité de revoir le réseau des sentiers, le service a proposé au Conseil Territorial la réalisation d'un Schéma des sentiers de randonnée : Séverine ILHARREGUY a été affectée à cette tâche. Elle a réalisé une vaste enquête auprès de la population (plus de 300 réponses) qui montre une forte attente et qui va servir de base à la réflexion en cours.

### *Gestion des boisés*

La DAF est chargée par la Collectivité de suivre les prélèvements de bois de chauffage et de sapins de Noël : pour l'hiver 2006/2007 la Collectivité a souhaité instituer – à titre expérimental – le suivi des coupes à travers des autorisations et un suivi des placettes marquées : 510 m<sup>3</sup> ont été ainsi collectés pour 33 autorisations. Toutefois cette pratique a été contestée et devra être réévaluée.

## **C. Perspectives 2008**

Outre les actions habituelles, les principaux axes de travail pour 2008 seront les suivants :

### **Agriculture et aquaculture**

- Aider à l'installation de trois porteurs de projet
- Faciliter la création d'une CUMA<sup>11</sup> pour les gros travaux agricoles
- Aider à une meilleure structuration de la filière « cheval »
- Aider à l'installation d'une entreprise de production de moules

---

<sup>11</sup> Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

## **Environnement / Forêt**

- Aider à la rédaction du Schéma Cynégétique Territorial
- Accompagner les missions scientifiques et participer à la rédaction des inventaires ZNIEFF
- Assurer le suivi du Plan d'action Biodiversité
- Etudier la mise en protection du Grand Colombier
- Etudier la faisabilité d'une Maison de la nature à Miquelon
- Finaliser le plan de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral
- Structurer la base de données cartographiques à partir du Logiciel MapInfo
- Transférer la représentation de l'ADEME à la Direction de l'Equipe

## **Santé publique vétérinaire et phyto-sanitaire**

- Poursuivre la démarche de mise sous assurance-qualité de l'inspection
- Rechercher un partenariat avec le Canada pour diminuer les délais et les coûts d'analyse sur les coquillages
- Accompagner une mission des Haras nationaux pour une meilleure prise en compte du cheval sur l'archipel

## **Entretien du patrimoine de la Collectivité**

- Rationaliser les interventions des Régies
- Rédiger le Plan de gestion des boisés de la Collectivité
- Rédiger le Schéma Territorial des sentiers de randonnée



AVIATION CIVILE



# AVIATION CIVILE

## I- Présentation du service :

**Le chef de service** de l'aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon est chargé, sous l'autorité du Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et dans le cadre des directives et instructions d'ordre technique du ministre chargé de l'aviation civile, de la mise en œuvre de la politique de l'aviation civile dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.  
Il assure la direction de l'aérodrome de Saint-Pierre-Pointe-Blanche.

**Les entités** du service de l'aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon (SAC SPM) comportent un échelon de direction et cinq sections respectivement chargées :

- des questions administratives
- de la circulation aérienne
- des infrastructures
- des moyens généraux, de la sûreté et de la sécurité
- des équipements techniques

Chaque entité est chargée dans son domaine de compétence de l'application des textes généraux et des instructions qu'elle reçoit.

### **L'échelon de direction :**

L'échelon de direction assiste le chef du service dans la coordination de l'activité des sections du service. Il traite toute question réservée que le chef de service lui confie ainsi que toute question relative à l'organisation des prestations de services. Il assure l'organisation des réunions de direction, organise et met en œuvre les actions de communication. En liaison avec la section moyens généraux, sûreté et sécurité, il assure le suivi du programme de sûreté aéroportuaire et de la délivrance des titres d'accès en zone réservée de l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche.

L'échelon de direction est également chargé :

- du suivi de la délivrance du certificat de transporteur aérien et du contrôle technique du transporteur aérien basé dans les limites territoriales de la direction
- du suivi de la délivrance des licences d'exploitation de transporteur aérien
- du contrôle technique d'exploitation des aéronefs sur l'aérodrome de Saint-Pierre-Pointe-Blanche et sur l'aérodrome de Miquelon
- des études opérationnelles liées à l'exploitation des aéronefs de transport public
- du suivi des liaisons aériennes soumises à obligations de service public et des études économiques relatives au transport aérien
- de la délivrance des autorisations de travail aérien au moyen d'aéronefs étrangers
- de la prévention des incidents et accidents d'aéronefs
- des affaires relatives à la discipline du personnel navigant non professionnel
- du suivi de l'école de formation pratique et théorique
- du suivi de la formation aéronautique et de l'exécution des missions confiées par les textes aux pilotes inspecteurs
- de la délivrance, de la prorogation et du renouvellement des titres aéronautiques
- de l'organisation des examens théoriques du personnel navigant en liaison avec la section administration
- du contrôle technique de l'aviation générale et notamment du travail aérien
- de l'instruction des demandes relatives aux activités aériennes particulières (manifestations aériennes, plates-formes temporaires, dérogations aux règles de survol, vols spéciaux...)

**La section administration** est chargée de :

- la gestion des ressources humaines : suivi statutaire de tous les personnels, suivi des affaires sociales, médicales et d'hygiène et sécurité du travail, organisation des concours et examens et suivi de la formation continue des agents du Service
- des affaires financières et comptables : préparation du budget annuel de fonctionnement et d'investissement et des points de contrôle, préparation des éléments permettant l'exercice du contrôle financier déconcentré, engagements juridiques et comptables, mandatement des dépenses, recettes
- des traitements et salaires : préparation et suivi du budget annuel personnels, calcul et établissement des fiches de paye, mandatement des salaires
- de l'accueil et du secrétariat

**La section circulation aérienne** est chargée :

- du fonctionnement du contrôle d'approche et du Bureau de piste de l'aérodrome de Saint-Pierre-Pointe-Blanche
- des études opérationnelles et des expertises relatives à la réglementation de la circulation aérienne
- du suivi des méthodes d'exploitation et de la qualité de service/sécurité de l'ensemble de l'information aéronautique à caractère opérationnel
- du recueil et de la diffusion des statistiques
- des questions liées au respect des contraintes opérationnelles relatives aux nuisances sonores
- des études d'organisation de l'espace aérien
- des études et du suivi des procédures d'arrivée, de départ et d'approche aux instruments des aérodromes, des études d'impact environnemental
- de l'établissement et de la mise à jour de l'information aéronautique permanente
- de l'étude d'impact opérationnel des projets d'obstacles

Elle participe avec la section technique :

- aux études d'installation des moyens techniques nécessaires à la navigation aérienne, y compris à la rédaction des CCTP
- au contrôle et à l'expertise en matière de balisage lumineux des aérodromes
- 

Elle est chargée en coordination avec l'assistant en transport aérien des enquêtes de première information sur les incidents et accidents. Elle assure le rôle de correspondant SAR auprès des autorités canadiennes. Elle élabore et tient à jour le Plan Spécialisé de Secours Aérodrome. Elle assure la Formation et le Contrôle des agents AFIS sur l'aérodrome de Miquelon.

**La section infrastructures** est chargée :

- de l'entretien général de la plate-forme aéroportuaire :
  - entretien de l'aire de mouvement (piste et aire de stationnement) : travaux de peinture de marquage de la chaussée, inspection de la surface de la chaussée, entretien de clôture périphérique, curage des buses du réseau d'assainissement...
  - opérations de viabilité hivernale de l'aire de mouvement de la plate-forme aéroportuaire ouvrable en permanence notamment pour les vols d'évacuations sanitaires

- maintenance des engins et véhicules utilisés pour les opérations de viabilité hivernale
- gestion, maintenance et contrôle technique des bâtiment technique de la navigation aérienne, bâtiment infrastructures, bâtiment aérogare et logements de service ; études, programmation et suivi de la réalisation des travaux dans ces bâtiments
- élaboration et suivi du budget nécessaire à l'accomplissement de ces missions
- des relations, en tant que gestionnaire de l'aérogare, avec les autres services usagers ou partenaires de l'aéroport (Gendarmerie, PAF, Douanes, Météo France, CCIM, Air St Pierre,...),
- de l'élaboration et du suivi des documents de planification (avant-projet de plan de masse, plan de composition générale) et des documents de protection de l'aéroport (plan de servitudes aéronautiques, radioélectriques, Etude de gêne sonore) sur les aérodromes de St Pierre et de Miquelon ; elle participe à ce titre à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols, et donne son avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement,
- du contrôle des occupations du domaine public aéronautique, des transferts et acquisitions domaniales ainsi que des remises aux Domaines,
- de l'application et du suivi de la loi sur l'eau sur l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche,
- de la mise en œuvre, en coordination avec la section moyens généraux, sûreté et sécurité, des règles de sûreté sur l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche,
- de la mise en œuvre, en coordination avec l'agent ACMO du service, des règles d'hygiène et de sécurité sur l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche,
- de la gestion, en coordination avec la Direction de l'Équipement, des personnels de la section infrastructures.

**La section moyens généraux, sûreté et sécurité** est chargée :

- du suivi réglementaire des missions de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes, de protection contre le péril aviaire et de la mise en œuvre de ces missions sur l'aérodrome de Saint-Pierre-Pointe-Blanche
- du suivi réglementaire de la procédure des inspections de l'aire de mouvement et de la mise en œuvre de ces inspections sur l'aérodrome de Saint-Pierre-Pointe-Blanche
- du suivi réglementaire de la procédure de mesure du coefficient de freinage sur l'aire de manœuvre et de la mise en œuvre de ces mesures sur l'aérodrome de Saint-Pierre-Pointe-Blanche
- du suivi réglementaire de la délivrance des agréments d'assistance en escale
- du suivi réglementaire des questions relatives à la sûreté, à la défense et à la police des aérodromes
- du suivi réglementaire des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité
- de la facilitation, de la logistique, des formalités de dédouanement et d'expédition de matériels et pièces de rechange sur l'aérodrome de Saint-Pierre-Pointe-Blanche
- de l'entretien du parc de véhicules du service
- de la formation et du contrôle des pompiers d'aérodrome de Miquelon

**La section technique** est chargée :

- de la maintenance des installations techniques de la navigation aérienne, des installations techniques de l'aérogare et des équipements informatiques et bureautiques du service
- du suivi du contrôle en vol des aides radioélectriques en collaboration avec la Direction de Services de la Navigation Aérienne (DSNA) et NAV CANADA
- de la maintenance des installations de la centrale électrique servant à la fourniture de l'énergie électrique de secours sur la plate-forme aéroportuaire de Saint-Pierre Pointe-Blanche

- de la maintenance des installations du balisage de piste
- de la maintenance des équipements de sûreté installés dans l'aérogare
- des études des installations techniques nouvelles en liaison avec les services centraux de la DGAC
- du suivi en coordination avec la section infrastructures des plans de servitudes radioélectriques des aérodromes de Saint-Pierre et de Miquelon
- de la maintenance de l'aide radioélectrique à la navigation aérienne installée sur l'aérodrome de Miquelon et d'une mission d'expert technique auprès des agents locaux de cet aérodrome chargés de la maintenance des autres matériels techniques installés sur cette plate-forme.

## **II- Moyens financiers :**

**Recettes :**

**Dépenses :**

### **RÉPARTITION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Equipement informatique	14.200 €
Equipements divers	43.793 €
Equipement centrale électrique	41.492 €
Construction de 2 logements	7.050 €
Acquisition camion déneigement	149.940 €
Extension salle technique	119.492 €
EGR Navigation aérienne	49.017 €
EGR Logements	55.083 €
Travaux décaissement route de Galantry	74.464 €
Appareils de mesure	10.794 €
Acquisition balayeuse	8.542 €
Aménagement cafétéria aérogare	27.974 €
Entretien aérogare	16.999 €
Réparation toiture hangar infrastructure	29.908 €
Aménagt zone réservée aérogare (paf-douane)	18.239 €
Acquisition matériels techniques	222.333 €
<b>TOTAL</b>	<b>889.320 €</b>

### **RÉPARTITION DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Programme Navigation aérienne	321.924 €
Programme soutien aux prestations de l'aviation civile	99.842 €
Programme Transports Aériens – Régulation des aéroports	549.112 €
<b>TOTAL</b>	<b>970.878 €</b>

### **RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL**

<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>	
Personnel de statut Aviation Civile	1.799.459 €
Personnel de statut Equipement	647.560 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.447.019 €</b>

### **III- Missions principales exercées :**

Le Service de l'Aviation Civile (SAC) représente la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) auprès de la Préfecture et des autorités politiques locales de la Collectivité Territoriale de Saint Pierre et Miquelon. Le Service de l'Aviation Civile de Saint Pierre et Miquelon est chargé de gérer l'ensemble des activités nécessaires à la sécurité, à la sûreté et à la régularité de la desserte aérienne de l'archipel.

***Le SAC est chargé de veiller à la bonne application de la réglementation en vigueur dans le domaine du transport aérien et assure à ce titre :***

- la tutelle technique et juridique de la seule compagnie aérienne basée localement à St Pierre (Air St Pierre) pour la délivrance et le renouvellement du Certificat de Transport Aérien (CTA) ainsi que des droits de trafic avec le Canada. Le SAC s'appuie pour accomplir ces missions sur les Services centraux tels que la DCS (Direction du Contrôle de la Sécurité) et la DRE (Direction de la Régulation Economique). Pour assurer la continuité territoriale avec la Métropole, la compagnie bénéficie d'une subvention de l'Etat dont le montant est fixé annuellement par la DRE.
- la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques des navigants professionnels et non professionnels, de l'organisation des examens théoriques nécessaires à l'obtention des titres aéronautiques.
- la tutelle technique et juridique de l'aérodrome de Miquelon exploité par la Direction de l'Equipement pour le compte du Conseil Général.

***Le SAC fournit les services de la Navigation Aérienne et à ce titre :***

- procure les services nécessaires à la sécurité et à la régularité de la navigation aérienne en veillant à préserver l'environnement contre les nuisances générées par le transport aérien (bruit, pollution de l'air et des eaux).
- assure les 3 services de circulation aérienne générale, à savoir :
  - le service du contrôle de la circulation aérienne, qui a pour objet de prévenir les abordages entre les aéronefs et, sur les aires de manœuvre des aérodromes, les collisions entre les aéronefs et les obstacles fixes ou mobiles, ainsi que d'accélérer et d'ordonner la circulation aérienne ;
  - le service d'information en vol, qui a pour objet de fournir des avis et renseignements utiles à l'exécution sûre et efficace des vols ;
  - le service d'alerte, qui a pour objet d'alerter les organismes de recherche et de sauvetage en cas de besoin, et de leur prêter le concours nécessaire.

**Le SAC assure la gestion directe de l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche et à ce titre :**

- rend au moyen des 5 pompiers d'aérodrome employés par le SAC les prestations de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronef, de lutte contre le péril aviaire, d'inspection de sécurité de piste.
- effectue les opérations d'entretien de la plate-forme aéroportuaire, notamment les opérations de viabilité hivernale appelées plus couramment opérations de déneigement de la piste au moyen d'agents d'exploitation de l'Équipement mis à la disposition du SAC ; le SAC est ainsi rendu directement responsable de la régularité de la desserte aérienne de l'archipel en période hivernale.
- fournit l'énergie électrique sur l'ensemble de la plate-forme aéroportuaire et assure l'entretien des feux de balisage de piste.
- accueille le trafic aérien au sens large et coordonne, sous l'autorité du Préfet de la Collectivité Territoriale, l'action des services liés à la sécurité et à la sûreté : Gendarmerie, Douanes, Police Aux Frontières (PAF).

### **Principaux axes d'activité pour 2008 :**

- **Modernisation du service :**
  - Connexion à l'application informatique nationale NOIRh (Nouvel Outil informatique de gestion des Ressources Humaines)
  - Connexion à l'application informatique nationale ABEL (gestion des immobilisations)
- Aménagement du Bâtiment Technique de la Navigation Aérienne : En 2008, débutera une nouvelle opération concernant l'aménagement d'un espace vacant, déjà hors d'eau et hors d'air, situé à l'intérieur du Bâtiment Technique de la Navigation Aérienne. L'aménagement comprendra notamment un garage pour le véhicule de maintenance des équipements de balisage donnant accès directement sur le tarmac, une salle « archives », une salle de réunion et quelques bureaux supplémentaires.

- **Extension du hangar Infrastructures :**

Ce hangar abrite l'ensemble des matériels techniques utilisés pour l'entretien de la plate-forme aéroportuaire ainsi que les consommables (acétate de potassium, peinture de piste) et stocks de matériel (grillage, brosses de balayeuses, échafaudage, compresseur hydraulique, bétonnière). Cette extension fait suite aux récentes acquisitions d'engins supplémentaires (camion, balayeuse, chargeuse pelleuse,..). L'opération permettra en effet d'augmenter de 150 m<sup>2</sup> environ la surface disponible pour le stockage des consommables et des petits engins libérant ainsi de l'espace pour le rangement des nouveaux engins. La maîtrise d'oeuvre est confiée à la Direction de l'Équipement de Saint-Pierre-et-Miquelon.

CONCURRENCE, CONSOMMATION  
ET RÉPRESSION DES FRAUDES



# DIRECTION DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

## **A. Présentation du service :**

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) exerce au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, une mission essentielle de régulation à l'égard de l'ensemble des acteurs économiques, consommateurs, entreprises et collectivités locales. A ce titre, elle veille au fonctionnement loyal et sécurisé des marchés, ce qui implique l'élaboration de règles, des contrôles et, le cas échéant, des sanctions. Cette mission s'inscrit dans le programme « *Régulation et sécurisation des échanges de biens et services* » de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF.)

## **B. Une administration de terrain proche du public :**

La priorité de la DGCCRF est d'avoir une activité de terrain pour surveiller et contrôler les pratiques du marché. Sa ligne de conduite est de se centrer sur les activités qui relèvent du cœur de sa mission de régulation qui s'exerce sur trois axes essentiels :

- la régulation concurrentielle des marchés,
- la protection économique du consommateur,
- la sécurité du consommateur

## **I. La DCCRF :**

### **A. Spécificités locales :**

#### **1. Le marché :**

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est fondamentalement différent de celui de la métropole ou même des autres départements d'Outre-mer de par sa dimension, son isolement et sa structure commerciale (existence de situations de quasi-monopoles, difficultés possibles d'approvisionnement.) En outre, le marché est situé dans une zone où la dépendance est très importante vis-à-vis des fluctuations Nord américaines.

#### **2. Le Cadre juridique :**

Il s'articule autour de trois textes réglementaires essentiels :

- l'ordonnance n° 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986, notamment ses articles 1 et 61,
- le décret n° 86-1309 du 19 décembre 1986 qui dispose que demeurent en vigueur les arrêtés préfectoraux applicables aux produits et services de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon,
- le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 réglementant les prix de certains produits.

## **B. Missions du Service :**

A partir du deuxième semestre 2007 et la nomination d'un nouveau chargé de Direction (absence d'un responsable d'unité depuis le mois de septembre 2006), les tâches au cœur des missions du Service, telles que reprises ci-après, ont pu être à nouveau convenablement assurées garantissant par la-même son bon fonctionnement.

### **1. La régulation concurrentielle des marchés :**

La DCCRF agit par :

- la lutte contre les ententes et les abus de position dominante,
- le contrôle des secteurs réglementés afin de garantir l'existence de structures concurrentielles dans le tissu économique,
- la lutte contre les pratiques commerciales déloyales,
- l'examen de la situation de la commande publique pour en assurer l'aspect équitable et transparent,
- la lutte contre les contrefaçons.

La DCCRF de Saint-Pierre-et-Miquelon collabore à la fixation des prix réglementés tels, pour les principaux, les produits pétroliers, les taxis, le pain, la coiffure, la réparation automobile. En outre, elle participe à la quasi-totalité des commissions d'appel d'offres engagées par l'ensemble des autorités publiques de l'archipel auxquelles elle prête également assistance en contribuant activement au contrôle de légalité d'une part et, d'autre part, à l'élaboration ainsi qu'au suivi des délégations de services publics. Le Service est en outre mis à la disposition du Conseil territorial pour assister ses services administratifs dans la préparation des contrats passés par la Collectivité Territoriale. Enfin, il est accrédité en matière d'étalonnage et de vérification des instruments de pesage et de mesures. 82 interventions en terme de régulation concurrentielle des marchés ont été conduites en 2007 contre 48 en 2006

### **2. La protection économique du consommateur :**

L'objectif est d'informer de façon loyale les consommateurs et de contribuer ainsi à donner confiance dans l'acte d'achat. La DCCRF veille à assurer la qualité que les consommateurs sont en droit d'attendre d'un produit ou d'un service (règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, contrôle des falsifications et tromperies.) La DCCRF favorise le développement de dispositifs de valorisation de la qualité (normes, labels, appellations d'origine contrôlée) et est le garant de cette qualité supérieure annoncée. Elle détecte et sanctionne les pratiques préjudiciables aux consommateurs (publicités mensongères, faux rabais, abus de faiblesse) et vérifie la bonne application des règles de publicité des prix. D'autres moyens sont mis en œuvre pour renforcer la protection économique des consommateurs et notamment l'accueil du public au sein de la Direction. 79 consommateurs et 89 professionnels ont été reçus au cours de l'année. Il entre également dans les compétences de la DCCRF d'exercer un rôle de veille sur les prix (participation à l'observatoire des prix et des revenus.) 78 interventions en matière de protection économique du consommateur ont été conduites en 2007 contre 59 en 2006.

### **3. Sécurité du consommateur :**

L'objectif est de préserver la sécurité physique des consommateurs. La DGCCRF intervient sur tous les produits, alimentaires et industriels et à tous les niveaux (production, importation, distribution) ainsi que sur tous les services. Les actions sont renforcées dans les domaines à risques comme les résidus de pesticides dans les aliments d'origine végétale, les jouets et articles de puériculture, les activités sportives et de loisir, les accidents de la vie courante. Les actions menées en matière de qualité et de sécurité des produits alimentaires et non alimentaires constituent une importante charge de travail au sein de la Direction et notamment à ce propos, le contrôle de la qualité des produits alimentaires importés par les navires rouliers. La quasi-totalité des arrivages est contrôlée. Les conditions de transport, les températures et la qualité des produits sont vérifiées. Des contrôles métrologiques de balances à caractère commercial ont été effectués à la demande des entreprises au moyen de poids étalonné. 14 interventions ont été conduites en 2007 contre 10 en 2006.

### **4. Activité du service en 2007 :**

- La quasi-totalité des arrivages de fruits et de légumes ont été contrôlés sur les deux bateaux, CAP BLANC et FORT ROSS (54 visites.) Une alerte auprès de la DRIRE a été effectuée pour chauffage au gaz à l'intérieur d'un trailer avec présence de bouteilles d'oxygène.
- Les restaurants, fast-food et boulangeries pâtisseries de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été contrôlés. Les deux colonies (Langlade et l'île aux marins) ont fait l'objet de vérifications en matières d'hygiène et de sécurité et les aires de jeux à Saint-Pierre et à Miquelon ont également été vus.
- Le Service a collaboré à la mise en place d'une démarche qualité engagée par la CACIM (label de qualité des commerces.)
- Des actions ont été menées suite à des alertes de sécurité relatives à des nacelles de landaus, à des dentifrices contrefaits contenant du diéthylène glycol (Marques Colgate, Morning baby), aux jouets de marque Mattel (Fisher Price)

- L'activité en chiffres

	2006	2007	
- Nombre d'interventions réalisées	138	164	(+ 19 %)
- Nombre de réglementations vérifiées	600	979	(+ 63 %)
- Demandes d'informations des consommateurs	62	64	(+ 3 %)
- Demandes d'informations des professionnels	64	73	(+ 14 %)
- Total des demandes ou réclamations	126	134	(+ 6 %)
- Participation commissions d'appel d'offres	24	39	(+ 62 %)
- Rappels de réglementation	3	4	(+ 33%)
- Agréments locaux	0	6	
- Action pour tromperie substantielle	1	1	
- Art.40 Code de procédure pénale	0	1	
- Saisies opérées	0	2	

## **C. Les Moyens humains et financiers :**

### **1. Ressources humaines :**

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, l'unité de Saint-Pierre-et-Miquelon a disposé de l'effectif suivant :

1 chef de service depuis le 21 mai 2007,

1 contrôleur, enquêteur,

1 adjoint de contrôle principal chargé des enquêtes, de la comptabilité et du secrétariat.

### **2. Moyens financiers :**

#### - Fonctionnement

	<b>EXERCICE 2006</b>	<b>EXERCICE 2007</b>
<b>Crédit de fonctionnement</b>	27 486,00 €	15 013,06 €
<b>Loyers</b>	7 697,26 €	7 918,04 €
<b>Formation</b>	2 900,00 €	2 900,00 €
<b>Entretien du parc automobile</b>	1 305,96 €	1 068,90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>39 389,22 €</b>	<b>26 900 €</b>

#### - Investissement

	<b>EXERCICE 2006</b>	<b>EXERCICE 2007</b>
<b>Mobilier</b>	834,80 €	340,00 €
<b>Matériel</b>	478,00 €	120,70 €
<b>Informatique</b>	1 523,70 €	1 451,50 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 836,50 €</b>	<b>1 912,20 €</b>

## **II. Principaux axes d'actions pour 2008 :**

L'acte fondateur du projet stratégique « DGCCRF 2008 » imposent certains thèmes tels que ceux commandés par la LOLF autour d'une culture d'indicateurs et de résultats. L'action locale entreprise à partir du deuxième semestre 2007 se poursuivra et s'élargira en 2008 à savoir :

- contrôles soutenus en matière de "qualité-sécurité", principalement axés sur la qualité des produits alimentaires importés, les conditions de transport, le respect des températures,
- protection renforcée des consommateurs, règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, contrôle des falsifications et tromperies, observation des prix,
- participation aux commissions d'appel d'offres, surveillance des marchés concurrentiels, assistance au contrôle de légalité,
- traitement de dossiers dans le cadre du Code local des investissements,
- suivi des délégations de services publics, principalement le fret maritime,
- surveillance des prix des produits et des services réglementés, notamment les produits pétroliers et la réparation automobile,
- évolution des relations de travail de la DCCRF avec les différents partenaires locaux.



DOUANES



# SERVICE DES DOUANES

## **1 - Présentation du service :**

### **1.1 - Implantation et attributions :**

Implanté Quai Mimosa à St-Pierre, le service des douanes de SPM est un service déconcentré de la Direction des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), mis à la disposition d'une collectivité territoriale au sens de l'art 74 de la Constitution.

#### **1. Le service des douanes de SPM est un service déconcentré de la DGDDI.**

Le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects le place sous l'autorité hiérarchique, du directeur interrégional de Paris pour les missions visées à l'Article 3 du décret :

- 1° L'animation et la coordination de la mise en oeuvre des orientations stratégiques de la direction générale ;
- 2° La gestion des budgets opérationnels de programme et le pilotage de la performance ;
- 3° Le contrôle de gestion ;
- 4° La tenue de la comptabilité de l'ordonnateur secondaire délégué ;
- 5° La gestion des moyens.

#### **2 . Le service des douanes de SPM est un service déconcentré de la DGDDI, mis à la disposition d'une collectivité territoriale au sens de l'art 74 de la Constitution.**

Le nouveau statut de la collectivité territoriale de SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON est pleinement entré en application depuis le 1er janvier 2008.

Le service des douanes est donc mis à disposition du conseil territorial dans les domaines de compétence qui lui sont attribués par l'article LO 6414-1 du nouveau Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

« Art. LO 6414-1. - I. - La collectivité exerce les compétences dévolues par les lois et règlements en vigueur aux départements et aux régions, à l'exception de celles relatives (au) :  
« 2° Régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux de la France et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse.

L'ensemble de ce dispositif rendra nécessaire une nouvelle convention de mise à disposition.

Dans ce contexte, le service des douanes fait également partie des services de l'état dirigé, dans ses domaines de compétence, par le préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

### **1.2 – Effectifs :**

L'effectif total du service est de 28 agents, dont 17 au titre de l'administration générale et des opérations commerciales et 11 dans la branche surveillance y compris une équipe maître-chien<sup>12</sup>.

Cet effectif se répartit comme suit :

Agents de catégorie A : 3 ; catégorie B : 8 ; catégorie C : 17

Un seul agent de catégorie B, des opérations commerciales bénéficie d'un temps partiel à 80%.

Deux agents d'entretien sont employés à temps partiel au titre de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 (agents BERKANI).

Un agent de catégorie C est détaché sur fonction élective.

Le service a connu un changement de chef de service ; Monsieur Serge ICIAR succédant à Monsieur Serge NOE à compter du 15 décembre 2007.

## **2 - Moyens financiers :**

### **2.1 - Dotation de l'Etat :**

Au cours de l'année 2007, le service a dépensé au titre :

➤ du personnel	1 687 595 euros
➤ du matériel	171 350 euros
➤ de l'immobilier	49 282 euros
➤ des investissements	82 000 euros

Dans ce cadre, le service a procédé à l'acquisition d'un véhicule Suzuki 4X4 mieux adaptés au terrain local et utile à la traction du moyen nautique du service (vedette DF 160).

### **2.2 Dotation de la Collectivité Territoriale :**

NEANT

---

<sup>12</sup> Le service des douanes comprend trois branches : administration générale (services de soutien); opérations commerciales (services de gestion et de contrôle des opérateurs du commerce extérieur et des contributions indirectes); surveillance (service plus spécialement chargé de la recherche, de la constatation et de la répression des fraudes).

### ➤ **3 - Activité du service :**

#### **3.1- Activité de gestion :**

Au cours de l'année 2007 les travaux de rénovation intérieure et extérieur ont été poursuivis : rénovation et équipement du logement de fonction du chef de service, continuation des travaux de la gare maritime.

L'informatisation se poursuit. Elle contribue à l'intégration totale du service dans les systèmes informatiques de la douane et doit conduire, à terme, à la dématérialisation complète des opérations de dédouanement .

Les fournitures sont achetées localement et il est fait appel à des prestataires de l'archipel.

#### **3.2 - Activité au titre de la mise à disposition du Conseil territorial :**

##### **3.2.1 Activité règlementaire**

Le service a participé aux travaux du Conseil territorial en commissions et en séances plénières en contribuant à l'élaboration des textes portant sur la fiscalité douanière.

Il a été consulté lors de l'élaboration des budgets annuels de la collectivité territoriale et des communes et a continué à les informer mensuellement de l'évolution des recettes douanières et fiscales les concernant.

Mais c'est surtout au titre des compétences dévolues à la collectivité territoriale en matière douanière et fiscale que la douane apporte sa principale contribution en procédant au dédouanement des marchandises importées ou exportées par ses opérateurs du commerce extérieur .

##### **3.2.2 Activité de dédouanement :**

ENTREES				SORTIES			
PORT	AEROPORT	MIQUELON	TOTAUX	PORT	AEROPORT	MIQUELON	TOTAUX
2006	410	415	1168	544	415	343	1302
2007	494	418	1250	510	418	338	1266
	+80	+3	+82	-34	+3	-5	-36

## DÉCLARATIONS

IMPORTATIONS					EXPORTATIONS			
PORT		AEROPORT	MIQUELON	TOTAUX	PORT	AEROPORT	MIQUELON	TOTAUX
2006	10272	2926	1028	14226	712	143	29	884
2007	10260	2985	968	14213	701	152	14	867
	-12	+59	-60	-13	-11	+9	-15	-17

## RÉGIMES ÉCONOMIQUES

MISE EN ENTREPÔT INDUSTRIEL				RÉEXPORTATION				
PORT		AEROPORT	MIQUELON	TOTAUX	PORT	AEROPORT	MIQUELON	TOTAUX
2006	16			16				
2007	17			17	29			

IMPORTATION TEMPORAIRE				ENTREPÔT PRIVÉ PARTICULIER	ENTREPOT SPECIAL TABACS	
PORT		AEROPORT	MIQUELON	TOTAUX	PORT	PORT
2006	47			47	4	19
2007	31			31	6	25

## PERCEPTIONS

2006	11 711 834 €
2007	12 963 768 €

### Commentaires.

Force est de constater que le déséquilibre des échanges s'accroît.

Alors qu'en 2007 le nombre d'opérations à l'importation reste relativement stable 14 213 / 14 226 ; les exportations, déjà très faible diminue encore de 1,54 % 867 / 884.

Parallèlement, le montant des perceptions progresse de 1 251 934 € (12 963 768 € / 11 711 834 €) soit + 10,68% . Cette progression des recettes budgétaires ne peut s'expliquer que par l'augmentation des prix à l'importation.

Nous notons en effet que le produit des principales taxes perçues, hors produits pétroliers, augmentent en moyenne de 9,39 %. La taxe sur l'essence augmentant quant à elle de 34,54% et celle sur le fioul de 3,14%.

Une analyse plus précise de l'évolution des taux de change pondérée par le ration entre les importations des pays tiers et les importations de France, devrait permettre une étude plus circonstanciée de la formation des prix sur l'archipel qui n'a pas sa place ici.

### **3.3 - Activité de la surveillance :**

La Brigade de Surveillance Extérieure (BSE) de SAINT PIERRE a pour principale mission la recherche, la constatation et la répression des infractions. Elle a ainsi réalisées deux affaires significatives en matière de stupéfiants portant respectivement sur 51 grammes de cocaïne dissimulées dans un moyen caché de l'ATR d'Air St Pierre en février 2007 et 60 grammes de résine plus 90 grammes d'herbe de cannabis en juillet ingérés pour échapper au contrôle.

La BSE effectue des contrôles des moyens de transport des marchandises et des personnes. Elle procède à la taxation des marchandises transportées par les voyageurs.

L'année 2007 a été marquée par une certaine progression du nombre de passagers par voie maritime ou aérienne : 51 647 contre 49 718 en 2006 (+ 3, 88%). L'infléchissement constaté depuis 2005 semble donc corrigé. Ce constat vaut pour les passagers de croisière 2361 contre 1567.

Le service de surveillance assure également les contrôles de sûreté en matière aérienne (bagages de soute) et participe à la mise en oeuvre du plan Vigipirate.

### **4 - Principaux axes d'activité pour l'année 2008 :**

Le projet du service des douanes s'inscrit dans la thématique de l'action de l'Etat au service du développement économique de l'archipel.

Il comportera donc comme thèmes directeurs ceux de :

Compléter le diagnostic territorial par la mise en place d'indicateurs précis et fiables.

Contribuer au développement des secteurs des transports, de la logistique et des services. En effet la douane est partie intégrante de la chaîne logistique déterminante de tout développement économique régional. Elle doit donc mieux faire connaître l'offre des services douaniers en procédures et régimes propres à améliorer la compétitivité des entreprises et leur proposer son conseil technique.

- Renforcer l'efficacité du service rendu aux opérateurs et à la collectivité territoriale par une modernisation de son organisation, de ses méthodes et de ses moyens (Informatisation de la chaîne du dédouanement depuis la prise en charge jusqu'à la prise en recette et l'encaissement des ressources de la Collectivité, mise en place d'un référentiel de contrôle comptable interne).
- Renforcer l'efficacité des contrôles par le développement d'une plus grande synergie avec les autres services de l'Etat.



ÉDUCATION NATIONALE

# ÉDUCATION NATIONALE

## **I. Présentation du service :**

Le Service de l'Éducation nationale en 2007 :

Le service assure la responsabilité de l'enseignement public et privé dans l'archipel de St-Pierre-et-Miquelon. Sa mission s'exerce sur l'enseignement pré élémentaire, élémentaire et sur le second degré. Une partie de ses moyens est également consacrée à l'enseignement spécialisé.

Le service gère 228 personnels (titulaires et non titulaires) et son budget, pour l'année 2007, est de 14 078 188,05 euros. Pour encadrer et gérer ce service, 11 emplois administratifs constituent l'équipe du Chef de Service, selon une structure analogue à celle d'une Inspection Académique dans un département de métropole. Toutefois, les attributions du Service ne sont pas uniquement des attributions d'une Inspection d'Académie, le code de l'Éducation, dans ses articles D 251-1 à 251-8, lui confère également quelques-unes des compétences rectorales. Les compétences rectorales qui ne sont pas déléguées au Chef du Service de Saint-Pierre-et-Miquelon sont exercées par le Recteur de l'Académie de Caen, dont il relève.

## **II . Organisation du service :**

- un Chef de Service .
- un Secrétaire Général;

**Le service est organisé en 5 bureaux :**

placés sous la responsabilité directe du Secrétaire Général ;

- Politique éducative
- Gestion des Ressources Humaines
- Examens et concours
- Traitements
- Affaires financières

- un agent d'entretien et d'accueil

**Des conseillers techniques sont rattachés au Chef du Service :**

- Santé scolaire : une Infirmière conseil ;
- Animation Pédagogique : une Conseillère Pédagogique responsable également du CDP ;
- Centre d'Information et d'Orientation : un Directeur, Conseiller d'Orientation Psychologue ;
- Centre de Documentation Pédagogique : un Professeur des Ecoles faisant fonction de responsable ;
- Adaptation et intégration scolaire : un Conseiller Spécialisé (Commission Territoriale d'Éducation Spéciale) ;
- Centre Ressource Informatique Académique (CRIA) : un conseiller ;
- Un Délégué Académique aux Relations Internationales et à la Coopération (DARIC).

• **L'enseignement Public :**

➤ Quatre écoles élémentaires : 394 élèves

• **Un lycée d'Etat regroupant :**

- 1 Collège : 106 élèves
- 1 Lycée Général : 132 élèves
- 1 Lycée Professionnel : 120 élèves
- 1 annexe Collège à Miquelon : 41 élèves

• **L'enseignement Privé :**

- Quatre écoles élémentaires : 309 élèves
- Un collège : 198 élèves
- Une section technique du Collège : 21 élèves

III . **Les moyens financiers :**

## EDUCATION NATIONALE

Intervention financière de l'Etat dans la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre  
et Miquelon pendant l'année 2007

RUBRIQUES	2006	2007	Variation en %
<u>Programme 139 : Enseignement Privé du 1er et 2<sup>nd</sup> degré</u>			
Rémunérations	3 478 638,77	3 463 061,78	
Fonctionnement Général	447 398,93	422 848,00	
<u>Programme 140 : Enseignement Public du 1er degré</u>			
Rémunérations	2 080 330,33	2 185 094,28	
Fonctionnement Général	15 828,84	15 902,82	
<u>Programme 141 : Enseignement Public du 2<sup>nd</sup> degré</u>			
Rémunérations	5 194 022,43	5 153 245,22	
Fonctionnement Général	78 042,00	78 069,50	
<u>Programme 214 : Soutien de la politique de l'Education Nationale</u>			
Rémunérations	476 907,96	545 750,88	
Fonctionnement Général	293 281,57	248 743,08	
<u>Programme 230 : Vie de l'élève</u>			
Rémunérations	621 694,63	625 168,81	
Fonctionnement Général	500 401,65	588 446,04	
<b>Total des rémunérations public + privé</b>	<b>11 851 594,12</b>	<b>11 972 320,97</b>	<b>1,02%</b>
<b>Total du fonctionnement public + privé</b>	<b>1 334 952,99</b>	<b>1 354 009,44</b>	<b>1,43%</b>
<b>Investissements Lycée d'Etat programme 214 regroupement 02</b>	<b>519 240,45</b>	<b>751 857,64</b>	<b>44,80%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 705 787,56</b>	<b>14 078 188,05</b>	<b>2,72%</b>

Situation au 31 décembre 2007

Ils sont en progression constante chaque année :

1999 : 61 594 279 Frs	2004 : 11 210 034.13 euros
2000 : 68 719 872 Frs	2005 : 11 775 717.59 euros.
2001 : 68 506 118 Frs soit 10 443 690.46 euros	2006 : 13 705 787.56 euros
2002 : 11 037 711.03 euros	2007 : 14 078 188,05 euros
2003 : 11 334 060.55 euros	

L'essentiel des moyens est utilisé pour les salaires. Le lycée sous statut de Lycée d'Etat est financé uniquement par l'Etat. La participation du Conseil Général porte sur les fournitures scolaires, petit équipement pour le Lycée Professionnel, vêtements de sécurité pour les élèves de certaines sections (10 %) et des manuels scolaires 90 % de la dotation.

Un Centre de formation des Apprentis (CFA) rattaché au Lycée est financé à 100% par le Conseil

Général.

Un effort de l'Etat a été fait en direction de l'enseignement privé qui a reçu une augmentation de 8.41 % du budget qui lui est alloué.

## **IV . Missions principales exercées en 2007 :**

### **1<sup>er</sup> degré :**

- Installation du nouveau CDP et inauguration Par Madame le Recteur de l'Académie de Caen ;
  - Prise en compte des bilans de compétences des élèves en français et mathématiques aux différents cycles et recherche d'amélioration des résultats (en particulier liaison CM2 -6<sup>ème</sup>) ;
  - Améliorer encore l'intégration des élèves en difficulté (handicap physique, handicap social et familial, handicap comportemental) ;
  - Maintien de Catherine DODEMAN aux fonctions de Secrétaire de la CTES.
  - Développement de la mise en place du B2I ;
  - Développer la citoyenneté vis-à-vis d'autrui et de l'environnement naturel (mission conjointe : DE-CDP-CCS) ;
  - Améliorer l'image des établissements à l'aide des médias mais aussi du Service ;
  - Travail sur la prévention avec l'infirmière scolaire, la CPS, l'Association IRIS et la Gendarmerie.
- Rationalisation des décharges de Direction ;
- Continuité du développement du projet pédagogique du primaire de Miquelon ;
- Continuité de l'action relative à l'enseignement précoce de l'anglais à l'école élémentaire et maternelle ;
- Mise en place des évaluations nationales en CE1, CE2 et 6ème ;
- Sensibilisation à la culture. : opération « cinéma de Noël » organisée en collaboration avec la mairie et le centre culturel ; diffusion cinématographique auprès de tous les élèves du primaire public et privé de l'archipel : « AZURE et ASMAR », « les contes de la Mère Poule » et deux contes de Noël ;
- Organisation de la semaine du Goût. Thème de cette année « Les Plantes Aromatiques » ;
- Signature d'une convention avec Terre-Neuve pour organiser des échanges d'enseignants francophones du primaire et ainsi soutenir l'enseignement du français au Canada ;
- Accueil en classe de CP à l'école du Feu Rouge d'une étudiante stagiaire en Sciences de l'Education de l'Université de Moncton. Sept semaines de stage avec une évaluation de la Conseillère pédagogique de St-Pierre validant une partie du diplôme universitaire de la stagiaire.

### **2<sup>nd</sup> degré :**

- Visite de Madame le Recteur HOTYAT et de son Secrétaire Général, Monsieur THURAT. Rencontres et visites avec les personnels de l'Education nationale mais aussi avec les Représentants des Collectivités Territoriales et Monsieur le Préfet.
  - Poursuite de la formation Hôtellerie-Restaurant avec le Lycée Jean Jooris de Dives/sur Mer, dans le Calvados ;
  - Mise en place de stages en entreprises pour les élèves de Bac Pro Comptabilité, avec le Lycée de Dives/Mer ;
  - Dispositif de lutte contre les sorties sans qualification et le décrochage scolaire -fin de troisième- améliorer les orientations et affectations dans la voie professionnelle (LP +

- CFA) ;
- Renouvellement de la formation des apprentis ;
- Poursuite du dispositif « pré apprentis » destiné à mieux préparer les jeunes à la formation en alternance, voire à un départ en métropole ;
- Améliorer la relation CM2-6<sup>ème</sup> : développer et approfondir cette relation par un travail relationnel efficace entre le Proviseur du Lycée et le Directeur de l'École du Feu Rouge ;
- Mise en place, dès la classe de 6<sup>ème</sup>, de cours de soutien en math et français ;
- Développement durable : un thème important et essentiel dans le contexte de la survie de l'archipel ;
- Continuité de la collaboration avec les services de la Préfecture et du Conseil Général. Le « guichet commun » est toujours situé au Conseil Général pour la délivrance du passeport mobilité.
- Développement des relations avec l'Université de Ste-Anne. Visite effectuée au printemps 2007 ;
- Poursuite du dispositif de la «Classe Européenne » au Lycée et perspective de validation pour le Bac ;
- Visite et informations auprès des élèves de Saint-Pierre et Miquelon de Monsieur BOURQUES, Délégué aux Relations Internationales à l'Université de MONCTON
- Rencontre organisée à MONCTON avec le Recteur de l'Université et Madame le Recteur de CAEN
- Rencontre avec le Délégué aux Relations internationales d'HEC-MONTREAL et Madame le Recteur de CAEN ;
- Mise en place de la Commission d'Hygiène et de Sécurité au Lycée d'Etat Emile Letournel.
- Organisation des journées « portes ouvertes » dont l'objectif est de promouvoir les filières du lycée professionnel Emile Letournel et d'améliorer l'orientation des élèves ;

#### Personnels :

- Renforcement de l'Adaptation et l'Intégration Scolaire (AIS).Recadrage des prérogatives de la CTES ;
- Mise en place de la formation continue, par visioconférence, pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ;
- Missions d'inspection dans le secondaire en anglais-mathématiques;
- Mission d'inspection dans le primaire avec l'IEN PAIN et conférences pédagogiques;
- Mission d'inspection dans le secteur spécialisé et organisation de l'examen du CAPA-SH avec Mme CHENAL (IENAI) ;
- Ouverture d'un concours externe d'un poste de Professeur des Ecoles : Monsieur Frédéric PARMENTIER
- Mise en place d'un partenariat avec Terre-Neuve échanges d'enseignants du primaire, travail en collaboration avec la DREIC du Ministère. Madame POIRIER est venue dans la classe de Monsieur Eugène Letournel de l'École du Feu Rouge.
- Recrutement d'un assistant de langue anglaise en collaboration avec l'Université Frecker de St-Jean de Terre-Neuve ;
- Obtention d'un poste supplémentaire AVSi à la rentrée de septembre 2007 ;
- Recrutement d'un Ouvrier Professionnel Monsieur GAUTIER Daniel au Lycée Emile Letournel en remplacement du départ en retraite de Monsieur Serge MICHEL;
- Départ de Madame FRANCOIS Martine, Infirmière scolaire, remplacée par une contractuelle Madame BORTABURU Florence ;
- Départ à la retraite de Monsieur Yvon LEBALLY, Professeur d'EPS au Lycée d'Etat, remplacé à la rentrée de 2007, par Monsieur Bernard BRIAND.

### SANTE

- Poursuite de la politique de promotion de la santé : mise en valeur d'actions relatives à la santé des élèves ;
  - travail avec un médecin généraliste de la CPS : Signature d'une convention ;
  - Mise en œuvre d'une politique de prévention (participation de l'infirmière scolaire) ;
  - Travail important, en relation avec les associations et la CPS, sur la prévention contre la consommation de l'alcool, construction d'un CD avec les élèves de 6ème des collèges publics et privés.
- Travail important, en relation avec les associations et la CPS, sur la prévention contre la consommation de l'alcool, construction d'un CD avec les élèves de 6ème des collèges publics et privés.

### CTES

- Renforcement du suivi des élèves en difficulté et mise en place du dispositif d'accueil adapté ;
- Travail en relation étroite avec la CPS (Caisse Santé), la DASS, le RASED et le SESSAD ;
- L'UPI, rattaché au Collège St-Christophe Privé, remplit pleinement sa mission avec Pierre DUTIN ;
- Définition de la convention prévue entre l'ITEP de Neuilly Le Malherbe et le Conseil Territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon (l'Education Nationale n'étant que consultant dans cette affaire) pour la prise en charge des éventuels élèves garçons montrant des comportements ingérables avec les moyens mis à disposition sur l'Archipel.

### COOPERATION REGIONALE

- Rencontre entre Monsieur le Recteur de l'Université de Moncton et Madame le Recteur de l'Académie de Caen. Projet d'étendre les échanges déjà mis en place.
- Accueil d'étudiants St-Pierrais dans les collèges communautaires et à l'Université du Nouveau-Brunswick ;
- Rencontre entre les responsables des collèges communautaires du Nouveau Brunswick et Madame le Recteur de l'Académie de Caen. Projets d'échanges et de reconnaissance d'équivalences pour des formations type BTS ;
- Rencontre avec le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'université de Moncton pour la mise en place d'accueil d'étudiants à St-Pierre ;
- 15 étudiants St-Pierrais poursuivent leurs études au Canada ;
- Renouvellement des signatures de la convention avec l'université de Moncton ;
- Déplacement à l'Université Ste-Anne en Acadie. Mise en place d'un protocole d'accueils éventuels de jeunes St-Pierrais.

### DIVERS

- Parution régulière d'un journal trimestriel « Les Echos de l'École » produit par le Service de la Politique Educative sous le contrôle du Chef du Service. Il fait le lien entre tous les personnels publics de l'Éducation ;
- Développement de l'activité du nouveau CDP (Centre de Documentation Pédagogique) ;
- Organisation d'une « journée débat » par trimestre avec les enseignants du primaire.

## V. Résultats des examens concours :

Voir tableau ci-joint : examens session 2007.

Service de l'Education Nationale de Saint-Pierre et Miquelon

RESULTATS DES EXAMENS POUR LE CENTRE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

CANDIDATS SCOLAIRES ET INDIVIDUELS

SESSION 2007

Diplômes		inscrits	présents	admis	tx présents/inscrits	tx admis/présents
<b>DNB</b>	série collège	81	81	78	100,0	96,3
	série technologique	35	35	29	100,0	82,9
	série professionnelle	4	4	4	100,0	100,0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>111</b>	<b>100,0</b>	<b>92,5</b>
<b>Baccalauréat Général</b>	série L	4	4	4	100,0	100,0
	série S	11	11	11	100,0	100,0
	Série ES	12	12	9	100,0	75,0
	<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>100,0</b>	<b>88,9</b>
<b>BEP</b>	Maintenance des véhicules et des matériels dominante voitures particulières	8	8	6	100,0	75,0
	Métiers de l'électrotechnique	8	8	8	100,0	100,0
	Métiers de l'électronique	6	5	3	83,3	60,0
	Bois et matériaux associés dominante menuiserie agencement	6	6	5	100,0	83,3
	Métiers de la comptabilité	7	7	6	100,0	85,7
	Métiers du secrétariat	6	5	5	83,3	100,0
	Carrières sanitaires et sociales	8	8	8	100,0	100,0
	<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>41</b>	<b>95,9</b>	<b>87,2</b>
	<b>CAP</b>	Cuisine	1	1	0	100,0
Maintenance de bâtiments de collectivités		5	5	2	100,0	40,0
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>100,0</b>	<b>33,3</b>
<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b>	Comptabilité	9	8	8	88,9	100,0
	Electrotechnique énergie équipements communicants	7	7	6	100,0	85,7
	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>93,8</b>	<b>93,3</b>

## VI. Principaux axes pour 2008 :

## 1<sup>er</sup> degré :

- Mise en place des réformes « DARCOS » en particulier la semaine de quatre jours ;
- Protocole d'accords sur l'accueil dans les écoles maternelles des enfants de deux ans, en relation avec la crèche et la mairie de Saint-Pierre ;
- Prise en compte des bilans de compétences des élèves en français et mathématiques aux différents cycles et recherche d'amélioration des résultats (en particulier liaison CM2 -6<sup>ème</sup>) ;
- Améliorer encore l'intégration des élèves en difficulté (handicap physique, handicap social et familial) en tenant compte de la réforme sur la notion de handicap ( action menée par Mme DODEMAN Catherine) ;
- Développement de la mise en place du B2I ;
- Développer la citoyenneté vis-à-vis d'autrui et de l'environnement naturel en coordination avec la DE ;
- Travail sur la prévention avec l'infirmière scolaire, la CPS et l'Association IRIS ;
- Développement de l'intervention des gendarmes sur les dangers, la prévention et la législation. Intervention d'un personnel spécialisé (Formateur Relais Anti Drogue) ;
- Continuité de l'accueil des étudiants de Moncton ;
- Améliorer l'image des établissements à l'aide des médias mais aussi du Service avec la mise en place d'un site internet renové .

## 2<sup>nd</sup> degré :

- Poursuite de la formation Hôtellerie-Restauration avec le Lycée Jean Jooris de Dives/sur Mer, dans le Calvados ; envoi de nos élèves de BAC PRO Comptabilité en stage en métropole ;
- Poursuite du dispositif de la « Classe Européenne » vers le BAC avec l'option prise en compte ;
- Mise en place, dès la classe de 6<sup>ème</sup>, de cours de soutien en math et français ;
- Améliorer la relation CM2-6<sup>ème</sup> : développer et approfondir cette relation par un travail relationnel efficace entre le Proviseur du Lycée et le Directeur de l'Ecole du Feu Rouge ;
- Dispositif de lutte contre les sorties sans qualification et le décrochage scolaire -fin de troisième- améliorer les orientations et affectations dans la voie professionnelle (LP + CFA) ;
- Développement durable : un thème important et essentiel dans le contexte de la survie de l'archipel ;
- Continuité de la collaboration avec les services de la Préfecture et du Conseil Général. Le « guichet commun » est toujours situé au Conseil Général pour la délivrance du passeport mobilité ;
- Développement d'échanges de collègue ou lycée dans des établissements similaires des Provinces Maritimes et en particulier du Nouveau Brunswick ;
- Mise en place d'échanges avec le collège communautaire NORTH ATLANTIC de la presqu'île de BURIN et le Lycée Professionnel dans le cadre de la Commission Mixte.

## Personnels :

- Développement de la formation continue, par visioconférence, pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ;

- Formation transversale en arts plastiques ;
- Missions d'inspection prévues dans le secondaire en SVT , EPS, PHILOSOPHIE ;
- Ouverture d'un concours externe d'un poste d' infirmière scolaire.

# ÉQUIPEMENT



# DIRECTION DE L'EQUIPEMENT

## I - Présentation de la Direction de l'Équipement :

La direction de l'Équipement de Saint-Pierre-et-Miquelon, (163 agents) est un service déconcentré de l'État placé sous l'autorité du Préfet. Elle est globalement mise gratuitement à la disposition de la Collectivité Territoriale par une convention en date du 12 décembre 1989.

Elle a en charge les routes nationales, les ports d'intérêt national (Saint-Pierre-et-Miquelon) dont elle assure la police et la signalisation maritime, les aides de l'État en matière de logement et conduit les opérations immobilières des principales administrations. Elle participe également à la définition des politiques locales dans les domaines du logement, de l'urbanisme, de l'environnement et assure des missions de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération ou d'assistance à maître d'ouvrage pour certains projets de l'archipel. Elle assure un rôle régalien dans ses domaines d'intervention. Elle est constituée de cinq groupes : la direction, le secrétariat général, le groupe aménagement, le groupe équipement des collectivités et le groupe infrastructures auquel sont rattachées les subdivisions territoriales de Saint-Pierre et de Miquelon, la subdivision maritime et le parc.

## II - Les moyens financiers de la DE : **19 187 593 €**

	<b>Etat</b>	<b>Collectivité Territoriale</b>	<b>Tiers</b>	<b>TOTAL</b>
Investissements	3 543 041	2 903 271	64 021	<b>6 510 333</b>
Subventions (logements)	890 000	342 061	0	<b>1 232 061</b>
Entretien et exploitation	454 327	684 727	0	<b>1 139 054</b>
Dépenses de personnel	8 857 090	39 417	0	<b>8 896 507</b>
Fonctionnement	745 332	144 181	0	<b>889 513</b>
Main-d'œuvre portuaire	0	520 125	0	<b>520 125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 489 790</b>	<b>4 633 782</b>	<b>64 021</b>	<b>19 187 593</b>

## III - Les activités suivies en 2007 : 8 881 448 €

<b>Domaines</b>	<b>Etat</b>	<b>Collectivité Territoriale</b>	<b>Tiers</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Habitat et logement</b>	890 000	342 061	0	<b>1 232 061</b>
<b>Constructions publiques</b>	2 099 335	555 356	0	<b>2 654 691</b>
<b>Eau et assainissement</b>	0	11 470	0	<b>11 470</b>
<b>Electrification</b>	0	11 678	0	<b>11 678</b>
<b>Infrastructures routières</b>	391 393	1 577 816	0	<b>1 969 209</b>
<b>Infrastructures portuaires</b>	1 506 640	616 746	0	<b>2 123 386</b>
<b>Infrastructures aéroportuaires</b>	0	102 471	64 021	<b>166 492</b>
<b>Ouvrages d'art</b>	0	118 469	0	<b>118 469</b>
<b>Protection du littoral</b>	0	576 170	0	<b>576 170</b>
<b>Autre</b>	0	17 822	0	<b>17 822</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 887 368</b>	<b>3 930 059</b>	<b>64 021</b>	<b>8 881 448</b>

*nota : les tableaux récapitulatifs ci-dessus ne concernent que les mandatements réalisés en 2007 par la comptabilité centrale de la direction de l'Équipement*

## 1. L'urbanisme et l'aménagement :

La direction de l'Équipement est mise à disposition de la Collectivité Territoriale, compétente en matière d'urbanisme, conformément à la loi statut 85.595 du 11 juin 1985. A ce titre, elle réalise pour son compte les études de planification (schémas d'aménagement, plan d'urbanisme, plan de secteurs) et assure la gestion des actes relatifs à l'occupation du sol.

Dans le cadre de l'urbanisme réglementaire, 3 commissions d'urbanisme se sont réunies pour traiter 23 dossiers au cours de l'année 2007.

Dans le cadre de l'application du droit des sols, 101 dossiers ont été instruits dont 1 refusé.

## 2. L'habitat et le logement :

**1 232 061 €**

	<b>Etat</b>	<b>Collectivité Territoriale</b>	<b>TOTAL</b>
Aide à l'habitat	558 773	342 061	<b>900 834</b>
Logement social	213 227	0	<b>213 227</b>
Viabilisation lotissements	118 000	0	<b>118 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>890 000</b>	<b>342 061</b>	<b>1 232 061</b>

Les aides à l'habitat regroupent les aides accordées aux personnes âgées, les revêtements de façades en matériaux traditionnels, la réhabilitation de logements anciens, l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources et les primes à la construction.

Le logement social regroupe l'habitat locatif social, le logement des jeunes et des personnes âgées et la réhabilitation des logements sociaux.

## 3. Les constructions publiques :

**2 654 691 €**

	<b>Etat</b>	<b>Collectivité Territoriale</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Constructions publiques</b>	2 099 335	555 356	<b>2 654 691</b>

Pour l'État, les travaux concernent la poursuite des travaux de restructuration des locaux de la gendarmerie nationale dont notamment les travaux de chauffage de la caserne Colmay, les travaux de réhabilitation du bâtiment de commandement place Lt Colonel Pigeaud et les travaux de construction de 12 logements Bd Constant Colmay.

Par ailleurs, les opérations gérées financièrement par les services suivants ont été suivies par le GAM en 2007 tant en maîtrise d'oeuvre qu'en conduite d'opération : travaux d'aménagement de la salle technique et d'abaissement de la route de Galantry pour un montant de 162 933 € (DGAC), travaux de rénovation intérieure de la préfecture et travaux d'aménagement de l'imprimerie pour un montant de 375 438 € (Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales), travaux d'extension des bureaux de la DASS pour un montant de 80 901 € (Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité), travaux de réfection du chauffage et des menuiseries au lycée de St Pierre pour un montant de 549 784 € (Ministère de l'éducation nationale) et les travaux de rénovation du 1er étage du centre hospitalier François Dunan et de construction du nouvel hôpital pour un montant de 3 654 670 € (Centre hospitalier François Dunan).

Pour la Collectivité Territoriale, la direction de l'Équipement assure les missions de maîtrise d'œuvre suivantes : travaux de rénovation au Conseil Territorial et aux nouvelles pêcheries, fin des travaux de restructuration des locaux de la Poste et de construction du local phytosanitaire, travaux de réhabilitation des salines, divers travaux d'aménagement au Centre Culturel et Sportif, à la halte garderie et à l'Arche, travaux de toiture aux quarantaines de Saint-Pierre et de Miquelon, les études pour les travaux d'éclairage de la maison des loisirs et la réhabilitation de logements sociaux.

En matière de gestion du patrimoine immobilier de l'État et de la Collectivité, la direction de l'Équipement poursuit la saisie des données relatives à l'état de santé des bâtiments occupés par ses services. Elle établit également une programmation pluriannuelle des interventions en fonction des urgences.

**4. L'eau et l'assainissement : 11 470 €**

Pour la Collectivité Territoriale, les travaux concernent l'entretien des réseaux et la maintenance des stations de refoulement pour un montant de 4 471 € et les travaux de viabilisation de la zone artisanale de Miquelon pour un montant de 6 999 €.

**5. Les travaux d'électrification : 11 678 €**

Pour la Collectivité Territoriale, les travaux concernent le renforcement et l'extension des réseaux d'alimentation électrique du secteur littoral Sud est à Saint-Pierre pour un montant de 456 € et les travaux d'électrification du camping de Miquelon pour un montant de 11 222 €.

**6. Les infrastructures routières : 1 969 209 €**

Les routes nationales représentent 14,3 km (dont 3,8 km à Miquelon) et les routes de la Collectivité Territoriale 103,17 km (dont 63 km à Miquelon).

	Etat	Collectivité Territoriale	TOTAL
<b>Entretien</b>	<b>336 760</b>	<b>551 850</b>	<b>888 610</b>
Entretien des chaussées	114 419	140 468	254 887
Entretien et aménagement des bâtiments	38 032	50 864	88 896
Viabilité hivernale	56 325	118 721	175 046
Activité d'entretien Parc	127 984	187 049	315 033
Cellule espaces verts	0	54 748	54 748
<b>Investissement</b>	<b>54 633</b>	<b>1 025 966</b>	<b>1 080 599</b>
Travaux routiers	54 633	888 596	943 229
Équipement parc et espaces verts	0	137 370	137 370
<b>TOTAL</b>	<b>391 393</b>	<b>1 577 816</b>	<b>1 969 209</b>

Pour l'État, les travaux de réfection de la toiture du hangar à engins à la subdivision de Saint-Pierre, les travaux de chauffage et d'aménagement des nouveaux ateliers à Miquelon constituent l'essentiel des travaux d'investissements routiers.

Pour la Collectivité Territoriale, les dépenses d'investissements concernent des travaux de voirie à Saint-Pierre et Miquelon (entretien de la route en terre Miquelon-Langlade, enrobés pont de la Carcasse, routes de Mirande et de Miquelon Langlade...), des travaux d'aménagement d'espaces verts, des grosses réparations sur engins et l'acquisition de matériels.

Les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant des infrastructures routières concernent principalement le déneigement, les moyens logistiques pour le fonctionnement du parc

de l'équipement, les travaux généraux de voirie, l'entretien et l'aménagement des bâtiments des subdivisions de Saint- Pierre, de Miquelon, du parc et de la cellule espaces verts.

#### 7. Les infrastructures portuaires :

**2 123 386 €**

	État	Collectivité territoriale	TOTAL
Entretien	117 567	55 533	<b>173 100</b>
Investissement	1 389 073	561 213	<b>1 950 286</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 506 640</b>	<b>616 746</b>	<b>2 123 386</b>

Les deux ports d'intérêt national de Saint-Pierre et de Miquelon sont gérés par le service maritime de la direction de l'Équipement et par la Capitainerie. Ils comprennent une zone commerciale de pêche permettant de recevoir de grosses unités (cargos, paquebots, chalutiers...) et une zone de plaisance. Les dépenses d'entretien concernent principalement les ESM, les feux de la Collectivité, la remise en état des coffres d'amarrages, l'achat de produits consommables pour le centre de stockage POLMAR et le port de plaisance (achat de matériel et entretien courant).

Pour l'État, les dépenses d'investissement concernent les travaux de reconstitution du quai Léonce Dupont, les travaux de réfection de la plate-forme ouest du quai en eaux profondes, les travaux de la porte du hangar sous douane, les travaux de renforcement de la surface du quai des pêcheurs à Miquelon, le dégagement de matériels orphelins et l'acquisition de matériels pour le chargeur et d'une camionnette pour la subdivision maritime. Pour la Collectivité Territoriale, les dépenses d'investissement concernent les travaux d'entretien des installations et des équipements portuaires, les travaux de démolition du bâtiment Guérin, les travaux sur la cale de halage et la mise en place de la potence à Miquelon.

#### 8. Les infrastructures aéroportuaires :

**166 492 €**

	Tiers	Collectivité territoriale	TOTAL
Entretien	0	72 873	<b>72 873</b>
Investissement	64 021	29 598	<b>93 619</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 021</b>	<b>102 471</b>	<b>166 492</b>

Pour les Tiers, les dépenses d'investissements concernent les travaux d'abaissement de la route de Galanry. Pour la Collectivité Territoriale, les dépenses d'investissement et d'entretien concernent l'aérodrome de Miquelon. En 2007, 5 589 passagers ont fréquenté l'aérodrome et 18 évacuations sanitaires ont été réalisées.

#### 9. Les ouvrages d'art :

**118 469 €**

Pour la Collectivité Territoriale, les dépenses d'investissement concernent l'achèvement des travaux de reconstruction du pont de la Carcasse pour un montant de 118 469 €.

#### 10. La protection du littoral :

**576 170 €**

Pour la Collectivité Territoriale, les dépenses d'investissements concernent la pose de gabions à l'anse à Brossard et la mise en place d'enrochements à l'anse du gouvernement et sur la route Miquelon-Langlade pour un montant de 576 170 €.

## **11. Les autres activités :**

La Collectivité Territoriale a dépensé 520 125 € pour financer les vacances des 29 dockers. La direction de l'Équipement gère pour le compte de la Collectivité Territoriale 360 postes à quai situés dans les ports de plaisance de Saint-Pierre et de Miquelon.

Le laboratoire a réalisé 317 essais (granulats, béton, enrobés, sols), 30 tests d'étanchéité avec passage de caméras dans les réseaux d'assainissement et 4 comptages routiers. 480 candidats se sont présentés aux épreuves théoriques du permis de conduire (motos - VL - PL) avec un taux de réussite de 18% pour le code de la route. Concernant les épreuves pratiques, le taux de réussite est de 94% pour le permis A (16 candidats sur 17), 82% pour le permis B (59 candidats sur 72) et 100% pour le permis C (5 candidats reçus sur 5). 227 procès-verbaux de réception de véhicules à titre isolé ont été dressés et 189 visites techniques concernant les véhicules de plus de 10 ans changeant de propriétaire, les véhicules de transport en commun, les taxis et les ambulances ont été réalisées.

## **Les perspectives pour 2008 :**

L'année 2008 sera caractérisée par de nombreux changements dans l'encadrement de la direction de l'Équipement : le directeur, le chef de la subdivision maritime et le chef de la subdivision de Saint-Pierre. D'autres cadres seront à recruter : le conseiller de gestion management, le conseiller développement durable et des techniciens. Pour compléter les effectifs de la direction de l'Équipement des recrutements se feront dans les catégories C et C Exploitation. Des concours de recrutement seront donc organisés au niveau local. La direction de l'Équipement aura la charge d'assurer le suivi des opérations inscrites au contrat de développement et la conduite d'opération du nouvel hôpital. Ces opérations très importantes viennent s'ajouter aux opérations plus classiques d'aménagement et de construction de la Collectivité Territoriale. Enfin, les relations entre la Collectivité Territoriale et la direction de l'Équipement seront régulées par une convention de mise à disposition actualisée qui tient compte de l'évolution des besoins exprimés et des moyens à mettre en oeuvre.

GENDARMERIE



# GENDARMERIE

## **I – Présentation du service :**

↳ Directement rattaché au Général de division, commandant la gendarmerie Outre-mer à ARCUEIL, le Commandement de la Gendarmerie pour SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON forme "Corps" et jouit d'une entière autonomie administrative et financière.

Il comprend un effectif de 27 militaires, dont :

- 01 officier du grade de lieutenant-colonel, commandant territorial ;
- 01 officier du grade de capitaine, chef d'état-major ;
- 09 gradés ;
- 13 gendarmes ;
- 03 sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

↳ Ces militaires sont répartis au sein de quatre unités :

- un état-major de commandement (Caserne Pigeaud) et un service logistique ;
- une brigade territoriale à SAINT-PIERRE (caserne COLMAY) ;
- une brigade territoriale à MIQUELON ;
- une brigade de recherches à SAINT-PIERRE (CASERNE PIGEAUD).

## **II – Moyens financiers :**

OBJET	BUDGET	MONTANT
Crédits de fonctionnement (solde des militaires non comprise*)	152-31 Titre III 152-31 Titre V 152 31 Loyer	192 054 euros non connu à ce jour 41 000 euros

\* Les soldes des militaires sont payées par le Centre Administratif de la Gendarmerie, situé à LE BLANC (36).

## **III – Missions :**

### **3.1 - DE POLICE**

#### **- police judiciaire :**

L'action de la gendarmerie prend en compte la constatation des crimes, délits et contraventions, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs d'infractions.

Parmi les crimes et délits les plus significatifs constatés en 2007, notons :

NATURE DES INFRACTIONS	CONSTATÉES / ELUCIDÉES
atteintes volontaires à l'intégrité physique	19 / 15

cambriolages	03 / 00
Vols divers	28 / 18
Stupéfiants	10 / 09
Violences et outrage à agent de l'autorité	01 / 01
Destructrions et dégradations index 62 à 68	14 / 04
Escroqueries et infractions économiques et financières	14 / 06

Concernant les atteintes aux personnes, il faut noter que 19 sont des atteintes corporelles (violences, agression sexuelle), les autres étant des cas de harcèlement, menaces, diffamation...

Par ailleurs, le nombre de personnes mises en cause par la réunion d'indices de culpabilité au cours d'enquêtes pour faits graves ont été :

- placées en garde à vue : 16
- écrouées : 02

#### - police administrative

Cette activité recouvre :

↳ **La police de la circulation routière** qui comporte la surveillance du réseau, l'action éducative et préventive, l'aide aux usagers en difficulté, la répression des infractions les plus dangereuses, l'intervention sur les accidents ayant causé des dommages corporels.

Les principales infractions relevées :

	NATURE DES INFRACTIONS	FAITS
<b>33 délits</b> et <b>127 contraventions</b> dont :	excès de vitesse	22
	caractéristiques des véhicules (défaut d'équipement)	50
	règles administratives	39
	prescriptions diverses	17
<b>alcoolémies</b>	09 contrôles positifs	
<b>accident</b>	02 ACCR avec 00 décès et 01 blessé	

↳ **La surveillance générale** représente 55,27 % de l'activité totale (incluant la surveillance portuaire et aéroportuaire et la surveillance maritime).

↳ **Le maintien de l'ordre et les astreintes** (réserve opérationnelle).

↳ **La police de la navigation aérienne** : les brigades de Saint-Pierre et de MIQUELON, remplissent les missions incombant en métropole aux "brigades spécialisées" de gendarmerie des transports aériens situées sur les aéroports civils.

↳ **La surveillance rapprochée du littoral** : elle incombe à la brigade de Saint-Pierre qui dispose d'un moyen nautique (Vedette 7m20) et d'un équipage de deux pilotes d'embarcation.

#### - MILITAIRES

Indépendamment des activités particulières relevant de son statut militaire (informations classifiées), la gendarmerie de SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON constitue une annexe de la 1<sup>ère</sup> région militaire. Elle est la seule unité de gendarmerie outre-mer à avoir en charge la "journée d'appel de préparation à la défense". En 2007, 75 jeunes de l'archipel ont participé à ces journées.

#### - DE CONCOURS AUX ADMINISTRATIONS

La gendarmerie, dans des conditions réglementées, prête son concours à la quasi-totalité des ministères et des administrations de l'Etat en ce qui concerne l'application des textes, l'exécution d'enquêtes, la recherche et la diffusion de renseignements.

- **DE POLICE TRANSFRONTALIÈRE** (réf. : art. 7 du décret n° 95-1032 du 18/09/1995)

La gendarmerie de SAINT-PIERRE ET DE MIQUELON entretient des relations suivies sur les plans judiciaire et opérationnel avec la Gendarmerie Royale du Canada de TERRE-NEUVE.

L'année 2008 doit être consacrée au développement de la coopération avec la GRC des autres provinces atlantiques (Nouvelle-Ecosse – Nouveau-Brunswick – IPE).

#### **IV – Principaux axes d'activité pour 2008 :**

Pour l'année 2007, deux domaines d'action principaux ont été définis et déclinés en actions de répression et de prévention :

- **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

- poursuite de la lutte contre la vitesse et l'alcool au volant avec des contrôles ciblés ;
- actions de prévention pour les classes de tous les établissements scolaires de SAINT-PIERRE ET DE MIQUELON.

- **POLICE JUDICIAIRE**

- poursuite de la lutte contre les trafics de stupéfiants, les infractions économiques et financières, les violences aux personnes et les violences « intra-familiales », les infractions sexuelles et les affaires de mœurs.

#### **V – Projets immobiliers pour 2008 :**

- **CASERNE PIGEAUD À SAINT-PIERRE**

- rénovation du bâtiment multifonctions.

- **NOUVELLE EMPRISE BOULEVARD CONSTANT COLMAY**

- poursuite et fin des travaux de construction du bâtiment à usage de 12 logements.



JEUNESSE, SPORTS ET AFFAIRES  
CULTURELLES



# **DIRECTION TERRITORIALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

## **I – Présentation du service :**

Après une mission de mise en place du service, conduite par un inspecteur de la jeunesse et des sports de 1986 à 1991, la direction territoriale de la Jeunesse et des Sports de Saint-Pierre-et-Miquelon a été instituée, par arrêté ministériel le 1er janvier 1992.

Au niveau des ressources humaines, le Ministère de la santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a créé cinq postes budgétaires relevant de la Fonction Publique d'Etat (deux postes de cadres techniques et pédagogiques, deux postes administratifs et un poste de direction).

Actuellement, ces différents postes sont pourvus pour :

- le secteur « Jeunesse Education Populaire », par un fonctionnaire titulaire de catégorie A, issu du corps des Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse.
- le secteur « Sports », par un fonctionnaire titulaire de catégorie A, issu du corps des Professeurs de Sports.
- le secteur « Administratif », par deux fonctionnaires titulaires de catégorie B et C, appartenant respectivement aux corps de secrétaire administratif scolaire et universitaire et d'adjoint administratif.
- la direction du service est confiée à un fonctionnaire de catégorie A, issu du corps des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports.

La direction territoriale, sise 19 rue Maître Georges Lefèvre à Saint-Pierre, est locataire depuis juillet 2003. Les bureaux occupent 320 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée.

Les locaux (bureaux, salle de réunion, archives), et l'implantation en centre ville constituent un ensemble qui donne satisfaction à la fois aux différents usagers et aux personnels du service.

Le service dispose d'un véhicule de tourisme.

## **II – Les moyens financiers de la direction territoriale de la jeunesse et des sports**

En tant qu'unité opérationnelle d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) central, le service a mis en œuvre les moyens suivants :

BOP JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE : 95 000 €

- Développement de la Vie Associative : 2 000 €
- Promotion des actions en faveur de la Jeunesse : 93 000 €

BOP CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES MINISTERIELLES : 481 540 €

- Rémunération : 405 859 €
- Fonctionnement : 75 681 €

BOP SPORT : 23 500 €

Promotion du sport pour le plus grand nombre : 18 500 €

Promotion des métiers du sport : 5 000 €

CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) : 570 590 €

Part territoriale : 242 590 €

Rénovation équipements : 100 000 €

Contrat de développement : 228 000 €

BOP CULTURE ET COMMUNICATION : 92 254 €

➤ Développement culturel : 92 254 €

BOP OUTRE-MER : 85 000 €

▪ Fonds d'Echange à But Educatif, Culturel et Sportif : 85 000 €

### **III – Les missions exercées en 2007 :**

#### **A/ Secteur jeunesse et éducation populaire**

##### **1/ Le soutien à la vie associative :**

La direction territoriale apporte une aide technique et financière aux associations et structures de Jeunesse et d'Education Populaire pour leur permettre de valoriser et de mener à bien leurs projets éducatifs au bénéfice du plus grand nombre.

##### **2/ L'information et le soutien à l'initiative des jeunes :**

L'information des jeunes s'améliore au fil des ans sur l'archipel grâce aux structures et associations-relais sur le terrain et aux technologies nouvelles qui se mettent en place progressivement.

Le « Cyber Point » créé en 2000 à la Maison des Jeunes de Saint-Pierre est toujours très utilisé et permet aux jeunes d'accéder plus facilement à l'information et au savoir.

En 2007, il n'y a pas eu la possibilité d'accepter des projets sur le programme « Envie d'Agir », faute de moyens financiers.

##### **3/ Le Contrat Educatif Local :**

Cette orientation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, mise en place avec nos partenaires en 1999 sur Saint-Pierre, concerne près de 800 jeunes de 4 à 20 ans leur permettant d'accéder dans les domaines sportifs, artistiques et culturels à diverses activités éducatives favorisant l'éveil et la créativité.

##### **4/ L'accueil des mineurs en centres de vacances et de loisirs (CVL) :**

La direction territoriale contrôle les différents séjours de vacances ou de loisirs organisés sur l'archipel. En 2007, 24 séjours ont été organisés (9 CLSH + 15 CVL) regroupant environ 600 jeunes de 4 à 17 ans.

L'accueil collectif des mineurs avec ou sans hébergement est l'objet d'une réforme réglementaire importante depuis les dernières années. Les évolutions du cadre juridique ont été présentées à Saint-Pierre comme à Miquelon, aux associations, aux comités d'entreprise et aux collectivités susceptibles d'être concernées lors de deux réunions d'information organisées en mars 2007.

## **B/ Secteur Sport :**

### **1/ Le soutien à la pratique sportive :**

Au niveau des pratiques sportives, l'archipel compte actuellement une soixantaine de clubs sportifs regroupant plus de 2800 pratiquants dans plus de trente disciplines sportives différentes.

La direction territoriale apporte son aide au mouvement sportif afin de développer les pratiques sportives pour le plus grand nombre, en particulier le sport féminin et le sport pour les jeunes (écoles de sport).

Ces aides se concrétisent par le soutien financier de l'Etat aux différents projets d'action présentés par les ligues et les clubs sportifs, en particulier au travers du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

### **2/ L'aide à la formation et à l'emploi :**

Au niveau de l'encadrement, une aide régulière est accordée au mouvement sportif, notamment pour les cadres bénévoles (dirigeants, arbitres) et la formation des éducateurs sportifs professionnels.

Au niveau de l'aide à l'emploi, la direction territoriale, grâce à ses crédits, apporte un soutien financier complémentaire à celui du Service du Travail et de l'Emploi (15 % du CNDS), aux différents clubs qui ont recruté des éducateurs sportifs issus notamment du dispositif « Emploi-Jeunes ».

### **3/ L'accès au sport de haut niveau :**

La pratique sportive et la qualité de l'encadrement améliorent considérablement le niveau des performances de certains jeunes, ce qui permet aux meilleurs d'entre eux de pouvoir accéder au sport de haut niveau (En Tae Kwon Do : une jeune athlète est admise au pôle France à Toulouse. En Hockey sur Glace, trois jeunes athlètes participent aux sélections nationales).

### **4/ Réglementation :**

L'ensemble des clubs a été informé de la réglementation en matière d'accueil collectif des mineurs soit lors des réunions d'information de mars 2007, soit par l'envoi de la plaquette ministérielle spécifique au champs sportif.

## **5/ Investissement :**

La rénovation des équipements sportifs outre-mer est un nouveau critère permettant la réalisation de petits travaux d'entretien. Une enveloppe de 100 000 € a été engagée pour satisfaire huit dossiers de demande de subvention.

Le contrat de développement entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon 2007-2013 prévoit la réalisation d'équipements sportifs. Une enveloppe de 228 000 € a été engagée en mai 2007 auprès du CNDS au bénéfice de la Société de Tir de Saint-Pierre.

## **C/ Secteurs interministériels (Culture, Outre-Mer) :**

Compte tenu de la taille de l'archipel (6300 habitants), certains secteurs Ministériels ne disposent pas de services déconcentrés implantés à Saint-Pierre. Aussi la direction territoriale de la Jeunesse et des Sports assure, depuis 1990, le suivi de certains dossiers relevant du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle a instruit 14 dossiers de demandes de subvention dans le cadre du crédit déconcentré de 92 254 €.

Enfin, au titre du Ministère de l'Outre-Mer, la direction territoriale assure le secrétariat et le suivi du Fonds d'aide aux échanges à but éducatif culturel et sportif (FEBECS) institué par la loi d'orientation à l'Outre-Mer du 13 décembre 2000. En 2007, 85 000 € ont été affectés à des aides aux transports relevant de ce fonds, destinés à assurer la continuité territoriale.

## **IV – Principaux axes d'activité pour 2008 :**

Les activités prioritaires de la direction territoriale de la Jeunesse et des Sports s'inscrivent dans la mise en œuvre des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) centraux de la mission « Jeunesse, Sports, et Vie Associative », dont elle constitue une unité opérationnelle (UO). Son action s'exerce dans le cadre des nouvelles règles de gestion et d'évaluation posées par la LOLF, et met en œuvre les orientations ministérielles au plan local.

Les axes d'activités du service pour l'année 2008 s'inscrivent, pour l'essentiel, dans les actions entreprises ou poursuivies avec un accent particulier sur le développement des politiques de jeunesse, la valorisation des fonctions sociales et éducatives du sport, la diversification des pratiques et des publics, la sécurité de la pratique sportive et la protection des mineurs.

MÉTÉO FRANCE

# MÉTÉO FRANCE

## I- Présentation du service :

Le service de Météo-France à Saint-Pierre-et-Miquelon est situé dans les locaux de l'aéroport de Pointe Blanche. Il est assuré de 05h45 le matin jusqu'à l'arrivée du dernier avion de la journée.

Une astreinte est effectuée pour assurer la présence d'un exploitant dans le cas d'une évacuation sanitaire ou d'une arrivée " hors horaire " d'un avion.

Le personnel du service est composé de huit personnes :

- un Chef Technicien, chef du Service Régional
- cinq Techniciens supérieurs assurant les différentes tâches d'exploitation
- un Technicien supérieur de maintenance
- un adjoint d'administration assurant les tâches de secrétariat et de comptabilité.

Outre les moyens techniques situés sur l'aéroport de Pointe Blanche, le service dispose d'une station automatique située sur l'aérodrome de Miquelon. Interrogée régulièrement, ses données sont disponibles en temps réel à Saint-Pierre.

## II- Budget :

Le budget du service, au vu des réglementations applicables aux établissements publics administratifs est notifié au chef de service. Le total des crédits alloués pour 2007 s'élève à 466 610 €, répartis sur trois lignes de crédit :

- Personnel	378 900 €
- Investissement	8 210 €
- Fonctionnement	79 500 €

## III- Missions principales exercées :

La principale mission de Météo-France dans l'archipel est la mission de sécurité des biens et des personnes. Cette mission est assurée par le prévisionniste qui analyse et interprète les différentes informations arrivant au centre. En cas de risque météorologique sévère, ( vent supérieur à 100 km/h, précipitations importantes, chutes de neige avec formation de congères... ) il établit un bulletin dit "AMPHI" : Avertissement Météorologique de PHénomène Intense. Ce bulletin est adressé aux services de la Préfecture par télécopie avec une confirmation par téléphone. Durant l'année 2007 il a été établi dix AMPHI : 8 liés à des conditions hivernales, neige, vent violent, congères, pluie verglaçante, 1 pour de fortes pluies lors du passage de la perturbation extra-tropicale Chantal à proximité de l'Archipel, 1 lié à des vents violents et une forte houle lors du passage de la tempête extra-tropicale Noël. De même, si le prévisionniste juge que les seuils définis pour la rédaction d'un Amphi ne seront pas atteints, mais que ces conditions restent sévères, en fonction de seuils définis conjointement entre la Direction de l'Équipement et le Service Régional de Météo-France, il rédige un bulletin d'alerte spécifique pour les services de la D.E., diffusé aux subdivisions. Vingt et un bulletins ont été rédigés et transmis en 2007. A la demande des services de la Préfecture, dans le cadre de la protection des biens et des personnes, le Service Régional a été amené à élaborer des bulletins spécifiques pour le barrage du Goëland, lorsque les précipitations prévues sont supérieures à 30 mm en 24 heures. Durant l'année 2007, quatorze bulletins ont été élaborés.

Ils ont été transmis dans un premier temps aux services de la Direction de l'Agriculture, puis au

service hydraulique de la mairie de Saint-Pierre. Cette assistance se terminera à la fin des travaux de rénovation du barrage du Goëland. L'assistance spécifique à l'aéronautique et à la marine reste la première mission en volume avec la production régulière d'observations, de prévisions d'atterrissage transmis sur les réseaux internationaux, et de dossiers de vol pour chaque mouvement d'avion.

L'activité marine du service est très liée au secteur de la pêche. Le centre fournit régulièrement des informations sur les conditions météorologiques prévues sur les zones de pêche ainsi que pour les traversiers inter-îles ou à destination de Terre-Neuve ou du continent canadien.

De plus, un bulletin marine est diffusé trois fois par jour sur les ondes de RFO Saint- Pierre

- Les prévisions "grand public" sont elles aussi élaborées trois fois par jour par le service et sont accessibles sur un répondeur. Elles sont transmises à RFO Saint-Pierre qui les diffuse plusieurs fois par jour. En complément, un bulletin spécifique est fourni à RFO-télévision qui le diffuse le soir.
- Des renseignements climatologiques sont fournis de manière ponctuelle ou par abonnements à différents services publics, ainsi qu'aux entreprises de travaux publics et aux compagnies d'assurance dans le cas de sinistres dus aux intempéries.

## Axes d'activité pour 2008

L'année 2008 sera surtout marquée par le changement des équipements techniques sur l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche : remplacement de la station automatique d'observation, remplacement des transmissiomètres par des diffusiomètres. La poursuite de la mise à jour des données climatologiques de l'Archipel est aussi un axe d'activité pour 2008.

POLICE AUX FRONTIÈRES

# DIRECTION DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

## I- Les missions :

### 1- La maîtrise des flux migratoires

La Police aux Frontières de St-Pierre-et-Miquelon, est présente à l'aéroport Pointe-Blanche de St-Pierre où elle effectue seule le contrôle transfrontalier des vols en provenance de l'étranger. Les vols inter-îles (avec Miquelon) ne subissent pas de contrôles. Elle effectue également un contrôle systématique des rotations maritimes dites « régulières » avec le Canada (Terre-Neuve à une heure de bateau). Les liaisons maritimes « irrégulières » à savoir : navires de plaisance, de commerce, de croisière et de pêche font aussi l'objet d'un contrôle lors de leur arrivée au port.

### 2- Le maintien des missions traditionnelles

L'un des derniers services à effectuer cette tâche, la DPAF assure la sûreté de l'ensemble des vols de la compagnie locale (air St-Pierre) au départ, et des compagnies étrangères lors d'affrètements. Pour ce faire elle utilise un portique « PMD2 » pour les bagages, et un appareillage controlix modèle « VISION » pour les passagers .

## II- Les moyens :

### 2.1. Les personnels :

#### 2.1.1. – Evolution par corps (2006/2007).

SITUATION	2006			2007		
	H	F	total	F	H	Total
<b>1. Corps de conception et de direction</b>						
Commissaire divisionnaire						
Commissaire principal						
Commissaire de police						
<b>2. Corps de commandement</b>						
Commandant fonctionnel						
Commandant de police	1		1		1	1
Capitaine de police	1		1		1	1
Lieutenant de police						
Dont spécialistes (total des spécialistes)						
<b>3. Corps d'encadrement et d'application</b>						
Brigadier chef	1		1		1	1
Brigadier de police	1		1		2	2
Gardien de la paix	3	1	4	1	2	3
Dont spécialistes (total des spécialistes)						
<b>4. Personnel administratif</b>						
Attaché principal						
Attaché de police						
Secrétaire administratif						
Adjoint administratif		1	1	1		1
Agent administratif						
<b>5 Adjoints de sécurité</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>

## **2.2. La logistique**

### **2.2.1. Le budget**

La pré-notification du budget de fonctionnement global SATPN (PAF et RG confondus) obtenu pour 2008 est en de 69 757 €, conforme aux demandes formulées lors du dialogue de gestion d'octobre 2007. Ce budget permettra (sauf imprévu important du type accident d'un véhicule par exemple) de fonctionner normalement.

### **2.2.2. Le matériel**

#### **2.2.2.1. Les équipements.**

Les nouvelles tenues police viennent de nous parvenir.  
Les ordinateurs du service ont tous été changés et le câblage complet du bâtiment a été opéré. L'équipement informatique est donc désormais parfaitement à niveau.

## **III- Le bilan :**

### **3.1. Analyse chiffrée des flux transfrontaliers :**

Au cours de l'année 2007 le service de la Police Aux Frontières de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a contrôlé 49884 passagers (Arrivées et Départs confondus) parmi lesquels 21332 étrangers soit 42.76 % du trafic général. *En 2006, 50608 passagers avaient été dénombrés, dont 22354 étrangers ( 44,17 %).*

Ceci représente une baisse sur le trafic général de 1.43 % et de 4.57 % sur la fréquentation des étrangers pour l'année 2007.

#### **TRAFIC AÉRIEN :**

24345 passagers ont utilisé la desserte aérienne, dont 3076 étrangers, soit 12.63 % du trafic aérien total. *Au cours de l'année 2006, 23725 passagers parmi lesquels 2993 étrangers ( 12,61 % du trafic) avaient été dénombrés.*

On note ici une augmentation de 2.61% de la fréquentation totale et de 2.77 % pour celle des étrangers.

La compagnie « Air St Pierre » ( ATR 42 et CESSNA F 406) enregistre une augmentation de 783 passagers par rapport à 2006 soit 3.37 % (23956 passagers en 2007 contre 23173 en 2006).

Concernant les vols privés, on constate une baisse de 15.94 % de la fréquentation (464 passagers en 2007 contre 552 en 2006).

Les mauvaises conditions météorologiques de cet été peuvent en partie expliquer cette baisse.

## TRAFIC MARITIME :

25539 passagers ont emprunté la voie maritime, dont 18256 étrangers soit 71.48 % du trafic maritime total. *Pour l'année 2006, 26883 passagers dont 19361 étrangers (72,01 % du trafic) avaient été contrôlés.*

On note ici une diminution de 4.99 % de la fréquentation totale et de 5.70 % pour celle des étrangers.

Pour la desserte régulière entre Saint-Pierre et Terre-Neuve, une baisse de la fréquentation de 7.86 % (20406 passagers en 2007 contre 22147 en 2006) est constatée pour cette année.

Le navire « Atlantic Jet » accuse cependant une hausse de 7.42 % cette année soit 14664 passagers en 2007 contre 13651 en 2006.

Le navire Arethusa accuse quant à lui une très forte baisse soit 32.41 % de passagers en moins (5742 passagers en 2007 contre 8496 en 2006).

Au cours de la saison estivale 2007, 4647 passagers ont été contrôlés pour 5 navires de croisière. Pour la même période l'année précédente, 4054 contrôles ont été enregistrés pour 6 escales. On note une augmentation de 14.62 % des contrôles, ce qui représente 593 passagers croisiéristes.

Les passagers par navire de plaisance sont également en baisse, 456 en 2007 contre 682 en 2006 soit - 33.13 %. Il faut dire qu'en 2006 le port de plaisance avait accueilli plusieurs participants de la course « HALIFAX-ST PIERRE »

Par ailleurs, 2228 marins ont été contrôlés pour 17 navires de pêche et 58 navires de commerce.

*En 2006, 2292 marins avaient été contrôlés pour 25 navires de pêche et 65 navires de commerce.*

## **3.2 - La police générale :**

### **3.2.1. Trafic international hors schengen dans l'année**

Nombre de voyageurs à l'entrée et à la sortie hors schengen : avions 12 034 à l'entrée et 12 311 à la sortie, bateaux 12 901 à l'entrée et 12 638 à la sortie.

Nombre de vols, bateaux contrôlés ; 1 034 vols et 664 bateaux

Nombre de visas délivrés ; 8

### **3.2.2. Missions de sûreté (dans les aéroports, ports, gares ferroviaires et routières et dans les trains) :**

Nombre d'interventions de fonctionnaires PAF sur poste inspection filtrage ; 1 366

Nombre de contrôles d'identité ; 49 884

Nombre de bagages contrôlés ; 19 726

Nombre d'enquêtes pour agrément ; 18

### **3.2.4. Autres missions :**

Nombre de signalisations au service ou dans d'autres services ; 2 inscriptions au FPR

Nombre d'interrogations fichiers FNT (nombre total et nombre de réponses positives) ; 65 consultations et 0 réponses positives.

## **ANNEXE : Organigramme du service**

**Commandant Eric ARMANT** → **Commandant DISNARD Emile André**  
**Chef de Service**                      **Chef de Service Adjoint RG**



**Brigadier-chef Stéphane BRIAND**  
**Chef de Service Adjoint PAF**



**Brigadier Christian TELETCHEA / Brigadier FOUCHARD Philippe**



**S/B HAMEL Christina**   **S/B TURLAIS Jean-Pierre**   **S/B CORMIER Gérard**



**ROULET Annette**  
**Adjoint Administratif Principal**

## **SERVICES FISCAUX**



# SERVICES FISCAUX

## **1 – Présentation du service :**

La Direction des Services Fiscaux est située au 27 du boulevard Constant Colmay à SAINT-PIERRE.

Au 31 décembre 2007, la situation des effectifs du service s'établit ainsi :

1 chef de service ;  
3 agents de catégorie B ;  
2 agents de catégorie C ;  
2 agents contractuels.

L'arrivée au 01 septembre 2007, de deux agents de catégorie B en provenance de métropole, a permis de compenser un départ en retraite et une mutation hors de l'archipel.

## **2 – Moyens financiers :**

### **➤ 2.1 - Budget alloué par la Direction Générale des Impôts (crédits des titres II, III et V) :**

Il s'est élevé, pour ce qui concerne les charges liées à la rémunération du personnel, à 548 939 € contre 499 356 € en 2006.

Les crédits déconcentrés de fonctionnement ont été mandatés pour 42 444 € contre 46 680 € en 2006.

Enfin, 112 113 € ont été mandatés au titre des investissements immobiliers et correspondent aux travaux de rénovation du bâtiment de la DSF (travaux engagés en septembre 2007, non achevés au 31 décembre 2007).

### **➤ 2.2 - Budget alloué par la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon :**

Le budget de fonctionnement alloué par la Collectivité correspond, dans le cadre de la mise à disposition du service, aux frais d'impression des déclarations fiscales ainsi qu'à une participation aux frais de bureau et aux frais relatifs à l'établissement des documents d'arpentage.

Cette dotation s'est élevée à 20 200 € en 2007 (7486,17 € n'ont pas été utilisés au seul titre de la confection de documents d'arpentage).

### **3 - Missions principales exercées :**

La Direction des Services Fiscaux exerce des missions pour l'Etat, mais aussi pour le compte de la Collectivité Territoriale en application d'une convention du 12 décembre 1989.

#### **➤ 3.1 - Missions fiscales :**

La Direction des Services Fiscaux est chargée de l'assiette, la liquidation et le contrôle des impôts et taxes perçus au profit du budget de la Collectivité Territoriale, des Communes et de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Métiers.

##### **3.1.1 - Impôt sur le revenu**

Les droits nets mis en recouvrement en 2007 (toutes années de revenus confondues) s'élèvent à 7 489 355 € et sont en progression de 1,8 % par rapport à l'année précédente (+ 135 440 €).

Cette augmentation résulte pour l'essentiel de la non revalorisation du barème au titre de l'année 2007.

Années	2006	2007	Var.
Revenus nets imposables	81 471 350	83 014 210	1,89%
Nombre de foyers fiscaux	3 813	3 852	1,02%
Revenu moyen	21 366	21 550	0,86%
Revenus exceptionnels	915 946	722 543	-21,12%
Revenu imposé	82 387 296	83 736 752	1,64%
Revenu moyen imposé	21 606	21 738	0,61%
Impôt	7 353 915	7 489 355	1,84%
Impôt net moyen par contribuable	1 928	1 944	0,83%

**1251 foyers fiscaux n'ont pas payé l'impôt au titre de 2006.**

##### **3.1.2 - Impôt sur les sociétés :**

Les mises en recouvrement nettes de l'exercice 2007 s'élèvent à 1 609 531 € soit une hausse de près de 20 % par rapport à l'année précédente, retrouvant pratiquement le niveau de rendement atteint en 2005 (1 679 346 €).

Années	2006	2007	Var
Impôt sur les sociétés	1 349 268	1 609 531	19,29%

### **En 2007, 113 sociétés ont payé l'impôt forfaitaire annuel d'un montant de 1 100 €.**

L'impôt sur les sociétés au taux normal a été acquitté par 59 sociétés, parmi lesquelles 19 ont payé un impôt supérieur à 10 000 €, et 3 un impôt supérieur à 100 000 €.

#### **3.1.3 - Autres taxes :**

Les autres taxes, droits de mutation, taxe de publicité foncière, et la taxe sur les salaires ont sensiblement augmenté en 2007 confirmant la tendance déjà observée l'année précédente.

Années	2006	2007	Var
Droits de mutation	430 696	478 260	11,04%
Taxe de publicité foncière	111 715	144 577	29,42%
Autres droits d'enregistrement	68 442	77 380	13,06%
Taxe sur les salaires	220 248	217 723	-1,15%
Total	831 120	917 940	10,45%

#### **3.1.4 - Impôts locaux :**

Après la hausse des tarifs de l'impôt foncier en 2006, une nouvelle hausse est intervenue en 2007 mais qui ne va pas au-delà des facultés contributives d'une majorité d'administrés.

Années	2006	2007	Var
Impôt foncier	819 025	861 416	5,18%
Patente	469 172	425 185	-9,38%
Eau	608 535	645 239	6,03%
Droit de bail	323 993	324 044	0,02%
Taxe locale d'équipement	210 582	232 785	10,54%
Ordures ménagères	185 854	203 587	9,54%
Taxe sur le réseau d'eau	56 122	62 312	11,03%
Licence	26 979	25 049	-7,15%
Taxes communales	123 581	123 581	0,00%
Total	2 822 032	2 903 198	2,88%

#### **3.1.5 - Contrôle fiscal :**

Les opérations de contrôle sur pièces et taxation d'office des redevables défaillants ont rapporté 116 823 € en 2007 contre 149 079 € en 2006. Dans le même temps, l'action du service s'est réorientée vers le contrôle de la vérification des entreprises. 2 vérifications de comptabilité ont ainsi été engagées, qui devraient aboutir en 2008 à la mise en recouvrement de 400 000 € de rappels en droits.

### **3.1.6 - Délibérations fiscales :**

L'année 2007 aura été une année particulièrement importante en la matière, notamment avec le vote, le 19 décembre, d'importantes mesures fiscales dans le cadre du plan de restructuration financière de la Collectivité Territoriale :

- délibération n°43-07 du 6 avril 2007 : création d'un article D.52 ter du code local des impôts en matière de prescription fiscale ;
- délibération n°44-07 du 6 avril 2007 : modification de l'article 103 bis du code local des impôts, relatif à la réduction d'impôt pour les activités de services à la personne à domicile ;
- délibération n°45-07 du 6 avril 2007 : modification de l'article 102 relatif à la réduction d'impôt accordée au titre des frais de garde des jeunes enfants ;
- délibération n°139-07 du 31 août 2007 : modification de l'article 102 relatif à la réduction d'impôt accordée au titre des frais de garde des jeunes enfants ;
- délibération n°140-07 du 31 août 2007 : modification de l'article 103bis du code local des impôts ;
- délibération n°141-07 du 31 août 2007 : modification de l'article 259 du code local des impôts relatif aux sanctions pénales encourues en cas de condamnation pour fraude fiscale ;
- délibération n°142-07 du 31 août 2007 : modification des articles D.5 et D.6 du livre des procédures fiscales relatifs au droit de contrôle de l'administration fiscale ;
- délibération n° 212-07 du 19 décembre 2007 : modification de l'article 53 du code local des impôts visant à l'exonération des heures supplémentaires réalisées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007.
- délibération n° 214-07 du 19 décembre 2007 : modification du paragraphe 3 de l'article 56 du code local des impôts relatif à la déduction supplémentaire accordée à certaines professions ;
- délibération n° 215-07 du 19 décembre 2007 : modification des articles 68,74 et 79 du code local des impôts, et création de l'article 74 bis, relatifs à la taxation de l'épargne
- délibération n° 216-07 du 19 décembre 2007 : création de l'article 74 ter du code local des impôts, relatif à la mise en place de l'IFU ;
- délibération n° 217-07 du 19 décembre 2007 : modification de l'article 90 du code local des impôts, relatifs aux conditions d'attribution de la ½ part supplémentaire pour enfant à charge.

➤

### ➤3.2 - Missions foncières et domaniales :

#### 3.2.1 – Cadastre :

L'activité du service a principalement concerné la délivrance de documents aux usagers et la mise à jour du plan :

Années	2006	2007
Délivrance de documents	715	742
Contrôle de documents d'arpentage	44	26
Parcelles mises à jour	423	40

#### 3.2.2 – Domaine :

Au 01 janvier 2007, la gestion du Domaine de l'Etat a été transférée, dans son intégralité, à la Trésorerie Générale. En revanche, la Direction des Services Fiscaux reste chargée de la gestion du domaine de la Collectivité Territoriale, la convention de mise à disposition n'ayant pas été modifiée sur ce point malgré les demandes réitérées du directeur soussigné.

Cette situation est très préjudiciable et contre productive, dans la mesure où 2 services différents sont amenés à intervenir dans la gestion des affaires foncières de la Collectivité Territoriales :

la TG en ce qui concerne les évaluations ;

la DSF en ce qui concerne l'établissement des conventions et des actes.

Au final, 58 actes ou conventions ont été rédigés pour le compte de la Collectivité.

Années	2006	2007
Baux et conventions	25	32
Actes divers	24	16
Cessions amiables	15	10
Total	64	58

Les transactions immobilières 2007 ont porté sur 10 opérations, comme en 2006, pour un montant de 82 335,96 € au lieu de 248 844,91 € en 2006. Parmi elles, 5 concernent des ventes de terrains au lotissement des Graves, 5 des extensions de propriété. S'agissant du quartier des Graves 1<sup>ère</sup> tranche, 67 dossiers ont été ouverts par le service, 9 ventes restent à finaliser à ce jour (2 actes signés restant à publier, 1 acte pour 7 lots en cours de rédaction), 1 parcelle reste sans acquéreur.

Pour ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> tranche du quartier des Graves, sur les 23 dossiers ouverts par le service, 6 ventes restent à finaliser à ce jour (1 acte signé restant à publier, 1 acte pour 5 lots en cours de rédaction).

### 3.2.3 - Conservation des hypothèques :

L'année 2007 a connu une activité hypothécaire en sensible augmentation par rapport à 2006 qui confirme celle déjà observée l'année précédente.

Année	2006	2007
Formalités	367	447
Dont publiées	176	235
Réquisitions	94	88
Total	461	535

## 4 – Principaux axes d'activité pour 2008 :

L'objectif visant à **renforcer les services offerts aux usagers**, pour les mettre en position de remplir au mieux leurs obligations fiscales sera à nouveau la priorité de l'année 2008. La première mesure sera la mise en ligne sur le portail fiscal de la Direction des Services Fiscaux du module de calcul de l'impôt sur le revenu. Les usagers pourront alors faire des simulations concernant leur imposition (par exemple intérêt ou pas de rattacher un enfant majeur). Le second objectif sera d'assurer **l'égalité de tous les contribuables devant l'impôt** en sanctionnant les comportements les plus frauduleux. A cet égard le mouvement amorcé en 2007, avec la réalisation de 2 vérifications de comptabilité, sera poursuivi en 2008. La Direction des Services Fiscaux proposera également au Conseil Territorial la mise en place d'une procédure de régularisation à l'amiable, visant à permettre aux usagers ayant commis des irrégularités fiscales, de régulariser spontanément leur situation.

**La modernisation de la fiscalité locale** sera poursuivie :

- réaménagement du code local des investissements ;
- suppression du régime du forfait et mise en place d'un régime micro d'imposition pour les toutes petites entreprises (TPE) ;
- prise en compte de la garde alternée dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

Enfin, le comité de pilotage mis en place localement suite à l'annonce de **la fusion entre la Direction Générale des Impôts et la Direction de la Comptabilité Publique**, veillera à ce que cette réforme soit mise en place dans l'Archipel dans les meilleures conditions, en respectant le calendrier prévu et les objectifs qui lui sont assignés :

- mieux répondre aux attentes des usagers ;
- mieux répondre aux besoins des élus locaux ;
- améliorer la performance et l'efficacité des services de l'Etat ;
- améliorer les perspectives professionnelles des agents.

# **TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION**



***Service du Travail, de l'Emploi***  
***et de la Formation Professionnelle***  
***de Saint-Pierre-et-Miquelon***

**I- Présentation du service :**

Le STEFP assume les missions d'un service déconcentré de niveau départemental et régional. Il est placé sous l'autorité d'un chef de service et comprend un adjoint, inspecteur du travail, quatre contrôleurs, trois adjoints administratifs et un informaticien-analyste contractuel (en mutualisation avec la DASS, mais géré par la DAGEMO).

Il doit sous l'autorité du préfet mettre en œuvre, en l'adaptant aux conditions de l'archipel, la politique de l'Etat en matière d'emploi (Plan de Cohésion Sociale), d'insertion et de formation professionnelle.

Le service est également mis à disposition de la Collectivité Territoriale en matière de formation professionnelle et pour un appui technique à la mise en œuvre des actions de la Collectivité en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Enfin il conduit, sous l'autorité directe de l'administration centrale, la politique de l'Etat en matière d'inspection du travail en exerçant des missions diverses (accueil et renseignement des usagers, contrôle des entreprises et des chantiers employant des salariés sous statut de droit privé, appui et incitation à la négociation collective, agrément du service de santé au travail...).

## II- Moyens financiers :

### - Crédits de fonctionnement

Nature des crédits	2005	2006	2007
<b>Masse salariale :</b>	<b>399 462,53</b>	<b>602 811,19</b>	<b>683 305,27</b>
- dont rémunération des contractuels	24 455,36	29 159,98	30 292,50
- dont action sociale individuelle	Non comparable	2 001,21	2 325,27
- dont indemnité d'éloignement	-	20 969,38	20 268,18
<b>Soutien</b> : ("budget de fonctionnement", avant 2006)	<b>53 000,00</b>	<b>58 500,00</b>	<b>63 000,00</b>
- dont action sociale collective	Non comparable	5 300,00	6 500,00
Indemnité changement de résidence (hors budget)	<b>4 590,00</b>	-	2 121,56
<b>TOTAL</b>	<b>457 052,53</b>	<b>661 311,19</b>	<b>754 926,83</b>

(1) avec imputation de la contribution pour charges de pension

### - Crédits d'intervention

Nature des crédits	2005	2006	2007
<b>Formation Professionnelle</b>			
* Fonds de la Formation Professionnelle	400 000,00	422 161,00	420 000,00
* Actions de formation – APP	48 229,91	50 014,00	44 383,60
* Investissement à caractère pédagogique	30 490,00	56 046,00	--
Politique contractuelle	--	--	
* Rémunération des stagiaires	99 878,29	89 181,76	71 047,67
* Projet Initiative Jeune : Formation	61 299,07	54 609,51	45 070,82
<b>Emploi</b>			
<b>PROMOTION DE L'EMPLOI</b>			
*Convention pour la promotion de l'emploi	10 000,00	360 000,00 (2)	121 653,00
*CPE contractualisée / emploi TH	32 777,10	21	5 464,00
		970,00	
* Entreprise d'insertion	19 362,00	16 135,00	19 362,00
	(3)	(3)	
*Fonds Départemental pour l'Insertion (FDI)	4 000,00	40 000,00	10 000,00
		(3)	
* Exonération sectorielle (loi Orientation / loi programme) (1)	4 735 684,00	4 555 501,00	4 877 717,00
* Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE DOM)	7 593,00	7 393,77	40 081,31
* Exonération charges/CAE DOM(1)	41 674,00	62 736,00	25 458,00
* Emploi-jeunes	225 199,34	153 751,24	104 161,74
* Projet Initiative Jeune : Création	25 687,20	19 626,88	14 972,00
* Alternance – Apprentissage	6 405,00	27 550,00	23 485,00
*Garantie ressources travailleurs handicapés	41 504,83	--(4)	--
*Ligne d'actions spécifiques (LAS)		80 000,00	50 000,00
<b>CHOMAGE PARTIEL (Pêche, essentiellement)</b>	<b>98 296,01</b>	<b>85 781,37</b>	<b>39 998,51</b>

<b>ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS(FNE)</b>			
* Formation/rémunération	3 048,98	--	--
<b>Insertion</b>			
<b>CONTRATS INDIVIDUELS</b>			
* Contrat Emploi-Solidarité (extinction mars 2006)	125 307,20	22 386,46	--
* Contrat Emploi-Consolidé (reliquat à/c 2006)	203 615,72	100 383,34	50 980,71
* Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à/c 2006	--	173 328,64	333 370,47
<b>ACTIONS COLLECTIVES C.L.D.</b>			
* Lutte contre l'illettrisme et formation détenus	18 353,45	26 265,00	21 250,00
* S.F.I.P. fonctionnement (SIFE avant 2005)	123 188,66	163 319,01	102 169,29
* S.F.I.P. rémunérations (SIFE avant 2005)	33 778,28	35 126,15	37 356,56
<b>TOTAL</b>	<b>6 395 372,04</b>	<b>6 623 266,13</b>	<b>6 457 981,68</b>

<sup>(1)</sup> Chiffres fournis par la CPS –

<sup>(2)</sup> dont un abondement spécifique de 350.000 €, sur le bassin d'emploi de Miquelon

<sup>(3)</sup> fonds gérés par le CNASEA Guadeloupe

<sup>(4)</sup> transféré à la DASS

### **III- Les principales missions du service :**

#### **– Développement de l'emploi**

Les exonérations de charges sociales patronales de sécurité sociale constituent toujours le levier essentiel de l'abaissement du coût du travail.

Il convient de noter l'application de la loi TEPA du 21-08-2007 à Saint-Pierre et Miquelon concernant la réduction de cotisations salariales et les déductions forfaitaires de cotisations patronales de sécurité sociale relatives aux heures supplémentaires et complémentaires.

Parmi les autres mesures incitatives, on relève :

#### **- Aide à la création d'entreprise :**

4 aides à la création d'entreprise (ACCRE – exonération charges patronales CPS) : maintenance informatique, épicerie, funérarium, salon de massage. Le dispositif a été transféré à la CPS à compter d'octobre 2007.

3 chéquiers-conseils post-crédation ont été attribués (aide au conseil dispensée par des organismes agréés).

4 dossiers PIJ création (aide à l'installation des jeunes de moins de 30 ans) ont été examinés (3 avis favorables concernant 2 métiers de bouche et une activité de prestation de services).

Le service a été saisi pour avis de :

- 15 demandes d'aide au fonds de roulement (subvention attribuée par le Conseil Territorial),
- 4 demandes d'aide au titre du Code Local des Investissements (avantages fiscaux et douaniers et prime d'équipement attribués par le Conseil Territorial).
- 3 demandes d'aide à l'investissement attribuées par la Préfecture.

#### **- Aide à la création ou au maintien d'emplois salariés :**

Deux dossiers de demande de prise en charge du transport au titre du « Passeport Mobilité » volet insertion, pour se rendre aux épreuves orales d'admission à un concours de catégorie B de la Fonction Publique, ont été financés à ce titre.

Dans la continuité des derniers « emplois-jeunes », l'année 2007 a vu la conclusion de 5 conventions pluriannuelles. L'Archipel compte ainsi 9 emplois conventionnés : 7 conclus avec des associations, 2 avec le Conseil Territorial. 4 conventions arriveront à terme au cours du premier semestre 2009, 1 en novembre de la même année et les 4 dernières durant le dernier trimestre 2010. Une réflexion d'ensemble doit être menée de manière à dégager des solutions pour l'avenir de ces neuf contrats.

Primes à la création d'emploi : 2 entreprises (EDC et Nouvelles Pêcheries) du secteur pêche continuent de bénéficier de ce dispositif. 26 primes ont été accordées en 2007 pour un montant total de 88.084 €.

Lignes d'actions spécifiques du SEOM : L'ouverture de cette ligne budgétaire en 2007 a permis de soutenir (aide de 50.000 €) une entreprise du secteur pêche pour les poursuites d'activités de traitement de ressources dont l'équilibre n'était pas complètement assuré.

- Service aux personnes : L'extension de la liste des activités ouvrant droit à réduction d'impôts a fait l'objet d'une adaptation du Code Local des Impôts ; deux organismes ont sollicité le renouvellement de leur agrément (1 agrément simple et un agrément qualité) ; une nouvelle entreprise a également sollicité un agrément simple au titre de l'assistance informatique.

3 conventions pour la promotion de l'emploi ont été signées avec les organismes et concernent :

- une étude sur la constitution d'un groupement d'employeurs avec la CACIM pour un montant de 3.700 €,
- un soutien à un volet expérimental et prospectif d'emploi généré par l'activité aquacole de Miquelon (avec la SODEM pour un montant de 5.500 €),
- un soutien à des travaux d'intérêt communal au bénéfice de demandeurs d'emploi en situation de précarité (avec la SODEM pour un montant de 100.000 €).

2 entreprises du secteur de la pêche ont eu recours au chômage partiel en raison de la diminution et de l'irrégularité des apports de la pêche. Un total de 16.375 heures ont été prises en charge par l'Etat pour un montant de 39.834 €.

## – **La formation professionnelle**

### • **Actions collectives** :

- Le soutien au secteur aéronautique s'est poursuivi, 2 salariés en poste et un demandeur d'emploi ont intégré une formation qualifiante ; par ailleurs six pilotes ont bénéficié des modules de formation inhérents à leur fonction.
- Le programme agréé par le Comité de la Formation Professionnelle a comporté 31 actions, réparties entre les deux organismes de l'Archipel (AFC et CACIM).

Les actions qualifiantes aboutissant aux titres professionnels de maçon, de soudeur et de tuyauteur industriel se sont déroulées ; 10 stagiaires ont validé le CCP3 et 1 le CCP2 de maçon, 4 personnes ont validé le CCP1 de soudeur, 2 le CCP1 et 1 le CCP2 de tuyauteur et 1 personne a validé le titre de tuyauteur industriel. Par ailleurs six stagiaires ont validé le titre professionnel de maçon dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience.

Enfin, une formation qualifiante au métier d'aide médico psychologique s'est mise en place sur l'Archipel ; cette action est prévue se dérouler sur trois exercices et concerne 17 personnes.

Au total 27 personnes ont intégré un programme de formation qualifiante organisé sur l'Archipel. De plus, l'intégralité du programme agréé a constitué 26.703 heures/stagiaires de formation.

Le travail de réflexion et de rénovation des règlements intérieur et d'intervention du Comité de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, inscrit dans les objectifs 2007, a été initié.

- **Projets individuels :**

Au cours des 7 réunions 2007 de la Commission permanente de la formation professionnelle, 140 dossiers individuels ont été examinés.

104 demandeurs d'emploi, salariés ou encore non salariés ont bénéficié d'une prise en charge totale ou partielle d'un stage ou d'une formation, essentiellement en dehors de l'archipel.

Les demandes de prise en charge des formations concernent tous les niveaux et l'ensemble des secteurs d'activité, avec une prédominance du niveau IV (bac) et du secteur sanitaire et social.

Les frais de transport ont été pris en charge dans le cadre du dispositif « passeport mobilité, volet formation pour 8 dossiers.

32 dossiers «Projet Initiative Jeune », volet formation en mobilité ont été présentés en 2007. 29 dossiers, dont 6 renouvellements et 23 nouvelles demandes, se sont vus attribuer une aide à l'installation et/ou une allocation mensuelle.

20 dossiers de demande de formation par l'AFPA (essentiellement informatique et bureautique) ont été déposés. 9 personnes, tous demandeurs d'emploi, ont concrétisé leur projet par un départ en formation. Sur les 11 dossiers restants, la majorité fait l'objet d'un ajournement par la psychologue du travail préconisant une remise à niveau préalable et une évaluation en milieu de travail.

4 personnes ayant conclu un contrat d'apprentissage en 2006 poursuivent leur deuxième année ; 2 jeunes en intégrant une entreprise métropolitaine, les deux autres restant dans l'entreprise initiale. Diplômes préparés : CAP boucherie, boulangerie, petite enfance et mécanique. 4 contrats ont été conclus pour la période 2007-2009 ; deux abandons en cours de période d'essai. Diplômes préparés : 1 CAP vente spécialisé et 1 bac professionnel secrétariat.

– **Lutte contre la sélectivité du marché : l'insertion**

Une des missions sensibles du service dans une économie en recherche de voies nouvelles de développement. Des moyens lourds sont consacrés à des parcours d'insertion pour des publics fragilisés par le chômage de longue durée, au niveau de qualification souvent très faible. La saisonnalité de l'emploi reste un facteur de création de chômage de longue durée, que les actions collectives d'insertion contribuent à endiguer.

➤ **Actions d'insertion** : (SFIP)

- **Au plan collectif** : Une action de formation polyvalente BTP, reconduite depuis plusieurs années compte tenu de l'importance des besoins de ce secteur d'activité, a concerné 14 stagiaires. A l'issue du stage 8 CDD ont été conclus, principalement dans ce secteur, un projet de formation AFPA a été initié, et 4 personnes sont toujours en recherche d'emploi.

Une deuxième action en direction du public féminin a regroupé 12 stagiaires (6 chômeurs de longue durée, 1 Rmiste, 2 jeunes en difficulté d'accès à l'emploi). Le support a consisté à l'élaboration de fiches métiers que l'ANPE compte utiliser pour l'élaboration d'un Forum emploi en 2008.

- **Au plan individuel** : 7 entrées au titre de la convention conclue avec l'ANPE, pour 2872 heures de formation dont 1530 en entreprise. (2 SFIP sont toujours en cours ; deux reprises d'emploi, 1 départ en formation AFPA ; 2 personnes n'ont pas trouvé de solution).

➤ **Entreprise d'insertion** :

Poursuite de l'activité d'insertion par l'entreprise BATIVERT, dont le bilan d'exploitation affiche une réalisation à 96,81%. (2914 heures réalisées).

Une aide à l'investissement d'un montant de 10.000 € a été attribuée au titre du Fonds Département d'Insertion (FDI) ; Elle est destinée à développer et à diversifier l'activité par adjonction de serres et optimisation du système de chauffage et d'éclairage.

➤ **Atelier de pédagogie personnalisé (APP)** :

Une convention d'un montant de 44.833 € lie l'Etat à l'APP pour 6852 heures en direction d'un public prioritaire. 105 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Par ailleurs, l'APP consacre 1600 heures au public salarié avec une participation du CCEFP de 12.657 €.

Un important travail en collaboration avec l'organisme AFC ayant pour but la confirmation du label APP a été mené et l'objectif atteint.

➤ **Contrats aidés** :

- **du secteur non marchand** :

La déclinaison du plan de cohésion sociale se traduit par l'abandon des CES au 31 mars 2006 et la limitation des CEC aux seules conventions en cours. Il leur est substitué le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), formule hybride, d'utilisation plus ciblée sur les besoins des publics et modulable dans sa prescription par l'ANPE, en contrats courts (6 à 12 mois) ou longs (12 à 24 mois). La présentation d'une offre de formation par un organisme local (AFC) a été suscitée, sous une forme modulaire de 6 heures par semaine, intégrée à la durée contractuelle aidée.

26 contrats ont été conclus ou renouvelés dont 22 contrats courts et 4 contrats longs : 12 personnes, dont 3 jeunes peu qualifiés, 2 travailleurs handicapés, 4 chômeurs de très longue durée et 3 personnes en difficulté d'accès à l'emploi sont prises en charge en fin d'année. 19 sorties ont été enregistrées en cours d'année, dont 5 réinscriptions, 4 pour travail occasionnel, 5 reprises de travail (3 CDI et 2 CDD), 1 départ en retraite, 2 départs en formation, 1 départ définitif de l'Archipel, 1 non-renouvellement d'inscription.

➤ du secteur marchand :

Le contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) prescrit par l'ANPE, est géré par le STEFP depuis 2006. 6 contrats conclus en cours d'année (au bénéfice de 4 jeunes faiblement qualifiés, 2 chômeurs de très longue durée). Ces contrats sont majoritairement adossés à des CDI. (1 CNE, 4 CDI, 1 CDD). 19 contrats sont toujours en cours.

➤ **Lutte contre l'illettrisme :**

Une action d'accompagnement d'adultes fragilisés, en vue d'améliorer leur niveau scolaire et les aider à déterminer un projet professionnel a été reconduite ; elle a profité à 10 stagiaires, dont 1 demandeur d'emploi de longue durée ; elle a permis 6 reprises d'emploi (CDD) et la signature d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

➤ **Aide aux personnes handicapées :**

- COTOREP

Au titre de la période transitoire ouverte par la loi du 25 février 2005 en faveur des personnes handicapées, un arrêté préfectoral a été pris afin de proroger l'existence de la COTOREP sur l'Archipel dans l'attente de la mise en œuvre de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et des commissions compétentes.

Une réunion a été tenue, sur un champ d'intervention limité à la reconnaissance, à l'orientation et au reclassement. 11 dossiers pour 29 demandes ont été traités dont 2 dossiers de renouvellement portant sur 4 demandes et 2 transferts.

La réflexion reste à engager sur la mise en place des institutions issues de la loi de février 2005 (statut juridique de la maison des personnes handicapées, commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) pour doter l'archipel d'une organisation adaptée au contexte local.

- Aides spécifiques à l'emploi :

- la prise en charge de frais de formation pour les travailleurs handicapés (avec la CACIM pour un montant de 864 €),
- la prise en charge de frais de publics en formation et en situation de précarité (avec l'AFC pour un montant de 4.720 €).

➤ **Service de Suivi de la Recherche d'Emploi (S.S.R.E.) :**

16 personnes ont été convoquées et reçues en entretien dans le cadre du suivi des chômeurs indemnités, 2 exclusions ont été prononcées.

Un dysfonctionnement informatique solutionné fin octobre 2007 a entravé l'action du service.

20 dossiers de demande d'allocation spécifique de solidarité ont fait l'objet d'un rejet pour durée insuffisante d'activité salariée antérieure.

## – **Protection dynamique des salariés : l’inspection du travail**

L’accueil et les renseignements des usagers sont assurés sur les domaines relevant des salaires et conventions collectives, des contrats de travail, de la durée du travail, de l’hygiène et de la sécurité, de la représentation du personnel, des congés payés...

Le renforcement de l’effectif de contrôle a permis une réorganisation du service et une présence normative de terrain plus soutenue.

Au cours de l’année 2007 le service s’est mobilisé sur les actions de prévention et de contrôle suivants :

- port des équipements de protection individuelle et respect des règles de l’art dans le montage des échafaudages pour le secteur du BTP ;
- préparation d’une action sur la vérification des appareils de levage ;
- travaux hyperbares dans l’aquaculture ;
- aide à la mise en place de document unique d’évaluation des risques.

## – **Le dialogue social**

Commerce : Après un échec dans les négociations de fin 2005, et une année « blanche » en 2006, suite à un mouvement de grève les partenaires sociaux ont retrouvé le chemin de la table des négociations fin 2007. Animées par le STEFP, les réunions d’octobre et novembre ont permis les avancées suivantes :

- nouvelle recommandation patronale sur les salaires applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2007 ;
- création d’un syndicat unique d’employeur, l’UPASC, regroupant les anciens syndicats SLAMS et CGAD.

HCR : Sur le fond d’évolution de la réglementation relative à la durée du travail dans le secteur des Hôtels, Cafés et Restaurants, malgré une représentation syndicale patronale réduite à sa plus simple expression, les employeurs du secteur ont émis une recommandation patronale d’augmentation des salaires applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Les heures d’équivalence, fondement du fonctionnement de ce secteur d’activité, ont été abandonnées.

BTP : Pas de réunion en 2007. Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics applique l’accord sur les salaires du 1<sup>er</sup> juin 2006.

## – **Conventions internationales du travail**

11 rapports périodiques ont été transmis à l’Organisation Internationale du Travail à Genève.

La demande de dénonciation et d’adhésion pour 3 CIT, déposée en 2006, est toujours d’actualité.

## **Développement de l’emploi**

- Mise en place d’un groupement d’employeurs par convention avec la CACIM ;
- Poursuite du travail sur la mise en place du fascicule emploi ;
- Accompagner la création d’une entreprise de travail temporaire sur l’archipel.

## **La formation professionnelle**

- Mise à plat des règlements intérieur et d'intervention du Fonds de la Formation Professionnelle du Comité de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Accompagner les besoins de formation du BTP sur plusieurs années ;
- Appréhender les problématiques liées au transfert de compétences aux régions des centres AFPA (effectif au 01/01/2009) ;
- Clarifier la procédure d'agrément et les remontées d'information au niveau central (DGEFP) au titre de la politique du titre /mise en place de VALCE ;
- Poursuivre le développement du logiciel de gestion de la formation sur son volet budgétaire et financier ;
- Assurer l'appui technique au titre de la coopération régionale ;
- Organiser l'animation territoriale de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Réviser le dispositif de formation à l'anglais (axe transversal pour la coopération régionale, le développement touristique, les compétences des entreprises dans le cadre des relations commerciales...).

## **Fluidité du marché du travail**

Favoriser, avec les prestations de l'ANPE, le retour à l'emploi en période haute, lorsque les activités saisonnières reprennent. Utiliser le levier formation/adaptation.

Appui technique au titre de la réflexion locale relative à la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées.

## **Lutte contre la sélectivité du marché**

Installer la commission locale de l'emploi et de l'insertion ;

Poursuivre l'appui à l'atelier pédagogique personnalisé dans la détermination des publics inscrits dans une démarche d'accès aux compétences clefs ;

Recherche de nouvelles pistes pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes.

## **Protection dynamique des salariés : l'inspection du travail**

- Mise en place d'une action de prévention du risque chimique dans le BTP ;

Contrôler les vérifications des appareils de levage en initiant les professionnels à mutualiser les vérificateurs ;

Accompagner la préparation des élections prud'homales.

## **Dialogue social**

- ▶ Relancer la négociation de branche de l'ensemble des secteurs ;

Pousser à la reprise de la négociation collective dans le secteur de l'aquaculture et de la transformation des produits de la mer ;

IV.Reprendre encore la démarche d'extension des conventions collectives locales.

## **Conventions internationales du travail**

Rédiger et transmettre ces conventions à l'organisation internationale du travail ;

**Harmonisation et simplification des procédures entre les différents territoires non-métropolitain (TNM).**

# TRÉSORERIE GÉNÉRALE



# TRESORERIE GENERALE

## I. Présentation du service :

La Trésorerie Générale possède la particularité de cumuler les attributions traditionnelles d'une Trésorerie Générale de Département, certaines missions de Trésorerie Générale de Région et des fonctions qui sont habituellement dévolues en métropole aux postes comptables déconcentrés.

A ce titre elle gère :

- les recettes et les dépenses du Budget de l'Etat ;
- la comptabilité des diverses Collectivités de l'Archipel et de leurs budgets annexes ainsi que la comptabilité du Centre Hospitalier ;
- les comptes de certains déposants publics.

Elle encaisse l'impôt au profit des Communes et du Conseil Général.

Seul poste comptable du Trésor sur l'Archipel, la Trésorerie Générale s'appuie à Miquelon sur la Délégation Préfectorale, qui assure en régie le suivi des opérations de caisse et de guichet sur la Grande Ile.

L'année 2007 a été marquée par une forte mobilisation des services pour mettre en œuvre les réformes nationales, atteindre les objectifs du contrat pluriannuel de performances et conforter l'approfondissement des mesures rattachées au nouveau cadre budgétaire et comptable issu de la LOLF. Le transfert du service du Domaine au 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'est traduit par une redéfinition des missions au sein du poste et a nécessité un effort soutenu de formation. Le secteur public local a connu d'importants changements que sont le passage à la comptabilité M52, la mise en place de l'application RCT et la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire des Etablissements de Santé (EPRD).

Parallèlement à ces lourds chantiers qui ont été réalisés avec succès malgré de nombreuses difficultés d'application, l'investissement de chacun a permis d'atteindre les indicateurs de performances pour 2007 ;

## II. Moyens :

### A. Moyens humains :



Le poste placé sous la responsabilité d'un Receveur des Finances de première catégorie, secondé par un Receveur Percepteur du Trésor, est organisé en 5 grandes entités :

- Service Ressources Humaines et Logistique dirigé par un contrôleur principal.

Service Dépense et Comptabilité dirigé par un cadre A.

- Service Collectivités locales dirigé par un cadre A.

- Service Recouvrement dirigé par un cadre A.
- Secteur Domaine animé par un cadre A.

Les missions de contrôle interne et de contrôle de la qualité comptable sont animées par un chargé de mission, cadre A, également chef de service du Recouvrement.

Au 31 décembre 2007, l'effectif se compose du chef de poste, de 4 cadres A, 7 cadres B et 8 cadres C.

## ***B. Moyens budgétaires et logistique :***

Le Trésorier-Payeur Général, en qualité de responsable de BOP, a fixé les objectifs de performance du poste dans le respect des objectifs nationaux de la Direction.

Les efforts réalisés dans la gestion du budget de fonctionnement ont entraîné des économies sur certaines dépenses courantes qui ont permis de financer des équipements modernes destinés à améliorer l'environnement et les performances de travail des agents.

Le renouvellement du parc informatique a été poursuivi selon le programme prévu. Les principaux travaux réalisés en 2007 ont porté sur le réaménagement du hall d'accueil du public et des bureaux des chefs de service et l'agrandissement du secrétariat.

## **III. Missions principales exercées :**

### ***A. La dépense de l'Etat :***

Afin de remédier aux difficultés rencontrées par les acteurs de la dépense dans la mise en œuvre du palier LOLF, les liaisons entre les services gestionnaires, les autorités chargées du contrôle financier et le service de la dépense ont été simplifiées.

La première étape de simplification s'est traduite par l'automatisation et la dématérialisation de certains documents de l'application NDL.

Le nombre de mandats s'est élevé à 8 404 mandats contre 9 923 mandats en 2006. Le total des dépenses payées après ordonnancement est passé de 57 837 Keuros à 59 184 Keuros.

### ***➤ Les faits marquants en 2007 :***

- Mise en place du contrôle hiérarchisé de la dépense
- Formation destinée aux ordonnateurs sur les principes de la LOLF et NDL

## **B. Le contrôle financier déconcentré :**

Dans le cadre de la simplification des procédures d'échanges dans NDL, la validation « comptable » des engagements inférieurs au seuil de visa du contrôleur financier a été automatisée. Cette validation est déterminée par et sous la responsabilité de l'ordonnateur dès la saisie des événements.

Les responsables de BOP ont soumis leur BOP à l'avis provisoire puis définitif du contrôleur financier. Ces données ont été transmises à la Direction du Budget par l'intermédiaire d'un Infocentre.

### **➤ Les faits marquants en 2007 :**

- Progression du nombre d'actes : 2 285 engagements contre 2 144 en 2006
- 11 avis favorables émis sur 11 BOP locaux

## **C. La comptabilité du poste :**

L'adoption de la comptabilité d'exercice a permis de mettre l'accent sur les opérations patrimoniales de l'Etat et l'élaboration du bilan d'ouverture. Par ailleurs, les travaux de certification des comptes ont constitué en 2007 un enjeu majeur.

L'intégration automatique des fichiers de virement issus de l'application RCT a entraîné la diminution du nombre de virements saisis manuellement.

### **D. Les faits marquants en 2007 :**

- Evolution de l'application ORCHIDEE
- Opérations de certification des comptes

### **➤ Le contrôle interne et la qualité comptable :**

Le contrôle interne comptable est organisé sur la base du plan départemental de la TG établi conformément au plan national de la Direction.

La cellule de qualité comptable (CQC) qui assure le contrôle interne comptable de 2ème niveau a renforcé son rôle de pilotage de la fonction comptable auprès des services.

### **➤ Les faits marquants en 2007 :**

- Mise en place d'un arrêté comptable intermédiaire au 30 septembre 2007
- Constitution du premier dossier de révision comptable

## **D. Le Domaine :**

Les missions domaniales de l'Etat ont été transférées au Trésor Public le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elles recouvrent notamment les activités suivantes :

- la tenue du Tableau général des propriétés de l'Etat
- les évaluations pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales
- la vente des biens mobiliers
- la gestion domaniale
- la gestion des successions vacantes
- la rédaction des actes

### ➤ **Les faits marquants en 2007 :**

- *Création de la mission Domaine*

*Organisation d'une vente aux enchères en septembre 2007*

## **E. Les collectivités et établissements publics locaux :**

Le Trésorier-Payeur Général est le comptable principal des collectivités locales de Saint-Pierre-et-Miquelon (Collectivité Territoriale de Saint Pierre et Miquelon, Commune de Saint-Pierre, Commune de Miquelon-Langlade, Centre Hospitalier François Dunan) et des établissements publics qui s'y rattachent. A ce titre il dépose le compte de gestion de ces entités à la Chambre Territoriale des Comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les différentes collectivités se trouvent toujours confrontées à des difficultés financières. Leurs budgets ont d'ailleurs été déférés devant la CTC et arrêtés par le Préfet. Le protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier de la commune de Saint-Pierre a pris fin en décembre 2007.

## **COLLECTIVITÉ TERRITORIALE**

Montant du budget dépense :	46 726 920 €
Nombre de titres :	3 272
Nombre de mandats :	9 634

## **COMMUNE DE SAINT-PIERRE**

**6 518 habitants**

Montant du budget dépense :	10 492 881 €
Nombre de titres :	1 320
Nombre de mandats :	3 582

## **COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE**

**611 habitants**

Montant du budget dépense : 2 877 933 €  
Nombre de titres 114  
Nombre de mandats : 1 103

## ***CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS DUNAN***

***Nombre de lits Hôpital : 44***

***Long séjour 35***

***Maison de retraite 26***

***> Nombre de titres : 69 870***

***> Nombre de mandats : 4 741***

### ***> Les faits marquants en 2007 :***

- Rédaction d'analyses financières pour les communes de Saint-Pierre et de Miquelon

Participation aux séances de travail pour la préparation et la signature du protocole de restructuration budgétaire du Conseil Territorial

- Mise en place de l'application RCT
- Passage à la nomenclature M52
- Etablissement du premier compte financier du Centre Hospitalier

#### **▪ Les recettes fiscales :**

Les impôts constituent un produit local du fait du statut de la collectivité. Les prises en charge de l'exercice 2007 s'élèvent à 12 020 709 euros contre 13 371 000 € en 2006.

La mensualisation de l'impôt sur le revenu est en forte progression. On compte désormais 1165 contribuables mensualisés, soit un taux de mensualisation de 50%.

Pour sa deuxième année d'existence, la mensualisation de l'impôt foncier a atteint un taux de 30%.

#### **▪ Les faits marquants en 2007 :**

- 482 nouvelles adhésions à la mensualisation
- Amélioration des outils et moyens de recouvrement

- Résultats du recouvrement en forte progression

## **F. Le recouvrement des amendes et produits divers de l'Etat**

Les comptables du Trésor sont chargés du recouvrement des condamnations pécuniaires (amendes pénales, civiles, administratives, confiscations, réparations, restitution, dommages-intérêts et frais de justice) et des créances de l'Etat ayant leur source dans les obligations définies par le droit commun : conventions, indus, mise en jeu de la responsabilité civile.

Le recouvrement des amendes et des produits divers de l'Etat s'effectue sous tableaux Excel, la Trésorerie Générale ne disposant pas des applications informatiques nationales.

### **➤ Les faits marquants en 2007 :**

Prise en charge des amendes et condamnations pécuniaires : 68 titres pour un montant de 69 559 € ( en 2006, 100 titres pour 54 243 €).

Prise en charge des produits divers de l'Etat : 99 titres pour un montant de 841 057€ ( en 2006 189 titres pour 917 307 €).

## **G. Les activités financières et bancaires :**

Comme pour l'ensemble du réseau seules subsistent les activités liées aux dépôts de fonds et à l'activité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

On constate en 2007 une stabilité de l'activité : 20 comptes de dépôts de fonds sont tenus à la Trésorerie Générale ainsi que 28 comptes au titre de la CDC.

Le service gère également les 337 comptes de l'application Consignations 2000 de la CDC.

Par ailleurs à ce domaine est rattachée la gestion des valeurs inactives (traites des douanes, timbres fiscaux, timbres amendes, permis de chasser,...).

## **H. Les vérifications et audits :**

Les missions de vérification et d'audits reposent sur des normes et méthodes qui visent essentiellement à vérifier la qualité du contrôle interne.

Les vérifications et audits externes ont pour principal objectif le contrôle de l'emploi des fonds publics. Ils concernent principalement les organismes publics et les régies.

En 2007, les vérifications ont porté sur 3 régies.

## **I. La formation :**

Le poste ne bénéficie pas, de par son isolement, d'une structure départementale et régionale de formation à proximité.

La formation continue des agents de la Trésorerie Générale est suivie et animée au niveau local par un correspondant formation, inspecteur du Trésor public.

En 2007, la formation s'est concentrée sur les missions domaniales à travers des stages en métropole. Des actions locales ont également été organisées par la Préfecture. Deux sessions de formation sur la LOLF à destination des ordonnateurs ont été animées par la Trésorerie Générale.

#### **IV. Principaux axes d'activité pour 2008 :**

Dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la fonction publique, le réseau du Trésor Public va connaître un bouleversement de ses structures à compter de 2008 avec la création de la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette nouvelle direction fusionnera l'ensemble des missions de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et de leurs réseaux respectifs.

Cette fusion qui au niveau régional et départemental se fera progressivement va conduire à une redéfinition des objectifs pluriannuels et des méthodes de travail.

Parallèlement, le renforcement de la démarche de qualité comptable pour les comptes de l'Etat et son développement dans le secteur public local constitueront un axe fort des perspectives 2008.





Juin 2008

\*\*\*

Edité par les services de la Préfecture  
de Saint-Pierre-et-Miquelon